

SENTIERS DE MONTAGNE EN TENSION

identifier, évaluer, agir

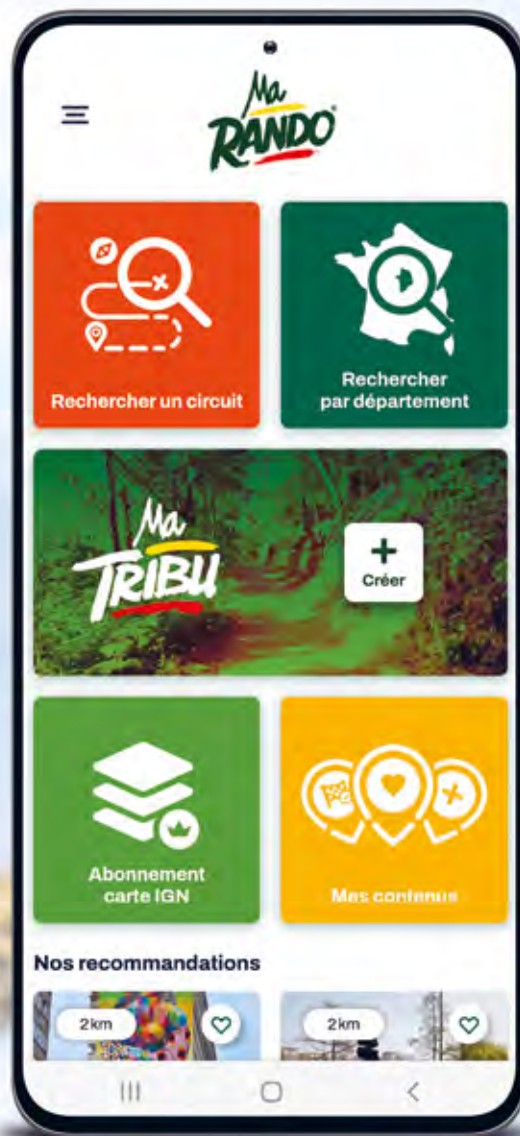
FRÉQUENTATION ET GESTION DES FLUX

- ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS DE LA MONTAGNE
- 23 FICHES-ACTIONS POUR S'INSPIRER



**VALORISEZ VOTRE OFFRE
TOURISTIQUE DE TERRITOIRE !**

MaRando®, l'application officielle de la FFRandonnée propose une offre riche de milliers de randonnées dignes d'intérêt. Participez à la construction de notre offre touristique et au rayonnement de votre territoire !



Visibilité

Touchez des centaines de milliers d'amateurs de marche à pied présents sur toute la France.



Animation

Boostez votre influence et votre attractivité locale en diffusant vos événements.



Image de marque

Renforcez votre image en vous associant à un partenaire national reconnu.



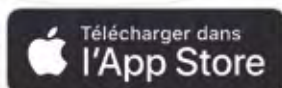
Stratégie territoriale

Maîtrisez les parcours de randonnée et les points d'intérêt diffusés, en cohérence avec votre politique territoriale.



Analyse territoriale

Évaluez la fréquentation de votre territoire grâce à nos bilans statistiques détaillés.



**ELLE EST GRATUITE !
TESTEZ-LA ICI** →



**Vous souhaitez davantage d'informations,
contactez-nous : siege.marando@ffrandonnee.fr**

SOMMAIRE

4

Le partenariat
FFRandonnée –
ANCT

10

Acteurs
et partenaires

12

Agence nationale
de la cohésion
des territoires

17

Transformer
durablement
les territoires

REGARDS CROISÉS ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS DE LA MONTAGNE

20

Interview.
Une montagne,
des défis

30

Parc national
des écrins

34

Chiffres
et méthodes

44

Développement
territorial

48

Du point
de vue
des aménageurs

50

Protection
et gestion des
milieux naturels

54

Secours
en montagne

56

Du point de vue
des gardiens
de refuge

58

Du point de vue
des opérateurs
touristiques

60

Vu
de l'étranger

FICHES ACTIONS DES ACTIONS DE GESTION DES FLUX MENÉES PAR LES TERRITOIRES

65

Aménagement
des sites
de pratique

68

Médiation

74

Communication

78

Connaissance
des flux

82

Réglementation

88

Stratégie
globale /
gouvernance

94

Fréquentation
et gestion
des flux
sur les
itinéraires

Un partenariat au service d'une meilleure gestion des flux sur les itinéraires de randonnée en montagne

Depuis le premier semestre 2022, et dans le cadre du plan Avenir Montagnes, la Fédération française de la randonnée pédestre (FFRandonnée) et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ont engagé un partenariat dédié au sujet de la fréquentation des itinéraires de randonnée pédestre en France.

Éléments de contexte, présentation des enjeux et des principales actions et projets avec Brigitte Souly et Jean Claude Marie, présidente et vice-président de la Fédération française de la randonnée pédestre.



JEAN-CLAUDE MARIE -
VICE-PRÉSIDENT FFRANDONNÉE

Avant toute chose, pourriez-vous nous présenter la Fédération française de la randonnée pédestre, en quelques mots et chiffres ?

JEAN-CLAUDE MARIE : La Fédération française de la randonnée pédestre est une association reconnue d'utilité publique, agréée par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et délégataire d'une mission de service public. Elle a pour objet l'organisation, le développement et la promotion des pratiques de la marche et de la randonnée, sous toutes leurs formes, pour tous les publics, sur tout le territoire français et tout au long de l'année. Elle rassemble environ 250 000 membres, 9 000 baliseurs, 12 000 animateurs, 115 comités départementaux et régionaux et 3 500 clubs affiliés qui organisent environ 240 000 randonnées encadrées tous les ans. La fédération a aussi une très importante activité d'édition avec un catalogue de plus de 220 topo-guides, entre 50 et 60 nouvelles parutions par an et plus de 200 000 exemplaires vendus chaque année. Sur ce métier, elle est d'ailleurs leader du marché du guide de randonnée en France, avec 27 % de part de marché. Elle édite aussi le magazine *Passion Rando*, un trimestriel diffusé en kiosques, qui attire 34 000 abonnés et environ 400 000 lecteurs chaque année dont le contenu de qualité est largement reconnu. Enfin, la

FFRandonnée a lancé sa propre application mobile « MaRando® » en novembre 2022 qui a déjà été téléchargée par 237 500 personnes (ndlr : à fin septembre 2023). Gratuite, elle permet d'accéder à une offre de qualité de 6 500 parcours officiels (ndlr : à fin septembre 2023), reconnus pour leur qualité, répartis sur toute la France. Cette application est en devenir notamment par notre volonté de construire un ensemble de réseaux cohérents en lien étroit avec les collectivités et qui permet déjà d'offrir des parcours alternatifs intéressants et maîtrisés.

Je précise également que l'équipe dirigeante à laquelle j'appartiens, pilotée par Brigitte Souly et Madeleine Lebranchu, en qualités de présidente et première vice-présidente, a fait valider à l'assemblée générale un important plan de développement pour la période 2021/2028 que nous avons la charge de déployer.

Pour en savoir plus sur le plan fédéral :



Dans ce contexte, depuis 3 ans, notre fédération a développé une politique de partenariats, d'alliances et d'ouverture avec tous les acteurs touristiques et/ou sportifs. Notre objectif est de participer activement aux diverses actions et projets visant à combiner la maîtrise des développements touristiques avec les enjeux environnementaux.



BRIGITTE SOULARY
PRÉSIDENTE FFRANDONNÉE

BRIGITTE SOULARY : Le siège national de la fédération que je dirige regroupe quant à lui une soixantaine de personnes et gère un budget annuel d'environ 12 millions d'euros. La fédération a de multiples activités que nous structurons autour de quatre principaux métiers : 1) l'aménagement et la protection des itinéraires et des espaces de pratique ; 2) la formation, la professionnalisation et l'accompagnement des acteurs de son réseau ; 3) la promotion et la valorisation ; 4) le développement des pratiques et des publics. Le premier est le métier historique de la fédération et a pour objectif l'aménagement efficace et durable du territoire français en matière d'itinéraires de marche et de randonnée. Il intègre notamment la création, le balisage, l'entretien, la valorisation et la protection

des itinéraires, en lien avec les collectivités locales évidemment. À ce jour, cela représente une offre de 226 500 kilomètres d'itinéraires sur tout le territoire qui comprennent notamment les 114 500 kilomètres de GR® dont, d'ailleurs, la fédération est propriétaire de la marque. C'est aussi dans ce cadre que les sujets de fréquentation et de gestion des flux de pratiquants sont abordés, depuis quelques années maintenant.

Comment a émergé le sujet de la fréquentation des itinéraires à la FFRandonnée ?

J-C MARIE : La Fédération, avec son ancrage terrain, avait déjà beaucoup d'indications et de remontées du terrain, par son réseau territorial (comités départementaux et régionaux, clubs) et des collectivités desquelles elle est très proche au quotidien. Si ce terme de fréquentation a émergé, il était difficile de le caractériser précisément car des zones à forte fréquentation pouvait déformer le regard porté sur la réalité. En effet, une forte fréquentation sur des aires de repos, de stationnement, des incompatibilités entre pratiques, des non-respects des espaces naturels pouvaient donner lieu à une surinterprétation.

Il était important pour nous de contribuer à une objectivisation des observations, en lien avec tous les acteurs engagés sur l'observation et les mesures correctives et les mesures préventives. Ce phénomène s'est amplifié sur les trois ou quatre dernières années, mais il n'est toutefois pas nouveau et rappelons par exemple que le Réseau des grands sites de France (RGSF), créé il y a plus de vingt

ans, trouve aussi son origine sur la question de la fréquentation et de la gestion des flux de visiteurs sur les sites touristiques. En outre, ce phénomène n'est a priori pas spécifique à la France puisque nos amis canadiens, par exemple, ont constaté que la fréquentation de leurs sentiers avait encore augmenté en 2022/2023.

B.S : L'essor des pratiques de pleine nature, de la randonnée en particulier, entraîne un accroissement de la fréquentation des itinéraires français et des conséquences importantes en matière de gestion des flux mais aussi d'impact sur les espaces naturels. Le phénomène n'est effectivement pas nouveau, mais il s'est accéléré depuis quelques années avec l'essor de la pratique de la marche et de la randonnée, d'une part, mais surtout des phénomènes de concentration sur certains itinéraires, d'autre part. Nous entendons ainsi de plus en plus parler, en particulier dans les médias, de « surfréquentation » ; notion qu'il convient toutefois d'utiliser avec précaution.

La forte fréquentation des itinéraires de randonnée est donc bien une réalité en France ?

B.S : Dans le cadre de l'annonce de son plan d'actions pour réguler les flux touristiques, en juin 2023, le gouvernement français rappelait que 80 % de l'activité touristique était concentrée sur seulement 20 % du territoire, constat régulièrement cité depuis plus de vingt ans d'ailleurs. Les chiffres de l'Organisation mondiale du tourisme – 95 % des touristes sur seulement 5 % de la planète – sont également souvent repris dans les médias. ▶

Au-delà des aspects méthodologiques et de la précision de ces données, la concentration touristique sur certains sites est bien réelle. Avec une certaine logique, nous connaissons globalement le même type de phénomène en matière de fréquentation des sentiers de randonnée sur le territoire français avec certains itinéraires fortement fréquentés tels que le GR®20 en Corse et le GR®34 en Bretagne qui sont souvent ceux les plus cités sur ce sujet.

Une récente étude réalisée en 2021 par la FFRandonnée révèle en effet que la pratique de la randonnée pédestre est en forte hausse. Est-ce toujours le cas et comment expliquez-vous cette passion des Français pour la marche ?

B.S : La dernière enquête nationale mise en place par la FFRandonnée, en partenariat avec l'Union Sport et Cycle, révèle

en effet que 56 % des Français âgés de 18 à 80 ans ont pratiqué la randonnée ou la marche de loisir au cours de l'année 2021. Cela représente 27 millions de personnes, soit 9 millions de plus qu'en 2014 date de la dernière enquête de ce type. La randonnée pédestre est largement associée à des images de santé, de bien-être et de nature qui sont particulièrement recherchées par les Français qui estiment par ailleurs qu'elle est en phase avec notre époque – et donc dans les tendances et les valeurs actuelles –, intergénérationnelle et accessible à tous, notamment sur le plan financier, ce qui expliquent certainement la passion que vous évoquez. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que l'amour des Français pour la marche et la randonnée ne date pas de la crise sanitaire. En effet, et depuis plusieurs décennies, leurs pratiques arrivent régulièrement en tête des classements sur les activités

sportives et de nombreuses autres études démontrent l'attrait des Français pour la marche et la randonnée, avec de 15 à 18 millions de pratiquants régulièrement cités. Cette passion n'est donc pas un effet de mode, ou une réaction suite à la crise sanitaire, mais bien l'accélération d'une tendance de fond.

J-C MARIE : J'ajoute que le dernier baromètre national des pratiques sportives, publié en mars 2023 par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), en partenariat avec le Credoc, place encore les pratiques pédestres en tête des plus fortes hausses entre 2018 et 2022. Dans le même registre, les rapports annuels sur la pratique sportive publiés par l'application Strava, basés sur les statistiques de sa communauté aux 100 millions de personnes, montrent que la marche et la randonnée sont les activités à la



plus forte croissance en 2021 et les activités les plus pratiquées par les étrangers de passage en France pour l'année 2022. Nous avons également plusieurs études et indicateurs de nos partenaires locaux démontrant l'accroissement de la pratique comme c'est le cas avec le parc régional de Corse qui a connu – avec 130 000 nuitées réservées – un niveau record de passage dans les refuges du GR®20 au cours de l'année 2021.

B.S : Pour illustrer une dernière fois ce sujet, je peux également faire référence aux données communiquées par la société Eco-Compteur avant cet été : une fréquentation des itinéraires de randonnée en hausse de 14 % en 2021 et de 4 % en 2022 par rapport à l'année 2019. Plus récemment, l'Injep a affirmé que la marche était l'une des pratiques sportives qui avait le plus fortement augmenté entre 2018 et 2022. Indéniablement, et pour des raisons de santé, de sport, de bien-être, de proximité avec la nature et/ou de découvertes touristiques et culturelles notamment, la randonnée pédestre est appréciée des Français et connaît un développement continu depuis de nombreuses années.

La crise sanitaire que la France a traversé en 2019/2021 a certainement joué un rôle dans le développement de la randonnée pédestre et donc sur la fréquentation des itinéraires ?

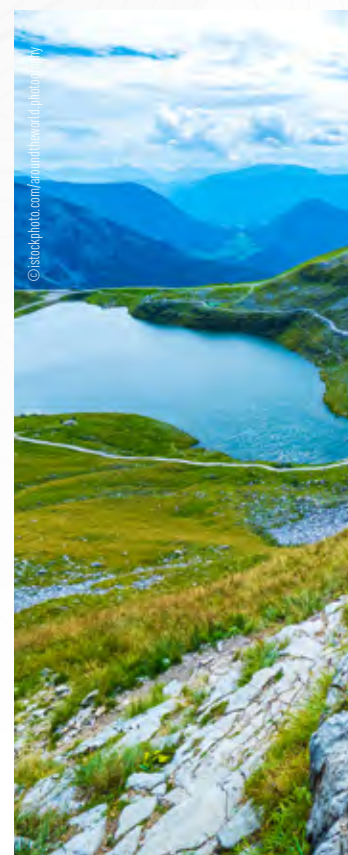
B.S : Oui, tout à fait, la crise sanitaire a contribué à accroître l'engouement des Français pour les loisirs de plein air. Au moins trois grands effets peuvent à

mon avis l'expliquer. D'abord, nos compatriotes ont opéré un retour aux sources, à la nature, aux espaces naturels, avec un besoin de liberté et de grand air, certainement par une sorte d'effet boomerang à l'enfermement et à la limitation des sorties imposés lors des différents confinements. Ensuite, ils avaient aussi envie de rebouger, de se remettre en forme alors qu'ils ont été beaucoup enfermés chez eux, sans la possibilité d'accéder – pour la plupart – aux équipements sportifs qu'ils fréquentaient habituellement. Enfin, l'impossibilité de se rendre à l'étranger pendant les vacances a mécaniquement bénéficié à la destination « France » et donc à la randonnée qui est l'une des premières activités pratiquées par les Français pendant leurs vacances. Ce sujet est également à mettre en perspective avec le tourisme en général. Ainsi, et à titre d'exemple, le Réseau des grands sites de France, qui regroupe une cinquantaine de collectivités adhérentes, a fait le constat d'une nette augmentation de leur fréquentation depuis la crise sanitaire, de l'ordre de 20 à 200 % selon les sites. Pour autant, et pour aller au bout de votre question, il ne faut pas établir je pense un lien de causalité trop direct entre l'augmentation de la pratique de la randonnée en France, sur un plan très « macro », et des phénomènes de fortes fréquentations sur quelques endroits à quelques périodes durant l'année. La France dispose d'une offre de plus de 226 500 kilomètres d'itinéraires officiels recensés par la fédération ; ils ne font pas tous l'objet d'une forte

fréquentation et, dans la plupart des cas, c'est même souvent l'inverse.

Et concernant ce sujet de la fréquentation des itinéraires, pourquoi l'aborder par le prisme des territoires de montagne ?

B.S : Le sujet de la fréquentation des itinéraires concerne évidemment tous les territoires français – plaine, littoral ou



montagne – mais il a émergé et se structure à la fédération depuis deux ans par le prisme de la montagne. Les territoires de montagne sont importants dans notre pays – ils représentent 30 % de sa superficie totale, 9 000 communes et 10 millions d'habitants – et ce sont également des régions très touristiques et des terrains de ►

jeu formidables pour les sports de pleine nature en général. À ce titre, ils représentent des territoires géographiques stratégiques pour le développement de la randonnée pédestre sur lesquels la Fédération peut être pertinente pour apporter son expertise dans la nécessaire transformation des offres touristiques et de loisirs qui doivent s'opérer au regard du changement climatique. L'accroissement rapide de la fréquentation dans des milieux souvent fragiles rend encore plus nécessaire cette nouvelle recherche d'équilibre. Ces nouveaux paramètres, la prise en compte de ce milieu, de ses fragilités et de sa fréquentation, se retrouvent logiquement dans les politiques et dispositifs publics et nos réflexions ont rencontrées celles du plan « Avenir Montagne ». Cela a abouti au partenariat actuel»

Le secteur « montagne » est important à la fédération. Au titre de mes fonctions de vice-président de la FFRandonnée, étant moi-même montagnard, j'ai pris la charge et la responsabilité de la Commission Nationale Montagne dont j'assure la présidence. Cette commission a été mise en place début 2023. Les sujets d'avenir sont nombreux tant sur le plan des pratiques, de leurs variétés et de leur animation, l'été naturellement mais également sur terrain enneigé : de la formation et la sensibilisation des encadrants, des animateurs et des pratiquants, de l'aménagement et l'adaptation des sites et leur mise en valeur, de l'intégration de la réglementation et de la sécurité. L'ensemble de ces sujets sont naturellement à conduire en relation avec les Comités de massifs.

Pour agir sur ces phénomènes de fortes fréquentations en montagne, vous avez signé, en avril 2022, un partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Pourriez-vous nous en dire plus ?

J-C MARIE : Le lancement du plan « Avenir Montagnes » en 2021 avec notamment la mesure relative à la biodiversité qui comprenait des objectifs de restauration de sentiers a occasionné un premier contact avec l'ANCT. Les échanges entre les équipes ont fait émerger l'importance de la problématique de la gestion des flux, un intérêt commun pour le sujet et la nécessité d'agir collectivement. Ils ont ensuite conduit à la construction d'un partenariat de deux ans dont la convention a été signée en avril 2022.

B.S : Le partenariat repose aussi sur une rencontre avec Simone Saillant - directrice en charge de la montagne à l'ANCT - et ses équipes. Il intègre un programme pluriannuel d'actions pour agir sur les risques induits par une forte fréquentation des itinéraires de randonnée en montagne, avec trois principaux leviers. Le premier concerne des actions dites « structurantes » avec la création et l'animation d'un réseau d'acteurs, l'organisation d'événements et l'édition de cet ouvrage sur les questions de fréquentation. L'enjeu est ici d'échanger, de partager, de mutualiser et de jouer plus collectif sur un sujet évidemment très transversal et concernant une multitude d'acteurs. Le second levier à trait à des actions de formation avec des webinaires, des ateliers, des journées techniques et des

capsules vidéo notamment. Le troisième, enfin, concerne de actions de sensibilisation des randonneurs avec des opérations de communication. J'ajoute que la fédération a déployé des moyens RH sur ce partenariat avec une chargée de projet pour la coordination et une contribution de toutes ses équipes dans les différents domaines de compétences nécessaires (communication, formation, relations extérieures etc.).

La convention pluriannuelle signée avec l'ANCT comprend également la possibilité d'un accompagnement personnalisé de la FFRandonnée aux lauréats « Avenir Montagnes Ingénierie » leur permettant de construire, promouvoir et développer une offre de randonnée pédestre adaptée à leurs territoires, d'une part, et à un tourisme plus durable et diversifié, d'autre part. Nous avons aussi contribué à la construction du catalogue d'offres de service de l'ANCT*1 à destination des territoires lauréats avec trois fiches dans la catégorie « déployer des activités de pleine nature » : la première sur l'aménagement d'une offre de randonnée, son entretien et son balisage, la seconde sur sa mise en tourisme et la troisième sur sa valorisation et sa promotion.

J-C MARIE : Concernant la sensibilisation des randonneurs, il est important de citer la vidéo de la FFRandonnée réalisée et diffusée en juin 2022 en partenariat avec le média Brut*2. Très pédagogique, réalisée avec notre comité départemental de la Drôme, elle permet une vraie sensibilisation des randonneurs sur les enjeux de leurs passages

*1 <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/catalogue-de-loffre-de-service-avenir-montagnes-ingenierie-748>

*2 <https://www.mongr.fr/sinspire/actu/a-la-rencontre-de-jacques-baliseur-benevole-de-la-ffrandonnee-drome>



dans la nature. Elle met aussi en lumière le formidable travail de nos baliseurs et incite à la découverte d'itinéraires moins connus pour désengorger ceux qui sont trop fréquentés. Elle a connu un formidable succès en termes d'audience avec près de 2 millions de vues, tous supports confondus.

En quoi ce sujet de la fréquentation des itinéraires est-il stratégique pour la fédération et, plus largement, pour les activités de randonnée pédestre ?

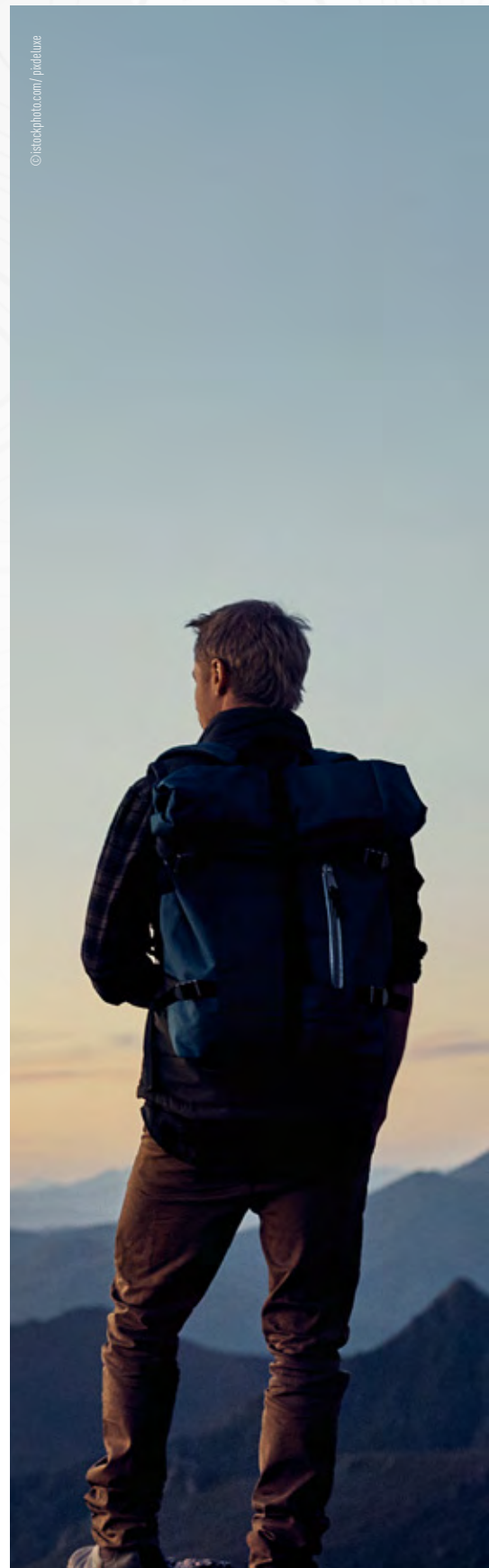
B.S : Le partenariat entre l'ANCT et la FFRandonnée, avec toute sa pertinence, a permis d'initier de grandes choses, de structurer un réseau et d'engager des actions collectives pertinentes. Il arrivera à son terme en juin 2024 et il nous faudrait évidemment le reconduire, avec des moyens renforcés, pour poursuivre les actions engagées, communiquer plus largement et faire davantage au service des territoires de montagne. Nous comptons donc sur l'ANCT pour poursuivre cette belle collaboration. Il nous faudra également l'élargir et le du-

plier au littoral, qui en a également grandement besoin, et pour lequel les acteurs institutionnels nous sollicitent avec des enjeux importants sur les itinéraires côtiers français. Nous avons déjà engagé quelques actions avec le Cerema, dans le cadre du dispositif « France vue sur mer », dont un dossier spécial dans le magazine Passion Rando au printemps dernier. Mais il nous faut aller beaucoup plus loin et créer un vrai plan d'ac-

tions, à l'instar de ce que nous avons déployé avec l'ANCT sur la montagne. Plus largement, sur ces sujets de fréquentation et de gestion des flux sur les itinéraires de randonnée, partout en France, nous souhaitons pérenniser un emploi au siège de la fédération en charge de ces questions. Avec des outils de mesure adaptés – tels que le dispositif Outdoorvision du Pôle Ressources National des Sports de Nature auquel nous contribuons fortement et notre projet d'Observatoire de la marche qui vise à « compter les marcheurs » – couplés à des programmes d'actions concrets, en partenariat avec tous les acteurs concernés, nous pourrions considérablement renforcer nos actions existantes en matière d'aménagement d'une offre nationale d'itinéraires et d'espaces de pratique de randonnée moderne, cohérente, équilibrée et durable, sur tout le territoire. ■



Dossier spécial
« France vue sur mer »
dans le magazine
Passion Rando



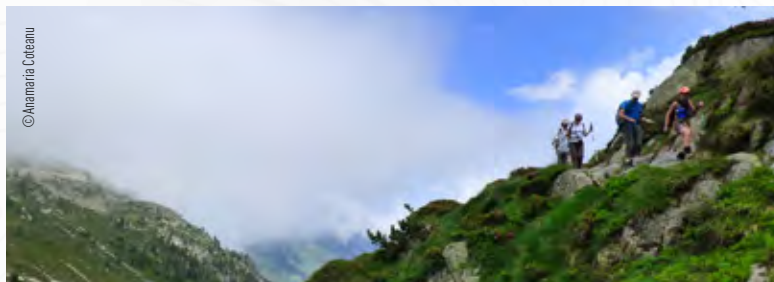
Ensemble, plus efficaces !

Agir sur la gestion des flux touristiques d'une manière générale et sur celle des itinéraires de randonnée pédestre en particulier nécessite une mobilisation à toutes les échelles du territoire.

Au niveau national, une stratégie est impulsée par le gouvernement comme ce fut le cas en juin 2023 avec l'annonce de la stratégie nationale pour gérer les flux touristiques par Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme. Les têtes de réseaux se mobilisent, les acteurs territoriaux agissent ! Ce modèle de travail en synergie a permis de produire ce document référentiel.

Le Plan Avenir Montagnes a été initié par le gouvernement, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en a orchestré sa mise en œuvre, les collectivités l'ont transformé en plan d'actions, et la Fédération française de la randonnée pédestre a créé un réseau de partenaires ad hoc.

Au sein de ce réseau, se sont retrouvés les gestionnaires d'espaces comme la Fédération des parcs naturels régionaux de



France ou l'Office français de la biodiversité ou encore l'Agence des Pyrénées, le parc naturel national des Écrins, et Savoie Mont-Blanc aux côtés d'acteurs publics experts tels que le Pôle ressources national des sports de nature, émanation technique du ministère chargé des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques, ADN Tourisme, le Réseau des grands sites de France, l'IGN et la Banque des Territoires.

Les représentants des activités de nature ont répondu présents : la Fédération française des clubs alpins et de montagne, Nordic France, la Fédération du club vosgien et Mountain Wilderness. Les acteurs privés étaient dans le tour de table avec Allibert Trekking, Terre d'Aventures et Eco-Compteur.

Ce travail collectif a permis à la fois de s'interroger sur la notion de flux et sur notre capacité commune à « compter ». L'enjeu de la mesure des fréquentations est au cœur des solutions de demain, la phase indispensable pour mesurer l'efficacité des politiques

publiques et des actions de terrain. Comptage physique, comptage via les objets connectés, comptage via les données touristiques notamment des hébergeurs. L'idée de créer un observatoire national des fréquentations pédestres a émergé.

Le second enjeu pour l'ensemble des partenaires réunis est la recherche du difficile équilibre entre valorisation des territoires / retombées économiques et la préservation des milieux naturels traversés. Le travail en synergie et complémentarité entre les différents acteurs est une nécessité. La FFRandonnée souhaite inscrire ses actions dans la durée, pérenniser le réseau ainsi créé, dont ce guide représente l'acte de naissance.

Aux côtés de ses partenaires elle souhaite œuvrer pour une évolution vertueuse du tourisme de randonnée pédestre en montagne et pour le maintien d'une approche systémique qui prend en compte les dimensions humaines, économiques et de protection de la nature. ■



Accompagner les territoires de montagne vers un tourisme plus résilient

Face au changement climatique dont les effets se manifestent de façon de plus en plus prégnante en montagne, le Premier ministre a lancé le plan Avenir montagnes en mai 2021. Doté de 331 M€ de soutien à l'investissement et à l'ingénierie ce plan porte l'ambition d'accompagner ces territoires fragiles pour construire un modèle touristique plus diversifié et plus durable. Une problématique qui conduit également à prendre en compte la qualité de vie des habitants permanents et saisonniers.

Ce plan se décline selon 14 mesures, portées par différents ministères ou agences, et 3 priorités : favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles, accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne, dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids ». La loi « 3DS » a d'ailleurs conforté le modèle des résidences de tourisme en permettant à des foncières locales portées par les collectivités d'être prioritaires pour l'achat de logements en vue de poursuivre leur location. Concernant les mesures investissements et ingénierie, le programme est porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) notamment par la mobilisation

des commissariats de massif. En termes d'investissement, ce sont 300 M€ à parité entre l'État et les Régions qui ont été mobilisés à l'échelle des massifs dans les territoires. 482 projets ont été financés en 2021 et 2022 par les

“ CE SONT 300 M€ À PARITÉ ENTRE L'ÉTAT ET LES RÉGIONS QUI ONT ÉTÉ MOBILISÉS À L'ÉCHELLE DES MASSIFS DANS LES TERRITOIRES ”

crédits de l'Etat, générant un investissement total de 560 M€.

La diversification des offres touristiques, l'aménagement de 1 000 km sentiers de randonnée, la préservation du patrimoine naturel en sont des exemples.

Parmi les projets en investissement, on compte également la rénovation d'hébergements touristiques et la création ou la rénovation d'hébergements de saisonniers ; la rénovation ou de la modernisation des établissements thermaux et des centres de bien-être ou encore de la montée en gamme ou de la diversification de l'offre des stations thermales, ainsi de la mise en va-

leur du patrimoine historique, naturel et bâti des stations thermales. Au final, ce sont 18 M€ qui ont été mobilisés sur le thermalisme pour un objectif initial de 10 M€. Les collectivités territoriales (communes, EPCI, départements) représentent

67 % des porteurs de projet et 64 % des subventions allouées en 2021 et 2022 ; les autres bénéficiaires sont des associations, entreprises, PNR, parcs nationaux et syndicats mixtes. Cet investissement massif dans la transition en montagne doit aujourd'hui s'installer dans les territoires pour per-

mettre une première évaluation et être si besoins complétés par la suite, soit par des crédits État et/ou collectivités.

En termes d'ingénierie, ce sont 31 M€ mobilisés dont 11 M€ par la Banque des Territoires, sur 3 dispositifs d'appui adaptés aux enjeux des territoires de montagne :

- 100 projets sélectionnés bénéficient d'un accompagnement en ingénierie pour déployer des solutions de mobilités innovantes, inclusives et vertueuses en matière d'environnement et touchent le développement des mobilités du premier (ou du dernier) kilomètre, y compris

des mobilités de transport par câble. Avenir Montagnes mobilités piloté par l'ANCT et France mobilités mobilise un montant global de 10 M€ d'aides.

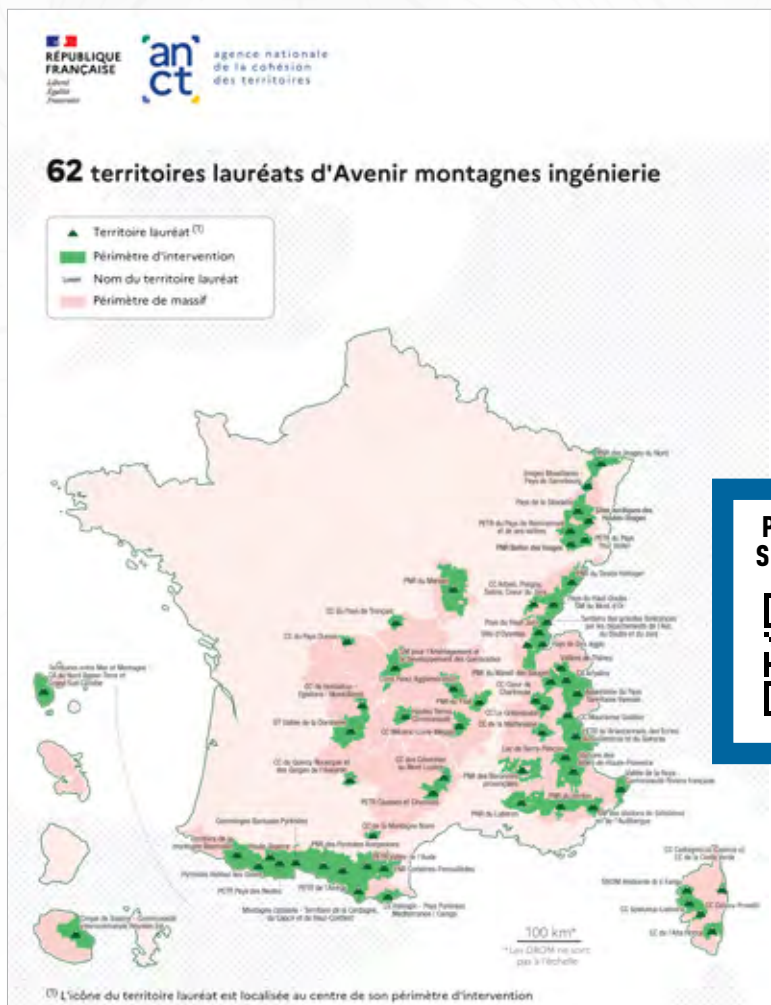
- 25 sites bénéficient d'un accompagnement en ingénierie sur la rénovation de l'immobilier de loisirs piloté par Atout France ; un second AMI sera lancé en 2024 pour atteindre l'objectif global de 50 sites accompagnés.
- Et enfin 62 territoires lauréats du programme Avenir montagnes ingénierie bénéficient d'un accompagnement transversal. Ces territoires représentent 1/3 des surfaces et des habitants des zones de montagne. Les porteurs de projets sont des instances diversifiées allant du parc naturel régional au PETR

mais au total couvrent plus de 3 000 communes.

Piloté par l'ANCT avec le soutien de la Banque des Territoires, Avenir Montagnes Ingénierie réunit un réseau de partenaires qui permettent de répondre aux besoins des 62 territoires lauréats dans la conception et la mise en œuvre de leur projet de transition. Plusieurs enjeux ont été identifiés et sont accompagnés par le réseau de partenaires : diversifier l'offre, attirer, retenir, répartir les visiteurs et limiter les impacts des activités de tourisme sur les milieux. Parmi eux, la question de la gestion durable de la fréquentation touristique est un axe fort qui a été confié à la Fédération française de la randonnée pédestre aux

côtés du Réseau des grands sites de France ou la Fédération nationale des parcs naturels régionaux. **Répartir les visiteurs sur les territoires est un enjeu de durabilité pour la biodiversité, pour les habitats et les habitants et pour le bien-être des visiteurs.** Un accompagnement des chefs de projet sous forme de club est réalisé à l'échelle des massifs par chacun des 5 commissariats et par le SGAR pour le massif de Corse. Ces rencontres permettent aux chefs de projet recrutés d'échanger sur des bonnes pratiques et les difficultés, mais aussi de proposer des projets communs à l'échelle du massif.

Un accompagnement des élus est également en cours avec l'appui de la Fabrique des transitions, alliance de 150 partenaires. Ces échanges entre pairs et autour de territoires pilotes permet d'échanger sur les freins, les stratégies et les modalités d'emmener un territoire à entrer en transition de manière systémique. Au travers de webinaires mais aussi d'accompagnement plus individuels, les territoires lauréats sont accompagnés pour répondre à des enjeux locaux pré-identifiés dans leur stratégie de territoire.



POUR EN SAVOIR +



SIMONE SAILLANT,
 Directrice de Programme
 Ruralité Montagne,
 Agence nationale
 de la cohésion des territoires

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2022 - Réalisation : Cartographie ANCT 01/2023

Les commissariats de massifs, relais territoriaux de l'ANCT

Les commissariats de massifs, relais territoriaux de l'ANCT dans le cadre spécifique de la loi Montagne, conseillent et appuient les préfets de région coordonnateurs de massif pour mettre en œuvre la politique d'aménagement, de dynamisation et de développement du massif, notamment par le cofinancement de projets, au titre des Contrats de plans interrégionaux État-Régions de massif.

Ils assurent le secrétariat général des comités de massif, instances de concertation consultatives qui réunissent les forces vives du territoire, et accompagnent de façon transversale, interrégionale et interministérielle, les collectivités territoriales et porteurs de projets au sein du massif.

Les commissariats assurent, depuis 2021, le déploiement d'Avenir Montagnes et animent en particulier les clubs Avenir Montagnes avec les 62 territoires lauréats d'Avenir Montagnes ingénierie (et Espaces valléens pour les Alpes) pour une mise en réseau et un essaimage à l'échelle des massifs. Ils portent également des projets transversaux à l'ensemble des massifs.

LE MASSIF DU JURA

Le Massif du Jura est un massif atypique, de moyenne altitude, avec une géographie composée de plateaux, de reculées imposantes, de lacs et d'une haute chaîne constituant l'épine dorsale des Montagnes du Jura. La grande diversité de paysages et de biodiversité favorise un panel large d'activités économiques, touristiques, patrimoniales. La population est, contrairement aux autres massifs montagneux, plus dense en altitude que sur les bas plateaux, notamment en raison de la proximité avec la Suisse.

Le commissariat de massif s'emploie à mettre en valeur et à accompagner ce territoire d'opportunités. En 2021-2022, plus de 200 porteurs de projets ont été accompagnés, représentant 23 millions euros de subventions (FNADT) engagés. Il accompagne également plusieurs territoires Avenir montagnes ingénierie aux particularités géographiques différentes dans le déploiement d'une stratégie de développement touristique raisonné et adapté. Les thématiques sont variées et complémentaires, alimentant les réflexions et actions sur la transition des stations de ski alpin et nordique, le développement des activités de pleine nature, le tourisme lié à l'histoire industrielle, la mise en valeur de la biodiversité, du patrimoine bâti et naturel, la gestion des fréquentations, l'agrotourisme, l'itinérance, etc.



LE MASSIF DES PYRÉNÉES



Sur les hauteurs de la vallée de l'Orri se dévoilent juste à côté du GR®10 les plus anciennes roches des Pyrénées.

Exemple du projet Géotraverse

Le massif des Pyrénées se caractérise par la richesse de sa biodiversité et de ses paysages. Le caractère « sauvage » en fait un massif particulièrement prisé pour la grande itinérance et la randonnée. La crise sanitaire et le changement climatique ont eu pour conséquence directe de générer des pics de fréquentation notamment autour des sites emblématiques. Le commissariat, aux côtés des collectivités et des professionnels sur les territoires, s'emploie à accompagner des projets qui s'inscrivent dans une dynamique de diversification de l'offre touristique. L'accueil de publics qui ne connaissent pas les « codes » de la montagne fait également partie des défis à relever. Le projet de sentier de randonnée Géotraverse illustre cette dynamique. Aux côtés de l'Europe et de la Région Occitanie, le commissariat de massif soutient ce projet de diversification touristique. Né d'une coopération entre les Parcs naturels régionaux des Pyrénées catalanes et des Corbières-Fenouillèdes, depuis 2021, le projet se concrétise par la création d'un sentier traversant les deux parcs. Ce sentier raconte l'histoire des Pyrénées, de ses terrains les plus anciens à ses formes de pay-

sages les plus récentes. Cet itinéraire principal est le support d'une offre touristique thématique basée sur la mobilité douce et fédérant les professionnels du tourisme : promotion, hébergement, restauration et activités sportives.

En parallèle d'une phase de préfiguration et de concertation, une campagne a été lancée pour disposer d'un fonds photographique et le décliner en exposition photographique mobile. Identifier les offres existantes sur le thème de la géologie ou les professionnels désireux d'enrichir leur offre permettra d'intégrer la Géotraverse dans le paysage des activités touristiques et de préparer la phase opérationnelle.

Les sentiers, intégrés au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, sont d'ores et déjà balisés et entretenus. Un découpage de l'itinéraire en tronçons, suivant une logique d'itinérance, a permis de recenser les points d'intérêt et les aménagements restants.

LE MASSIF DES ALPES

Le commissariat de massif, développe depuis plus de 10 ans un programme pionnier en faveur de la diversification touristique toutes saisons dans les Alpes : les Espaces valléens. Près de 40 destinations touristiques alpines sont ainsi accompagnées par la Convention interrégionale du massif des Alpes, contrat de plan interrégional conclu entre l'État et les Régions AuRA et PACA. Cet accompagnement partena-

rial, associant les Départements et des crédits interrégionaux du Feder, se traduit par du cofinancement d'ingénierie locale et notamment, en ce qui concerne l'itinérance, de signalétiques, parcours d'interprétation, requalification des refuges, sécurisation des sentiers. Il a contribué à l'émergence d'une saison touristique estivale dans les Alpes, en croissance exponentielle ces dernières années.

Cette réussite pose néanmoins de nouveaux défis. La diversification touristique occasionne de nouvelles atteintes à la biodiversité et des émissions supplémentaires de gaz à effet de serre. Ainsi, la troisième génération du programme Espaces valléens (2021-2027) place comme priorité l'adaptation au changement climatique et la transition vers un tourisme durable.

Il est en cela conforté par le programme Avenir Montagne ingénierie qui bénéficie à 16 territoires alpins. De même, au titre de la relance, 5,8 M€ du Fonds Avenir montagnes ont été engagés en 2021-2022 au profit de 31 projets de restauration écologique de sentiers dans les Alpes. ▶



Site de Sixt Fer à Cheval

LE MASSIF DES VOSGES



OGS ballon d'Alsace

Le massif des Vosges est le massif le plus septentrional de la France métropolitaine et constitue un sous-ensemble d'une montagne rhénane plus large, avec le massif de la Forêt-Noire à l'Est ou le massif du Palatinat rhénan au Nord. C'est le massif le plus densément peuplé de France, et ses paysages appréciés, l'état de son patrimoine naturel, sont aussi le fruit d'une activité humaine qui a façonné le territoire sur deux millénaires. Grâce à une volonté partagée par tous les acteurs touristiques du territoire, le massif des Vosges est devenu une destination touristique à part entière.

La randonnée est un des marqueurs du massif des Vosges avec une organisation ancienne qui remonte à la fin du 19^{ème} siècle. Le voyage à pied, dans le Massif des Vosges, est une activité qui va de soi en toutes saisons et pour tous publics.

Le massif bénéficie d'une longue expérience et d'un réseau dense de 20 000 km de sentiers entretenu et animé par de nombreux bénévoles. Le commissariat de massif et ses partenaires, les Régions, les Départements, Vosges tourisme ou Alsace Destination Tourisme, y consacre des sommes importantes, notamment via le plan Avenir montagnes pour améliorer la structuration d'itinéraires

touristiques emblématiques, et leur mise en tourisme via la labellisation « Leading Quality Trails - Best of Europe » de la traversée des Vosges.

MASSIF CENTRAL

Le Massif central a, depuis 2010, engagé sa diversification et désaisonnalisation touristique autour de ses pôles de nature et de ses grandes itinérances emblématiques : Saint Jacques, RL Stevenson ou moins connues : Urbain V, Gorges et Vallée du Tarn... Le succès de cette stratégie se traduit par des fréquentations croissantes, en toutes saisons et sur l'ensemble des territoires et des itinéraires. Cet engouement témoigne d'un Massif central qui sait répondre aux attentes renouvelées des visiteurs, par ses paysages, sa naturalité, son authenticité, ses offres autour des activités de nature, mais aussi de ses savoir-faire agricoles, artisanaux et industriels et de sa culture – Clermont-Ferrand Massif central est un des 4 finalistes pour devenir capitale européenne de la culture 2028.

En 2023, le commissariat du Massif central accompagnera les pôles de nature et les itinérances du Massif central dans une nouvelle phase, visant à poursuivre leur transition



Volcans Auvergne

écologique et leur adaptation au changement climatique, mais aussi à s'inscrire dans une stratégie d'attractivité territoriale, par un lien renforcé de l'offre à la vie des territoires, permettant aux visiteurs de ressentir la qualité de vie, les opportunités qu'ils offrent et de s'y projeter.

MASSIF DE CORSE ET MASSIFS ULTRAMARINS

Avenir montagnes ingénierie soutient également des projets de valorisation et de diversification de la randonnée en Corse, à la Réunion, et en Guadeloupe. Dans les vallées et piémonts des Communautés de communes de Castagniccia-Casinca et Costa Verde, en Haute-Corse, les itinéraires de randonnée permettent de valoriser le patrimoine naturel et culturel d'une moyenne montagne souvent méconnue et enclavée. La communauté de communes du Cellavu Prunelli, également lauréate d'Avenir montagnes ingénierie, en Corse-du-Sud, située entre mer et montagne, articule sa stratégie de diversification de l'offre touristique autour des activités de pleine nature et de la randonnée pédestre.

Pour le projet du Cirque de Salazie porté par la Communauté intercommunale Réunion Est, l'itinérance et la valorisation de sentiers permettent de décloisonner l'offre touristique. Par ailleurs, de nombreux projets soutenus par l'appel à manifestation d'intérêt Avenir montagnes mobilités associent mobilité et tourisme. ■

TRANSFORMER DURABLEMENT LES TERRITOIRES



GISÈLE ROSSAT-MIGNOD,
Directrice du réseau
de la Banque des Territoires



La pratique de la randonnée pédestre est la 1^{ère} activité de loisirs pratiquée par les Français pendant leur temps libre : 27 millions de Français randonnent et marchent chaque année et cette activité a connu un fort engouement ces dernières années. L'immense richesse de notre patrimoine naturel et culturel (paysages variés et accessibles, sites remarquables et bâtiments chargés d'art et d'histoire) fait aussi de notre pays une destination touristique très prisée des randonneurs étrangers.

Si l'on peut se réjouir d'un tel engouement, nous devons aussi prendre en compte de nouveaux enjeux. Lorsque des milliers de visiteurs arpentent en même temps les sentiers côtiers, parcourent les circuits de massifs montagneux ou « font » la traversée de la Corse, nous savons que cela n'est pas sans

conséquence pour la préservation des sites, l'acceptabilité par les populations résidentes et la qualité de l'accueil des visiteurs.

La Fédération française de la randonnée pédestre joue un rôle-clé dans la structuration, l'entretien et le balisage du réseau d'itinéraires le plus dense d'Europe ; dans la promotion de la pratique sportive, du tourisme et des loisirs ; dans la découverte et la sauvegarde de la biodiversité et dans l'accompagnement des territoires. Pour ces derniers, cette activité constitue un levier stratégique pour la transition vers un tourisme plus durable et plus respectueux de la nature.

Aussi, c'est avec conviction que la Banque des Territoires apporte son soutien au guide référentiel de la FFRandonnée, guide référentiel destiné aux gestionnaires des espaces naturels afin d'agir sur la forte fréquentation des sentiers de randonnée en montagne. Cela participe à la nécessaire transformation écologique des territoires, qui est au cœur de notre action.

Le « Sentiers de montagne en tension : identifier, évaluer, agir » a donc pour vocation d'être un outil pédagogique d'aide à la décision et d'essaiimage des bonnes pratiques en termes de gestion des flux touristiques sur les chemins de randonnée. Il propose une approche transversale des problématiques et s'appuie sur les retours d'expériences des différents acteurs de la montagne et des comités départementaux et régionaux de la FFRandonnée. N'hésitez pas à vous en emparer !



REGARDS CROISÉS

Entretiens avec les acteurs de la montagne

TEXTES:

PHILLIPE VOUILLON ET ADRIEN BAIL

Une montagne, des défis

Pour mieux comprendre les phénomènes à l'œuvre dans les massifs montagneux français, nous sommes tournés vers deux géographes, au cours d'un entretien croisé réalisé fin janvier 2023.

Pierre Torrente, l'œil sur les Pyrénées, et Lionel Laslaz, dans les Alpes, invitent à la prudence quant à l'usage de la notion de « *surfréquentation* » des espaces naturels.

Si celle-ci est mobilisatrice, et a rencontré naturellement un certain succès, elle a le tort de généraliser et d'être en partie échafaudée sur nos perceptions et nos attentes. De manière très claire, depuis la sortie du premier confinement, la montagne a attiré des publics nouveaux, moins formés et plus nombreux – même si ce phénomène est sans doute conjoncturel, et masque une augmentation progressive qui s'inscrit dans le temps long. Une montagne aux allures idéales, conçue comme un espace de totale liberté et de ressourcement – voire de solitude –, symbole et témoin d'attentes sociales profondes.

Dans ce contexte, les deux enseignants-chercheurs plaident pour une analyse en termes de « *points de*

PIERRE TORRENTE

est directeur du Campus des métiers du tourisme pyrénéen, responsable du site de Foix de l'Institut supérieur du tourisme, de l'hôtellerie et de l'alimentation (ISTHIA) à l'université Toulouse-Jean-Jaurès. Il est membre associé du laboratoire CERTOP (CNRS) et préside l'Association des Transitions des Territoires de Montagne. ©Xavier Floutard Véleux



LIONEL LASLAZ

est maître de conférences Habilité à Diriger des Recherches en géographie et aménagement à l'université Savoie-Mont-Blanc, membre du laboratoire EDYTEM (Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne ; CNRS / Université Savoie-Mont-Blanc).



concentrations » (approche spatiale) et de « *pics de fréquentation* » (approche temporelle). Les solutions qu'ils esquissent (aménagement, réglementation, communication) ne pourront se passer d'une connaissance fine des situations locales et d'un usage avisé des outils techniques (de comptage notamment). Elles devront être intégrées dans le cadre plus vaste du développement territorial et touristique, et s'appuyer sur la formation et des valeurs, au premier rang desquelles le partage.

Différents termes ont émergé pour tenter de désigner le phénomène à l'œuvre aujourd'hui dans les espaces naturels et touristiques, en particulier dans les zones de montagne. Certains parlent de « *surfréquentation* » : est-ce un terme qui vous semble pertinent ?

PIERRE TORRENTE : La question de la « *surfréquentation* » est un vieux sujet... Pour ma part, je préfère parler de fortes concentrations plutôt que de *surfréquentation*. Ce dont il faut se rendre compte, en caricaturant un peu, c'est que c'est un

problème de riches. En réalité, dans un certain nombre de lieux, on a plutôt affaire à des situations de sous-fréquentation !

Effectivement, à certains moments, en certains lieux, se pose la question du nombre (de l'affluence), rapporté à la capacité d'accueil des aménagements existants sur un espace donné, à la disponibilité d'une ressource (la nature), et aux habitants qui, éventuellement, partagent cet espace, parce qu'ils y vivent, et utilisent ses ressources.

LIONEL LASLAZ : Moi non plus, je ne parlerai pas de surfréquentation, ni d'hyperfréquentation, parce que ces termes trahissent d'emblée un parti pris. Aucun travail scientifique sérieux ne permet de dire à partir de quel moment on serait en « *sur* » ou en « *hyper* ». Il faut se rendre compte de l'importance, ici, des perceptions, de ce que j'appellerais ressenti social. Quand on se rend dans un espace de nature, on a envie d'être seul, et non pas de se trouver au milieu de la foule. C'est ce que résumait l'alpiniste Bernard Amy dans un entretien qu'il m'avait accordé en 2001 : « *L'alpiniste se retrouve dans la foule des gens qui veulent être seuls.* »

P.T. : Il existe un paradoxe lié à la nature même de l'activité touristique. Comme je le raconte souvent, quand il est 13 heures, s'il y a deux restaurants, et que l'un a son parking plein, tandis que l'autre est vide, à votre avis, où vont se diriger les nouveaux arrivants : vers celui qui est vide ? Non. Il y a un phénomène social d'attrance. Il y a quelques années, l'anthropologue Jean-

Didier Urbain avait placé une caméra sur la plage pendant toute la saison, pour observer les comportements. Tous les matins, le premier touriste arrive sur la plage vide. Puis, le second, et ainsi de suite... D'après vous, où vont-ils s'installer ? Hormis le contemplatif solitaire, tout le monde s'agglomère.

Il faut relativiser et distinguer ce qui tient de l'épiphénomène – une concentration d'individus, en un lieu précis, à un moment donné. Moi, je dis plutôt qu'on a des problèmes momentanés de fortes concentrations – concentrations qui, de fait, et on y reviendra, posent un certain nombre de questions. Mais ne nous trompons pas de problème. Or, partant d'une mauvaise hypothèse, on risque de réagir par l'interdiction. La réponse immédiate, c'est l'arrêté : le parc national interdit l'accès, l'arrêté municipal ferme le stationnement, etc. Il ne suffit pas de poser un interdit. On ne réglera rien par l'interdit. L'interdit va à l'encontre de tout processus de développement. Si on veut que le tourisme soit facteur de développement, il faut garantir au touriste la liberté de se déplacer.

En soi, la forte affluence n'est pas nécessairement un problème...

P.T. : Non, c'est pourquoi je préfère aborder ce sujet du point de vue des opportunités qu'il représente pour un tourisme qui soit facteur de développement territorial. Ce qui pose problème, quand on veut faire du tourisme un outil de développement territorial, c'est au contraire le manque de touristes. C'est pour cela que ▶

“ **HORMIS
LE CONTEMPLATIF
SOLITAIRE,
TOUT LE MONDE
S'AGGLOMÈRE.** ”



j'ai commencé en disant que la « surfréquentation » était une affaire de riches. N'adoptons pas une approche uniquement négative.

Pour estimer qu'une fréquentation serait trop importante, certains emploient la notion de « capacité de charge ». Est-elle pertinente ?

L.L. : La notion de « capacité de charge » des milieux naturels est empruntée aux biologistes (Odum, 1959) ; elle est apparue dans les années 1980-1990 aux États-Unis. Elle a été diffusée par Robert E. Manning, professeur à l'université américaine du Vermont, mais demeure très discutée. Elle repose en effet sur un déterminisme naturel très critiquable qui part du

postulat qu'un milieu ne peut plus absorber une présence humaine au-delà d'une certaine limite. La capacité de charge maximale serait le « seuil de fréquentation au-delà duquel son augmentation provoque plus d'inconvénients que d'aménités environnementales [...] L'atteinte ou le dépassement du seuil de capacité de charge maximale de ces territoires est le signal d'une « surfréquentation ». Elle provoque des coûts de réparation ou d'entretien supérieurs aux avantages économiques qu'elle apporte. » Mais qui fixe le seuil ? Sur quelle base ? Déterminer la « capacité de charge » d'un milieu, dans l'absolu, n'a pas de sens, car elle varie beaucoup de l'un à l'autre, dans le temps et dans l'espace. En termes de

temporalité, l'analyse ne sera par exemple pas la même la nuit que le jour. La protection du patrimoine nocturne est devenue un vrai sujet. Certains milieux ou certaines espèces sont plus sensibles la nuit que le jour. Il s'agit donc de regarder l'impact des nuisances liées à l'activité humaine la nuit, quel que soit le nombre de personnes.

La fréquentation est variable dans le temps et dans l'espace. Quand je pars en montagne à 5 heures du matin, je ne rencontre pas de forte concentration. À l'inverse, si je quitte le parking à Chamonix à 9 heures le 15 août, je suis certain qu'il y aura du monde. Pour ce qui est de l'espace, je connais de nombreux itinéraires en montagne qui sont très peu fréquentés.





© iStockphoto.com/Vitalap

“ LA RANDONNÉE, QUI PLUS EST EN MONTAGNE, EST AUSSI UNE FAÇON DE FUIR DES MOMENTS INSOUTENABLES EN VILLE. ON VA SE BALADER EN FORÊT, AU BORD DU MOINDRE COURS D’EAU. ”

Pour un sentier, si l’on reprend votre approche, et que l’on s’attache aux phénomènes de concentration, finalement, il est assez simple de déterminer des points névralgiques : il y a le parking de départ, le lac, le point de vue, l’arrivée au refuge ou en zone de bivouac...

L.L. : Il est clair que la question de la fréquentation ne se pose pas de manière globale, sur tout un itinéraire. Il y a des concentrations autour des points d’intérêts. Elles peuvent aussi être liées à une difficulté technique, une raideur

du sentier plus importante, par exemple. Enfin, certaines concentrations tiennent à la nature même de l’itinéraire, si celui-ci emprunte par exemple des pistes pastorales ou forestières, empruntées par les cyclistes, éventuellement des véhicules.

P.T. : Ilya d’ailleurs quelque chose à rééquilibrer, en termes d’itinéraire. Quand on regarde un itinéraire comme le GR®20, on s’aperçoit que le monde se trouve concentré sur la partie centrale de l’itinéraire, de part et d’autre du Monte Cinto.

Comment interpréter l’effet post-confinement, qui semble avoir créé un regain d’intérêt pour le tourisme de nature, et généré une fréquentation plus importante des sites et des sentiers de randonnée. Est-

ce un phénomène purement conjoncturel ?

L.L. : De fait, la sortie du confinement a remis en lumière ce sujet, car on est passé d’une fréquentation (temporairement) nulle à une fréquentation importante. C’est cela qui nous a interpellés. Mais ce phénomène cache la lente augmentation qui s’inscrit dans le temps long, depuis trente ans. Il y a eu par ailleurs une multiplication des usages des sentiers. Historiquement, les sentiers étaient parcourus par des randonneurs. Maintenant, il y a des trailers, de plus en plus de VTT, notamment à assistance électrique. Cela génère des conflits d’usage.

Mais on manque encore de recul sur l’effet post-confinement.

S’il existe, il est lié au fait que les gens ont eu un besoin de sortir du contexte urbain, après deux mois de privation de circulation. Mais est-ce à dire, pour autant, que cela va générer durablement un flux de fréquentation beaucoup plus important ? Je suis assez perplexe.

Enfin, je crois que les effets des réseaux sociaux sont plus importants que les effets liés à la sortie du confinement. On le voit dans différents territoires, comme les Baronnies, où les usagers des cours d’eau postent sur les réseaux sociaux leurs photos qui deviennent dès lors un outil de visibilité et de fréquentation de sites restés jusqu’alors confidentiels. La vallée du Rhône, en période estivale, est écrasée de chaleur. Les habitants d’Avignon ou d’Aix-Marseille qui le peuvent se précipitent au bord des cours d’eau, à la recherche d’un îlot ▶



de fraîcheur, dans la vallée du Toulourenc, par exemple. C'est le cas aussi en Islande, un autre de mes terrains, où les téléfilms et autres séries, conjugués à ces réseaux sociaux, ont fait croître la fréquentation de plusieurs sites.

P.T. : On mesure ici l'impact du changement climatique. La randonnée, qui plus est en montagne, est aussi une façon de fuir des moments insoutenables en ville. On va se balader en forêt, au bord du moindre cours d'eau. En tout cas pour ceux qui ont la chance de pouvoir sortir des villes.

Vous évoquez l'importance du « ressenti social », c'est-à-dire de notre propre perception. La notion de "surfréquentation" repose-t-elle surtout sur nos perceptions ?

P.T. : La « surfréquentation » est en partie liée à notre propre perception. Le problème n'est pas qu'il y a trop de monde. Pour schématiser, nous voudrions que la montagne (ou la nature) soit à nous, nous avons envie d'être des privilégiés. On ressent ici l'impact des évolutions sociales vers une société de plus en plus individualiste, avec de moins en moins le sens du collectif et de l'intérêt général. Il faut s'interroger sur ce désir de privilège, cette volonté de bénéficier d'un lieu tout seul, cette incapacité à partager avec l'autre...

Regardons ailleurs dans le monde, ne serait-ce qu'en Espagne. L'affluence n'est pas du tout perçue de la même façon des deux côtés des Pyrénées. Là où nous nous offensons qu'il y a trop de monde, nos amis espagnols,

eux, sont tout à fait à l'aise avec les situations de forte affluence, y compris les habitants.

De l'autre côté de la frontière, un endroit vide n'est pas un bon endroit. En Espagne, on a besoin d'échanger, on a besoin de partager avec l'autre, etc. C'est un jugement personnel, mais je constate que de moins en moins de gens se saluent quand ils se croisent sur un sentier. Pour moi, ce sont des petits signes qui laissent penser que ce que l'on est tenté de nommer aujourd'hui « surfréquentation » est lié à une évolution de la société. Cela n'empêche pas de s'occuper des problèmes que peuvent entraîner les phénomènes de forte concentration.

En particulier les impacts sur la biodiversité. C'est ce qu'essaie de matérialiser la notion de capacité de charge, que vous critiquez...

L.L. : Il ne s'agit pas de nier ces impacts, mais, du point de vue des sciences humaines et sociales, il est important de remettre en question la pertinence de cette notion, de savoir ce qu'elle va apporter, et si on peut vraiment s'en servir pour démontrer les effets de la fréquentation. L'écologue peut identifier le fait que, s'il y a trop de passage, il existe un risque de dégradation par piétinement de la zone humide. Tout le monde comprend bien que s'il y a beaucoup de passage à un endroit fragile, il va y avoir des effets néfastes, comme l'érosion des sentiers. Mais c'est aussi une question d'éducation : quand on balise des sentiers, et qu'on demande aux gens de ne pas couper les lacets, c'est précisément pour

limiter l'érosion. Donc l'érosion n'est pas nécessairement liée à l'affluence, surtout si le sentier est bien entretenu. En revanche, s'il y a des gens qui coupent les lacets dans tous les sens, des trailers qui, pour aller le plus vite possible, tirent tout droit, ça va poser problème. C'est d'ailleurs pour cela que dans des espaces protégés, il y a des sentiers interdits aux VTT.

Sur ce sujet, il ne faut pas non plus ignorer l'impact des choix des politiques publiques : je constate que, par rapport à il y a quelques années, il y a des sentiers qui sont moins bien entretenus. Un sentier qui commence à se creuser, s'il n'est pas remis en état, va s'éroder encore plus vite.

Il y a aussi la question de la quiétude de la faune, notamment hivernale et en période de reproduction...

L.L. : Ce n'est pas lié à la randonnée, à la rigueur, à la marche en raquettes, mais c'est surtout le problème du ski hors-piste, qui entraîne le dérangement du tétras-lyre, par exemple. On ne peut pas d'un côté inciter les skieurs à ne pas faire de bruit sur un télésiège passant au-dessus d'une zone de repos du tétras et de l'autre autoriser les 125 décibels d'un célèbre bar d'altitude... Tout est une question de cohérence...

Aménager un espace naturel, c'est résoudre des contradictions. Il faut bien voir que, pour une intercommunalité, une collectivité territoriale, un parc naturel régional, une réserve naturelle ou un parc national, le fait d'avoir du monde est aussi un signe de réussite. Ce sont ces sites jugés exceptionnels qui

font venir du monde. L'attractivité touristique est aussi une preuve de bonne gestion. On se retrouve dans une situation paradoxale : un certain nombre de gestionnaires de parcs naturels régionaux comme de parcs nationaux, constatent des phénomènes de « surfréquentation » sur un certain nombre de sites, mais ces sites sont précisément indiqués, renseignés par les offices de tourisme et par les opérateurs touristiques, par les accompagnateurs en moyenne montagne, qui emmènent leurs clients sur ces sites incontournables. Donc le système touristique amène du monde là où il y en a déjà. Cette contradiction est manifeste dans les Calanques, dont on réglemente l'accès parce qu'il y a trop de monde. Et il en va de même dans tous les grands sites de France : la pointe du Raz, le Mont Saint-Michel...

En même temps, on voit émerger des pratiques de démarketing, qui visent précisément à soulager certains sites très fréquentés...

L.L. : Il y a peu de territoires sur lesquels le démarketing va recueillir beaucoup d'assentiments, parce que la nécessité, encore une fois, est d'avoir des retombées pour que les locaux puissent vivre de leur activité, et qu'on puisse maintenir des commerces et des services à l'année. Dans un certain nombre de zones de montagne, il y a des commerces uniquement parce qu'ils font leur chiffre d'affaires sur quatre ou cinq mois, mais ne restent pas forcément ouverts au-delà... Dans les espaces ruraux de faibles densités, une

dynamique de relance de certains services et commerces est parfois à l'œuvre, des épiceries de village, etc., dans des espaces qui ont beaucoup souffert de ce point de vue. Le maintien des services est vital pour maintenir une population à l'année...

On a besoin de ce tourisme, d'autant plus dans un contexte de raréfaction des financements publics, car il génère de l'activité économique, laquelle permet précisément de financer un certain nombre d'actions de préservation et de faire vivre un système économique : des refuges, des accompagnateurs, des guides, etc.

Comment trouver l'équilibre ?

P.T. : On a un modèle à repenser, fondé sur l'approche quantitative : on a cru que plus on augmentait la fréquentation, plus on allait générer du développement sur le territoire.

Les politiques publiques, depuis la démocratisation du tourisme, ont été guidées par la notion de liberté. Le tourisme doit être accessible à tous. On est parti du principe que garantir cette accessibilité entraînait que chacun était libre de pratiquer le tourisme quand il le voulait.

C'était une notion égalitaire. Mais on s'est trompé... On a fait comme si la ressource était infinie. Maintenant, on s'aperçoit que la ressource est finie. De l'eau, on commence à en manquer, et on s'aperçoit que la présence des touristes pose un certain nombre de problèmes sociaux, économiques et environnementaux. Et tout d'un coup, on se met à parler de surfréquentation. Non ! C'est un résultat de la mauvaise ►



organisation du tourisme sur le territoire. Si les gens partent au mois d'août, c'est parce qu'ils ont des congés au mois d'août.

Il faut intégrer la gestion des flux comme une composante de l'activité touristique. Ce territoire, je n'y vais plus quand je veux, mais quand il est en capacité de m'accueillir. La limitation entraîne une mise en désir de ce territoire. Et cette mise en désir génère de la valeur ajoutée. Quand j'ai accès à l'espace de nature, je me dis que je suis un privilégié, parce qu'on m'y a donné accès. Cela donne des touristes qui vont être des acteurs du développement, aller discuter avec les habitants au lieu de les ignorer, prendre le temps de regarder le petit patrimoine, la biodiversité, la faune et la flore... C'est une révolution dans la façon de concevoir le tourisme.

En termes de stratégie d'aménagement, on pourrait choisir de concentrer les flux sur un nombre limité de territoires.

L.L. : Deux modèles s'opposent : le modèle anglo-saxon et le modèle européen. Dans les parcs nationaux australiens, canadiens, états-unis, néo-zélandais, on ne peut pas sortir des sentiers balisés : c'est une stratégie de fort aménagement des itinéraires principaux et des sites d'accueil, qui sont hyperéquipés. Dans le Parc national de Yellowstone, vous avez quand même un campus universitaire et des hôtels-restaurants à l'intérieur même du parc ! C'est ce qu'ils appellent la stratégie des « *honey pots* », littéralement les « *pots de miel* », qualificatif peu amène pour les touristes assimilés à des mouches. Les touristes ne peuvent absolument pas sortir

des sentiers, sous peine d'être verbalisés par les rangers. L'idée est de concentrer les perturbations dans un endroit donné, afin que le reste demeure à l'écart de la fréquentation. C'est un modèle basé sur des principes issus de la wilderness, marqués par le puritanisme et une finalité de rentabilité économique. Ce n'est pas la stratégie qu'on a adoptée en France, et de manière générale en Europe occidentale. Il y a l'exception quand même du parc national suisse, où vous n'avez pas le droit de rester la nuit, et où il y a des heures d'ouverture et de fermeture. Mais le modèle de l'Europe occidentale est fondé sur la libre circulation.

P.T. : Est-ce que les territoires ont intérêt à polariser, à concentrer les flux en un même endroit ? Ou est-ce qu'on a intérêt, au contraire,



“ IL FAUT INTÉGRER LA GESTION DES FLUX COMME UNE COMPOSANTE DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE. ”

Peut-on travailler sur la répartition des flux dans le temps ? Est-ce qu'il y aurait un intérêt à promouvoir un tourisme quatre saisons ?

P.T. : Il faut que les territoires soient en capacité d'accueillir les touristes, donc ça veut dire qu'il faut qu'il y ait des services, ça veut dire qu'il faut qu'il y ait de la vie... Mais il ne faut surtout pas faire du tourisme quatre saisons. D'abord, expliquez-moi qui est en congé en dehors des périodes de vacances fixées par la société ?

L.L. : C'est aussi une question d'attractivité... Qui va faire de la randonnée d'altitude au mois d'octobre ?

P.T. : Je dis qu'il faut développer des services, la boulangerie, etc. Il faut soutenir sur le territoire des activités plus pérennes que l'activité touristique : l'agriculture, l'artisanat, voire un peu d'industrie. Quand vous installez du tourisme quatre saisons, au moment où l'activité agricole bat son plein, comment vous faites ? Plus vous allez développer l'activité touristique, plus vous allez empêcher les autres secteurs d'activité de se développer. La présence d'autres secteurs d'activité assure une

vie pérenne sur le territoire, en multipliant les sources de revenus.

Donc surtout pas du tourisme quatre saisons. Éventuellement, on pourrait allonger la saison touristique. Mais il faut laisser le temps aux habitants de pouvoir travailler dans d'autres secteurs et que les territoires mettent en place les autres secteurs d'activité, qui permettent de multiplier les sources de revenus. Sinon, la dépendance au tourisme est trop forte.

Pour les écosystèmes eux-mêmes, il y a aussi une notion de temps de rémission...

L.L. : Oui, une fréquentation à l'échelle de l'année n'est pas forcément une bonne chose en fonction des espèces et des milieux.

Au-delà des chiffres de la fréquentation, certains territoires s'alarment de problèmes de comportement et mettent en place des outils de communication et de prévention. Faut-il privilégier ce volet éducatif ?

P.T. : « *L'industrie du tourisme* » – Club Med, hôtels clubs à l'étranger, stations de ski – ne nécessite pas d'apprentissage particulier.

À l'inverse, le tourisme de nature évolue dans un espace de liberté, qui nécessite un apprentissage. Ce sont les colonies de vacances, les centres de vacances, les classes vertes, les classes de neige, les clubs... qui assuraient ces apprentissages. Quand j'ai commencé la montagne, on m'a appris à pratiquer la ►

à répartir ? Polariser génère des inconvénients en termes de services publics. Si je prends le cas des vallées pyrénéennes, on a aménagé des stations en haut, et on a créé des déserts en bas. On a essayé d'organiser le tourisme dans les territoires selon un modèle urbain : la station de ski, la station littorale, etc.

Il est impératif d'avoir d'abord une vision à long terme des territoires de montagne et des territoires ruraux : qu'est-ce qu'on peut faire demain ? La montagne, à horizon de quinze ou vingt ans, qu'est-ce que ce sera ? Est-ce un espace de loisirs pour urbains, ou est-ce un espace de vie pour des habitants ? Si c'est un lieu de vie, il s'agit d'intégrer le tourisme de nature dans un processus de développement local.

montagne. J'ai dirigé des centres de montagne quand j'étais jeune. Un jeune, il faut lui expliquer l'intérêt de faire un effort pour aller au sommet d'une montagne ou faire quatre heures de marche, ça s'explique. Aujourd'hui, les colonies de vacances ont disparu. Comme le coût du matériel est très bas, chacun peut s'équiper sans devoir emprunter en club, comme autrefois. Il y a le GPS, les applications donnent l'impression que puisqu'on a tracé son itinéraire, on ne va pas se perdre. On oublie seulement qu'il peut y avoir des aléas... Pour résumer, on a perdu aujourd'hui toute notion d'apprentissage. Cela explique en partie le fait que beaucoup restent autour de leur voiture.

L.L. : C'est effectivement une véritable évolution sociologique : on constate qu'on a de plus en plus des profils, non pas de randonneurs, mais de promeneurs. On le mesure au temps de déplacement et à la distance par rapport à la voiture et au stationnement. Dans les années 1980-1990, les gens faisaient de la montagne. Aujourd'hui, les gens circulent autour des parkings, pour une grande majorité. L'aire de rayonnement autour du véhicule s'est restreinte. Comme il y a un peu plus de monde, il y a un effet de concentration sur les mêmes sentiers.

Par ailleurs, un certain nombre de randonneurs non formés posent des problèmes de sécurité parce qu'ils ne sont pas équipés ou font n'importe quoi, laissent les portillons ouverts après avoir passé une clôture, marchent sur les foins... C'est ce genre de problématique qui se présente.

P.T. : C'est pourquoi je plaide pour que l'on remette en place le dispositif d'apprentissage. C'est heureusement l'un des axes du Plan Avenir Montagnes, qui entend favoriser l'accès des jeunes à la montagne. Mais il faut aller beaucoup plus loin. Dès l'école primaire, il faut enseigner aux jeunes à être des touristes. Ça veut dire quoi, être un touriste ? Non pas consommer un produit, mais respecter un lieu, comprendre ce qu'il est possible (ou non) de faire en un lieu donné, peut-être apprendre le goût de l'échange avec l'autre, etc. Si l'on n'assure pas cet apprentissage, les jeunes deviendront des consommateurs. Tant qu'on est dans un hôtel club ou dans une station de ski, ça marche même sans apprentissage, mais dans un espace de liberté, ça ne fonctionne pas.

L.L. : C'est pour ça qu'à mon avis, le dispositif dans les Calanques ne résout rien. Puisque la question de fond est : que viennent-ils faire là ? Est-ce qu'il y a besoin d'être dans les Calanques pour bronzer ? Ce qui est à reprendre, c'est l'éducation au site, au milieu ; il faut remettre en question l'intérêt de se retrouver à cet endroit.

Pour limiter la fréquentation, un certain nombre de territoires réglementent l'accès, parfois le rendent payant, voire l'interdisent. Tout à l'heure, vous avez émis l'idée que ce genre de mesure n'était pas la bonne solution. Pourquoi ?

L.L. : Il ne s'agit pas de proscrire les interdictions. Je n'ai pas d'opposition de principe. Quand il y a des questions de sécurité pour les personnes, quand il y a

des questions de risques, de crues subites comme cela arrive parfois dans les rivières torrentielles des Alpes du Sud... Là, l'interdiction peut se justifier. Quand il y a également des questions de respect de la propriété privée et de l'outil de travail des agriculteurs...

P.T. : J'ai beaucoup travaillé sur le site de Gavarnie. On pourrait passer des heures à parler de Gavarnie. Quand on arrive là-bas, il y a un sens unique et un énorme panneau d'interdiction : pas le droit de passer en voiture. Mais plus de la moitié des voitures s'engagent. Il y a tellement de monde, c'est tellement le bazar que les gens se disent : « *Il n'y a rien d'organisé.* » Et tout le monde passe dans le sens interdit.

L.L. : Mais ce qui m'interroge, c'est le fait qu'on rende payant quelque chose qui, jusqu'alors, était accessible, y compris aux plus modestes. C'est la raison pour laquelle le principe du stationnement payant est problématique, si on veut que la randonnée ne soit pas uniquement pratiquée par des retraités aisés et des CSP+. Je citais tout à l'heure la pointe du Raz, où le stationnement est à 8 euros. Cela se justifie par des questions d'aménagement, la labellisation Grand Site de France, qui in fine permet la protection du site.

Si on veut éduquer les gens à l'environnement, il faut qu'ils puissent aller voir ces sites. Cette mission de découverte passe par le fait de pouvoir permettre à des gens de se rendre sur des sites auxquels ils n'auraient pas forcément pensé, et à moindre coût.

Ce qui m'interpelle, dans un certain nombre de dispositifs dit



de régulation (les dispositifs de péages, les parkings payants), c'est que précisément, pendant longtemps, la randonnée a été l'une des rares activités échappant à la marchandisation et à la discrimination économique. Le coût de l'activité est limité. Pour randonner, il faut une paire de chaussures. L'hébergement en refuge n'est pas le plus cher qui soit, et on peut bivouaquer. La randonnée a longtemps été une activité démocratique, qui permettait de toucher toutes les catégories sociales.

P.T. : Moi, je ne suis pas contre le fait de faire payer. Dans une perspective de développement et de préservation, cela a du sens. En revanche, il faut mettre en place une politique sociale pour éviter l'exclusion. Quelle politique sociale mettre en place pour que les plus modestes puissent avoir accès au territoire ? L'activité touristique occasionne d'abord d'importants déplacements, qui génèrent des revenus importants pour les sociétés d'autoroutes, les sociétés de transport aérien, les sociétés pétrolières, etc. Je ne comprends pas pourquoi, aujourd'hui, il n'y a pas un principe de répartition sous forme de taxes. Une taxe

sur les autoroutes, une taxe sur les transports, une taxe sur les carburants... Qui remplit les aéroports, les gares et les péages d'autoroute aux saisons touristiques ? Pourquoi une partie de cette manne-là ne revient-elle pas aux territoires ? Il y a là sans doute une réponse à imaginer. Mais cela demande du courage politique !

Faut-il laisser chaque territoire mettre en place ses propres solutions ?

L.L. : Toutes les réflexions conduites à l'échelle nationale et à l'échelle des régions sont intéressantes. Faire remonter les expériences, en discuter et voir si elles sont transposables me paraît important. Ensuite, il faut laisser de la latitude aux acteurs locaux, qui ont la connaissance du territoire, pour pouvoir les mettre en œuvre. Il faut surtout éviter de rester dans une logique dirigiste, descendante. C'est ce dont on a beaucoup trop souffert en France. Chaque territoire est différent, on ne peut pas se contenter de dupliquer les réponses. Les acteurs seront différents, les problématiques ne seront pas les mêmes, les saisonnalités, les activités ne seront pas forcément les mêmes non plus, les niveaux

de fréquentation. Il y aura certains sites sur lesquels on pourra mettre en œuvre des alternatives, en termes de transport en commun par exemple. Alors que pour d'autres, le transport en commun est complètement inconcevable et inenvisageable. Donc, il faut laisser aux acteurs locaux la possibilité de décliner les propositions qui leur sont faites.

P.T. : Dans le parc des Calanques, ils ont fait quelque chose d'intéressant à Sormiou. On se gare sur un parking de résidence d'habitants, au milieu de petites barres HLM. Et ce sont les habitants du quartier qui le gèrent. Il y a une vraie implication des habitants, qui se réapproprient l'activité touristique.

L.L. : Pour cela, nos espaces ruraux et de montagne manquent d'ingénierie. On a besoin de former des jeunes dans ce domaine, qui vont pouvoir travailler auprès des municipalités, des intercommunalités, des parcs naturels régionaux... Bref, à une échelle locale, et avec une véritable connaissance du territoire, de façon à mieux articuler le tourisme et la vie à l'année. ■

Pour une gestion méthodique de la fréquentation

Au sein du Parc national des Écrins, Pierrick Navizet, chef du service Accueil et Communication, porte la stratégie de gestion des flux de visiteurs sur les sentiers et dans les sites naturels protégés. L'établissement public, qui élabore une méthodologie novatrice, fait figure de pionnier sur le sujet.

“ LA FRÉQUENTATION, C'EST UN SUJET COLLECTIF QUE NOUS SOUHAITONS TRAVAILLER AVEC TOUS LES AUTRES USAGERS DE L'ESPACE. ”

PIERRICK NAVIZET,
Chef du service Accueil et Communication
Parc national des Écrins

Dans quel contexte, et pourquoi avez-vous lancé un programme d'actions pour mieux évaluer la fréquentation dans le Parc national des Écrins ?

Cette initiative est intervenue dans le contexte post-Covid, à un moment où le public était de retour dans les espaces naturels protégés, en particulier dans les territoires de montagne. À l'été 2020, le public est revenu assez massivement sur certains sites. Nous avons constaté surtout une évolution des comportements, ce qui nous a fait nous dire que de nouveaux publics parcouraient les sentiers. Certains visiteurs n'étaient pas vraiment au fait de

l'existence du parc national, ils n'avaient pas une connaissance très précise de la réglementation qui s'applique aux randonneurs. Certains avaient du mal à comprendre les codes de la pratique de la nature et des espaces pastoraux. Cela a donné lieu à des situations conflictuelles avec des bergers et des éleveurs, notamment au sujet des chiens de protection ou des places de bivouac.

Comment la fréquentation avait-elle évolué, au cours de ces dernières années ?

Entre le début des années 2000 et 2016, nos territoires de montagne

avaient connu une baisse assez importante de la fréquentation – de 30 à 50 % selon les sites ! Les chiffres sont ensuite remontés doucement, jusqu'à ce retour important en 2020. Nous avons alors atteint des niveaux d'affluence que nous avons connus avant les années 2000. Mais la différence significative tient dans les comportements constatés sur le terrain.

Votre étude souligne la présence d'« un public péri-urbain, des métropoles proches et primo-accédant à la montagne »... Un public qui n'a pas la culture et l'expérience de la montagne des randonneurs des années 1990 ?

Oui, exactement. Et qui n'a pas non plus l'habitude de fréquenter des espaces naturels protégés.

Comment le Parc national a-t-il réagi ?

Dès l'été 2020, nous avons adapté nos mesures de prévention et de sensibilisation : nous avons par exemple renforcé la présence de nos agents sur le terrain en haute-saison. Puis,



en 2021, nous avons ressenti la nécessité de mieux connaître les profils de nos visiteurs. Notre dernière enquête datait de 2011, et, depuis, nous avons abandonné certains protocoles de suivi. On voyait arriver sur le marché de nouveaux outils de connaissance des flux : analyse d'images vidéos par un dispositif d'intelligence artificielle, traces numériques... Nous souhaitions prendre du recul. En 2022, une élève ingénieure en stage au Parc a réalisé un état des lieux des dispositifs de suivi et leur contribution à la connaissance des flux. Nous avons également créé un groupe de travail associant l'Office français de la biodiversité, le Pôle ressources national sports de nature, et des universitaires. L'objectif était de cerner quels types d'informations nous avons besoin.

Est-ce que vous utilisez le terme de « surfréquentation » pour qualifier l'affluence dans le parc ?

Non, nous n'utilisons pas non plus les termes over-tourisme, ni sur-tourisme, ni hyper-

fréquentation... Nous évitons cette sémantique, parce qu'elle suppose que nous aurions une connaissance fine et certaine du nombre de personnes à partir duquel on dépasserait ce qui est tolérable pour l'environnement et les autres utilisateurs de l'espace. Or, nous n'en savons rien. Par ailleurs, nous ne faisons que retrouver des niveaux de fréquentation que nous avons connus auparavant, et qui ne posaient pas plus de problèmes que ça.

Si nous n'utilisons pas le terme de « surfréquentation », c'est parce que nous ne sommes pas face à un phénomène majeur. La fréquentation dont nous parlons a lieu essentiellement du 14 juillet au 15 août, soit en haute saison touristique. Nous estimons qu'elle se trouve concentrée sur 12 % du linéaire de sentiers, parmi les 750 km d'itinéraires gérés par le Parc national.

Pour autant, on ne met pas du tout le sujet de la fréquentation de côté, au contraire. C'est un sujet collectif que nous souhaitons travailler avec tous les autres usagers de l'espace.

Nous avons bien identifié les sites dans lesquels il y a des problématiques à gérer. Mais utiliser des termes chocs comme « surfréquentation » n'est pas de nature à rassembler les acteurs autour de cette problématique.

Quels sont ces lieux de forte fréquentation ?

Les fortes concentrations se situent au départ et à l'arrivée des itinéraires de randonnée. Les lieux les plus attractifs sont les lacs, en particulier ceux facilement accessibles (à moins de deux heures, deux heures et demie de marche), et les refuges. Sur le linéaire du sentier, cette forte concentration pose des difficultés aux points de passage sur des zones de pâturages, notamment avec les visiteurs accompagnés de leurs chiens.

Pourriez-vous donner des exemples de conséquences néfastes constatées par les agents de terrains ?

Concernant les randonneurs, il s'agit principalement de la pratique du bivouac sauvage autour des lacs, et parfois ►

“ LE PARC NATIONAL DOIT ÊTRE UN ACTEUR DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE. C'EST UN CHOIX FORT POUR UN GESTIONNAIRE D'ESPACE NATUREL PROTÉGÉ. ”

des refuges, et des feux qui sont interdits. Là, il y a un impact direct : on coupe de la végétation, le feu dégrade les sols, la microfaune, la flore, etc. Au quotidien, se pose aussi la question du bruit. Les gens ne se rendent pas compte de l'impact d'une enceinte connectée sur les autres utilisateurs, sur les troupeaux, voire sur la faune. Il y a aussi de plus en plus de chiens, pourtant interdits dans le Parc. Ils sont d'ailleurs rarement tenus en laisse. On rencontre aussi des personnes ayant des comportements inadaptés face aux chiens de protection des troupeaux : jets de cailloux, usage de bombe au poivre, comportements agressifs.

Mais nous n'avons pas fait d'études d'impact, au sens d'une mesure des effets potentiellement négatifs sur la biodiversité.

Dans votre dernière enquête, vous avez interrogé les randonneurs sur leur expérience. Pour quelle raison ?

Selon nous, parmi les paramètres à prendre en compte, il y a les données quantitatives, les impacts potentiels sur les milieux, et l'expérience des visiteurs. Car chacun vient dans un espace naturel dans un but précis : le ressourcement, l'activité sportive, l'envie de profiter de grands paysages préservés, etc.

Est-ce qu'ils ont trouvé sur notre territoire ce qu'ils attendaient ? Est-ce que l'expérience de visite d'un site potentiellement très fréquenté leur a posé problème ? L'affluence a-t-elle dégradé leur expérience de randonnée, d'itinérance, de visite... La perception des visiteurs est un indicateur important. Et les données qualitatives sur le profil des visiteurs est importante pour adapter les messages de sensibilisation, savoir quand communiquer, quelles informations diffuser, au moyen de quels supports...

Précisément, quelle méthodologie avez-vous retenu pour mieux connaître la fréquentation dans les Écrins ?

Comme il n'y a pas un outil unique et idéal, il faut croiser différentes données. C'est un aspect important de notre stratégie méthodologique dont la mise en place est prévue sur trois ans. Elle comprend : la consolidation de l'usage des éco-compteurs, la poursuite des tests du dispositif Outdoorvision (cf chapitre méthodologies de comptage), l'expérimentation des pièges photos en lien avec un dispositif d'intelligence artificielle, la réalisation d'enquêtes de terrain. Nous avons aussi identifié des sujets connexes essentiels : le stockage des données, notre capacité à les

interpréter et les questions liées à leur partage éventuel. Nous recherchons des moyens pour réaliser des analyses statistiques plus poussées et former des collaborateurs du Parc à cette tâche.

Quelle action prévue en 2023 pourriez-vous nous présenter ?

Nous allons commencer à tester la régulation du bivouac sur le site du lac du Lauvitel. Nos collègues du parc national des Calanques ont choisi de réguler par les quotas. Le retour d'expérience montre que cela est très coûteux : il faut mettre en place des outils de communication, un système de réservation en ligne, mobiliser du personnel pour contrôler et des agents de la police de l'environnement. Dans leur cas, toutes les autres mesures de gestion n'avaient pas fonctionné. En ce qui concerne le Lauvitel, nous n'en sommes pas à ce stade. Nous commencerons donc par délimiter des zones où le bivouac est autorisé. Cela facilite la surveillance et, en définissant un nombre de mètres carrés, il est possible de limiter le nombre de tentes. Nous devons agir avec mesure parce que c'est un site où il y a deux types de bivouacs : des personnes venant faire la fête, et des randonneurs itinérants sur le GR®54. Et nous ne souhaitons évidemment pas pénaliser les randonneurs itinérants, qui ont plutôt des comportements adaptés. Il y a donc un travail de précision à faire. Cela doit nous laisser le temps de tester les effets secondaires de nos premières interventions avant d'aller peut-être vers des

dispositifs plus élaborés tels que la réservation.

Privilégiez-vous une stratégie de diffusion ou de polarisation, comme disent les géographes ? C'est-à-dire incitez-vous les visiteurs à aller randonner ailleurs, ou concentrez-vous vos interventions sur des sites en les aménageant davantage, et mieux ?

D'abord, dès 1974, l'année suivant la création du Parc, nous avons installé notre schéma de sentier (750 km). C'est-à-dire que nous avons choisi d'aménager et de signaler certains itinéraires plutôt que d'autres où ne souhaitons pas que le public se rende. Ces choix ont été ensuite parfois revisités au fil des évolutions naturelles et des conventions de partenariat avec les communes. Historiquement, donc, nous orientons. Mais c'est effectivement un vrai sujet. Le gestionnaire d'un espace protégé peut-il agir réellement sur les flux ? Nous n'en sommes pas convaincus.

Parce que ce n'est pas votre rôle ?

Parce que nous n'avons pas les clés du camion, comme on dit ! Il existe une attractivité des lieux visités ou des itinéraires pratiqués. Et il est difficile de lutter contre. Et puis, on ne va pas pousser les gens à aller en vacances dans le Queyras ou dans la Vanoise ! (rires). En revanche, nous travaillons avec des offices de tourisme sur les itinéraires à promouvoir en haute saison auprès des visiteurs en séjour. Par exemple, en Isère, entre le 14 juillet et le 15 août, nous n'envoyons personne vers

le lac du Lauvitel, et redirigeons vers d'autres sites. Cela fait un peu baisser la pression.

Votre stratégie repose aussi sur le développement de partenariats au niveau national et local. En quoi consiste ce dernier point ?

Dans notre stratégie, le partenariat est un axe fort car on ne peut rien faire tout seul. Pour consolider nos méthodologies, nous avons besoin des scientifiques experts sur les questions de protocoles. Pour réussir des projets d'aménagements ou des campagnes d'information, nous devons travailler au plus près des collectivités locales. La profession agricole ou les élus de petites communes se trouvent parfois démunies face aux enjeux de gestion des flux, à la saturation de parkings, voire à des conflits d'usages. C'est notre rôle de les accompagner. Nous nous sommes également rapprochés de plateformes privées telles que Visorando, outdoorActive ou Decathlon-outdoor. C'est un travail de longue haleine, en partie technologique, qui commence à porter ses fruits. Visorando a, par exemple, cessé de publier sur son site internet deux itinéraires qui nous posaient problème. Nous essayons de les convaincre de ne mettre en valeur, dans notre espace protégé, que les itinéraires que nous souhaitons valoriser et que nous maîtrisons en termes de contenu (connaissances du patrimoine naturel et culturel) et de tracé, via notre outil Geotrek. Le Parc national doit être un acteur de la mise en valeur du territoire. C'est un choix fort



pour un gestionnaire d'espace naturel protégé. Mais assurer ce rôle est indispensable, si l'on veut réellement agir sur le sujet de la fréquentation et ne pas être seulement spectateur.

Valoriser et préserver font partie des missions des parcs nationaux...

Oui, et elles peuvent être vues comme contradictoires. Mais si on les mène à bien, de manière construite, il peut y avoir du sens et des effets positifs entre elles : connaître, informer, protéger et développer l'économie locale. ■

Le défi des données

Des études nationales font apparaître une hausse sensible de la pratique de la randonnée. Mais pour préciser la fréquentation sur les sentiers de montagne, les observations manquent au niveau local. Pourtant, une meilleure connaissance des flux est indispensable aux gestionnaires de sites et d'itinéraires. A condition d'élaborer une stratégie d'évaluation en utilisant tout le panorama des techniques de comptage dont les nouveaux outils numériques.

Avec 27 millions de pratiquants, la randonnée est le sport le plus pratiqué en France*1. 56 % des Français ont déclaré pratiquer la randonnée pédestre et la marche loisir (balade) au cours des douze derniers mois. Ce sondage révèle une augmentation importante de la pratique de la randonnée depuis la dernière étude menée en France en 2014 (37 % des Français, soit 18 millions de personnes âgées de 18 ans et plus).

Le dernier baromètre national des pratiques sportives fait apparaître aussi une augmentation dans un contexte post-épidémique. En 2022, 60 % des Français de 15 ans et plus ont pratiqué une activité physique et sportive régulière (en moyenne une fois par semaine au moins au cours des 12 derniers mois), soit 6 points de plus qu'en 2018*2. Le développement de la marche et de la randonnée explique la moitié de cette hausse globale. « *Ce regain d'appétence des Françaises et des Français n'est pas seulement imputable à la reprise des activités sportives habituelles après presque deux ans de contraintes sanitaires.*

*Elle résulte aussi de changements dans les modalités de pratique sportive.»**3 La pandémie a favorisé une pratique en autonomie et dans un milieu naturel. D'autres indicateurs confortent cette tendance haussière. Ainsi, en 2021, les ventes de topo-guides de la FFRandonnée ont bondi de + 37 % et plus de 300 000 topo-guides ont été diffusés dans les différents réseaux. Le topo du Chemin de Stevenson avec plus de 11 000 exemplaires vendus tient solidement la première place, suivi du GR® 20 en Corse*4.

Parmi les autres tendances d'évolution significatives, il est à noter que les sports de nature sont plus accessibles et abordables (moindre coût et évolution du matériel, par exemple les VTT à assistance électrique) se pratiquent de plus en plus de façon autonome – en dehors d'un cadre associatif, et connectée (application, communauté d'utilisateurs, usages de réseaux sociaux et plateformes d'échanges).

DES DONNÉES DE TERRAIN MANQUANTES

Cette relative bonne connaissance des pratiques au niveau national



© iStockphoto.com / minkejusbusinessimages

masque des disparités territoriales et le fait que les données de fréquentation au niveau local sont souvent manquantes. « *La connaissance des pratiques sportives via des enquêtes nationales ne permet pas de les extrapoler sur un territoire à une échelle infrarégionale, l'échantillon n'est plus représentatif* », explique Christophe Martinez, chargé de mission au Pôle ressource national des sports de nature du ministère des sports. « On manque de

*1 étude Union Sport & Cycles pour la FFRandonnée, 2021
*2 Baromètre national des pratiques sportives 2022, INJEP

*3 INJEP Analyses et synthèses n°65, mars 2023
*4 Données Fédération Française de la Randonnée

données pour juger des fréquentations sur les sentiers, confirme Julien Farama, gérant du cabinet d'études Traces-TPI, spécialisé dans les études de fréquentation, qui poursuit : « *Des données de terrain sporadiques sont parfois disponibles, mais le chiffre isolé d'un compteur ne dit rien des flux en présence. On en dispose pour des itinéraires exceptionnels, voire atypiques, comme le GR® 20. Dans 90 % des cas, on ne sait pas ce qui se passe sur les chemins.* »

Certains gestionnaires de grands itinéraires ont été précurseurs en matière d'observation de la fréquentation. Ainsi, l'association Sur le Chemin de R.L. Stevenson, réseau de partenaires privés sur le GR®70 a installé des compteurs sur les sentiers dès 2010.

« *Un comptage manuel a été réalisé sur le site du compteur installé près du Pont-de-Montvert (Lozère) pour l'étalonner et être sûr de la fiabilité des mesures. Jusque vers 2016, la fréquentation était stable, autour de 6 000 à 7 000 passages. Elle a doublé depuis, s'établissant autour de 14 à 15 000* », explique Léa Wook, cheffe de projet. L'Agence française des Chemins de Compostelle tient également un observatoire, en partie sur la base des informations fournies par 16 compteurs appartenant à des collectivités locales (Département, intercommunalités ou communes) qui partagent entre elles leurs données. « *Cela nous permet d'avoir des tendances d'évolution. Pour l'année 2021, en comparaison avec 2019, le nombre de passages a augmenté en moyenne de 18 % sur*

le GR®65, la voie la plus connue, médiatisée et fréquentée », explique Chloé Moutin, chargée de développement touristique à l'Agence. Notre objectif est de renforcer l'observation pour la préservation des sites, notamment en installant des compteurs sur des voies qui n'en ont pas encore. » Pour les itinéraires traversant le Lot, l'Agence de développement touristique Lot Tourisme a publié les fréquentations 2022 sur les sentiers de grande randonnée (6 éco-compteurs). Résultat : +20 % de passages par rapport à 2019 sur l'ensemble du réseau, et même + 63 % sur le GR®65 par rapport à 2021.

Des données de fréquentation sont aussi publiées ponctuellement, à l'occasion d'études ayant d'abord pour objectif d'évaluer les retombées socio-économiques ou de disposer des profils et des comportements des randonneurs itinérants (GR®35 et GR®5 dans la traversée du massif des Vosges, GR®10 dans les Pyrénées, GR®5 dans les Alpes). Ces dernières ne permettent souvent pas de juger d'une évolution dans le temps. Sur un territoire donné, quand les données existent, elles sont souvent rarement agrégées. La FFRandonnée réfléchit à la mise en place d'une plateforme ciblée « *randonnée et marche* », avec comme objectif de capitaliser sur les outils existants. En croi-

sant les données de comptage et celles des pratiquants connectés, cet observatoire constituerait un outil d'aide à la décision pour l'aménagement des itinéraires et des espaces de pratiques (espaces urbanisés compris), de compréhension des comportements des pratiquants, de prévention des conflits d'usage et des impacts environnementaux.

« *Il n'existe pas une plateforme nationale telle que celle développée par l'association Vélo & Territoires* », précise Christophe Martinez. « *Nous avons envisagé de collecter des données locales issues de compteurs présents en région Auvergne-Rhône-Alpes, avertit Guilhem Poncy, responsable du pôle Études Marketing à Auvergne Rhône-Alpes Tourisme. Mais les situations sont trop hétérogènes et la collecte trop compliquée pour un usage statistique ultérieur. On observe aussi la mise en place de compteurs sans stratégie ni exploitation sérieuses des données récoltées. Telle collectivité locale ayant installé un compteur ne communique ensuite uniquement que sur le nombre de randonneurs comptabilisés, c'est la raison pour laquelle nous souhaitons mettre en place sur ce sujet des formations pour les professionnels au sein de notre organisme Trajectoires Tourisme.* » L'observatoire Savoie Mont-Blanc centralise des données issues ►





de 16 compteurs piétons installés par des gestionnaires dans les deux Savoie (réserves naturelles, parcs naturels régionaux). Du fait de l'impact du Covid sur les saisons 2020 et 2021, et du traitement en cours de l'année 2022, les données récentes ne sont pas exploitables. Citons sur la période 2014-2019, les hausses suivantes : dans le massif des Aiguilles Rouges (vallée de Chamonix) + 40 % de passages au vallon de Bérard, + 60 % sur le GR®5 à Six-Fer-à-Cheval.

UNE MÉTHODOLOGIE D'OBSERVATION ADAPTÉE À CHAQUE SITE

« Certains clients peuvent avoir envie au départ de tout connaître de la fréquentation de leur site, mais observer pour observer n'a aucun intérêt, affirme Julien Farama, directeur associé du bureau d'études Traces TPI. En fait, on doit savoir pourquoi on cherche à obtenir des données. C'est à cette condition qu'il est possible de construire un protocole solide. Et cela permet de se projeter dans des

ECO-COMPTEUR, UNE SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE

On devrait parler de système de comptage automatique (piéton ou cycliste) car le terme d'« éco-compteur », passé dans le langage courant, désigne en réalité l'entreprise française conceptrice d'un capteur de pression installé dans le sol, sous une dalle. C'est en fait un passionné de randonnée, le père du fondateur de l'entreprise Christophe Milon, qui a mis au point un premier prototype en 1990, en vue de connaître la fréquentation d'un sentier en Bretagne qu'il avait participé à rénover. Un premier compteur équivalent a été commercialisé à partir de 1998. En 2023, avec plus de 650 clients en France, dans 90 départements, la société est le leader sur le marché de ce type de solutions techniques, développées à l'origine pour les espaces naturels et qui sont désormais déployées pour évaluer également les circulations cyclables en milieu urbain.

solutions de remédiation. » Les demandes formulées à son bureau d'études sont principalement de trois types : disposer d'une estimation plus précise, au moins une fourchette de fréquentation, monter un mini-observatoire avec une première estimation en année N, et un suivi plus léger à base d'indicateurs d'évolution les années suivantes, observer la situation en vue de faire des propositions de gestion, des recommandations opérationnelles pour élaborer un nouveau schéma d'accueil. « Quand nos clients évoquent des cas de « surfréquentation », il est le plus souvent question de gérer des pics de fréquentation, des poches de concentration, pas une surfréquentation manifeste. C'est pourquoi je préfère parler

de connaissance des flux. Cela permet d'avoir une approche plus détachée et de rappeler l'importance d'objectiver le sujet, d'affiner avec l'interlocuteur sa perception. Quelle catégorie de public ? A quel moment dans l'année ? Des véhicules, des randonneurs ? Sur les parkings, les sentiers ? C'est un temps d'échange très important. On a besoin d'une solide expertise, autant pour le choix des méthodes et du protocole que pour la connaissance fine du fonctionnement des territoires. » Ce consultant remarque que les commandes publiques arrivent souvent quand les problèmes sont aigus. Intervenir quand la situation locale est tendue n'est jamais pertinent. Il est indispensable d'anticiper les

situations de saturation, d'être attentif à des signes avant-coureurs (bouche à oreille ou avis sur les réseaux sociaux). Julien Farama met également en garde sur le fait que les élus ou les gestionnaires qui s'engagent dans une démarche de gestion des flux doivent être volontaristes et disposer d'une capacité à changer la donne. Les solutions proposées qui modifient des habitudes sont souvent perçues comme des contraintes et peuvent susciter des réactions d'opposition de la part des visiteurs, socio-professionnels ou habitants. » Compte tenu de la technicité du sujet de l'évaluation des fréquentations, l'Office français de la biodiversité a mis en place dans son catalogue de formation ouvert à des stagiaires extérieurs à l'établissement (associations, collectivités locales), une session intitulée « *Gestion et outils de mesure de la fréquentation dans les espaces naturels.* » ■



©istockphoto.com/urbanmedia

Une diversité d'outils d'estimation

L'estimation des flux de fréquentation dans des espaces naturels ouverts tels que des sentiers de montagne est un sujet compliqué. Personne n'a encore trouvé la solution miracle. Tous les interlocuteurs rencontrés s'accordent à dire que c'est grâce à l'usage d'une pluralité d'outils qu'il est possible d'appréhender au mieux la réalité et de répondre aux diverses problématiques posées. Il peut faire appel pour cela à des outils physiques, numériques ou humains.



COMPTEURS AUTOMATIQUES

Différents types de capteurs sont disponibles : capteurs de pression (dalle installée sous la surface du chemin), capteur pyroélectrique infrarouge (enregistrement d'un mouvement de chaleur), capteur électromagnétique (boucle au sol perturbée par le passage d'un vélo). En combinant ces divers détecteurs, il est aujourd'hui possible de distinguer les marcheurs et les cyclistes, de compter tous les membres d'un groupe de marcheurs, de distinguer le sens de passage. Les données peuvent être relevées manuellement ou transmises via le réseau de téléphonie mobile. En milieu montagnard et isolé, le matériel doit être robuste pour résister aux intempéries (gel, pluie, boue), fonctionner sur batterie en l'absence de réseau électrique et s'intégrer à l'environnement paysager naturel.



IMAGES VIDÉOS

L'une des pistes actuellement en développement consiste en l'utilisation en direct de flux vidéos couplés à des logiciels de traitement d'images utilisant une « I.A. » (intelligence artificielle). Cette technologie est déjà largement employée dans des sites touristiques tels que des musées, des bibliothèques ou des monuments, pour la gestion des files d'attente ou la connaissance des taux d'occupation en temps réel. La société Affluences l'a mise en œuvre en partenariat avec le Syndicat mixte du Grand Site de Sixt-Fer-à-Cheval (Haute-Savoie). Il s'agissait ici de mieux gérer le parking pour éviter une saturation ou des déplacements inutiles, en



communiquant aux visiteurs son taux d'occupation via une application pour smartphone, un site Internet ou des panneaux routiers. L'utilisation d'une I.A. permet désormais de distinguer les usagers : piétons, vélos, voitures, et même camping-cars. Les données de comptage peuvent aussi être stockées pour une analyse a posteriori comme dans le cas d'un compteur classique.



IMAGES FIXES

Des photos aériennes prises par un drone à la verticale d'un site peuvent être utilisées, par exemple, pour compter, grâce à un logiciel d'analyse d'images, la fréquentation des rives d'un lac de montagne à un instant donné, lors d'un pic de fréquentation. Certains gestionnaires d'espaces naturels se servent aussi d'images prises par des pièges photographiques dont le contenu est analysé par un opérateur humain. Ceci permet de qualifier en détail le type de publics se déplaçant sur ces sentiers.



DONNÉES DES OPÉRATEURS DE TÉLÉPHONIE

Orange Flux Vision propose à ses clients une exploitation des données de téléphonie mobile. Ce système est en particulier utilisé pour disposer de données qualitatives telles que le profil des visiteurs. Parmi les biais de cet outil, il faut noter qu'en montagne, du fait du relief, les zones couvertes par les antennes ne correspondent pas toujours à la zone que l'on souhaite observer (bornage dans la vallée voisine). Cette constatation relève d'expérimentations menées par Auvergne Rhône-Alpes Tourisme sur le mont Mézenc et aux 2 Alpes.



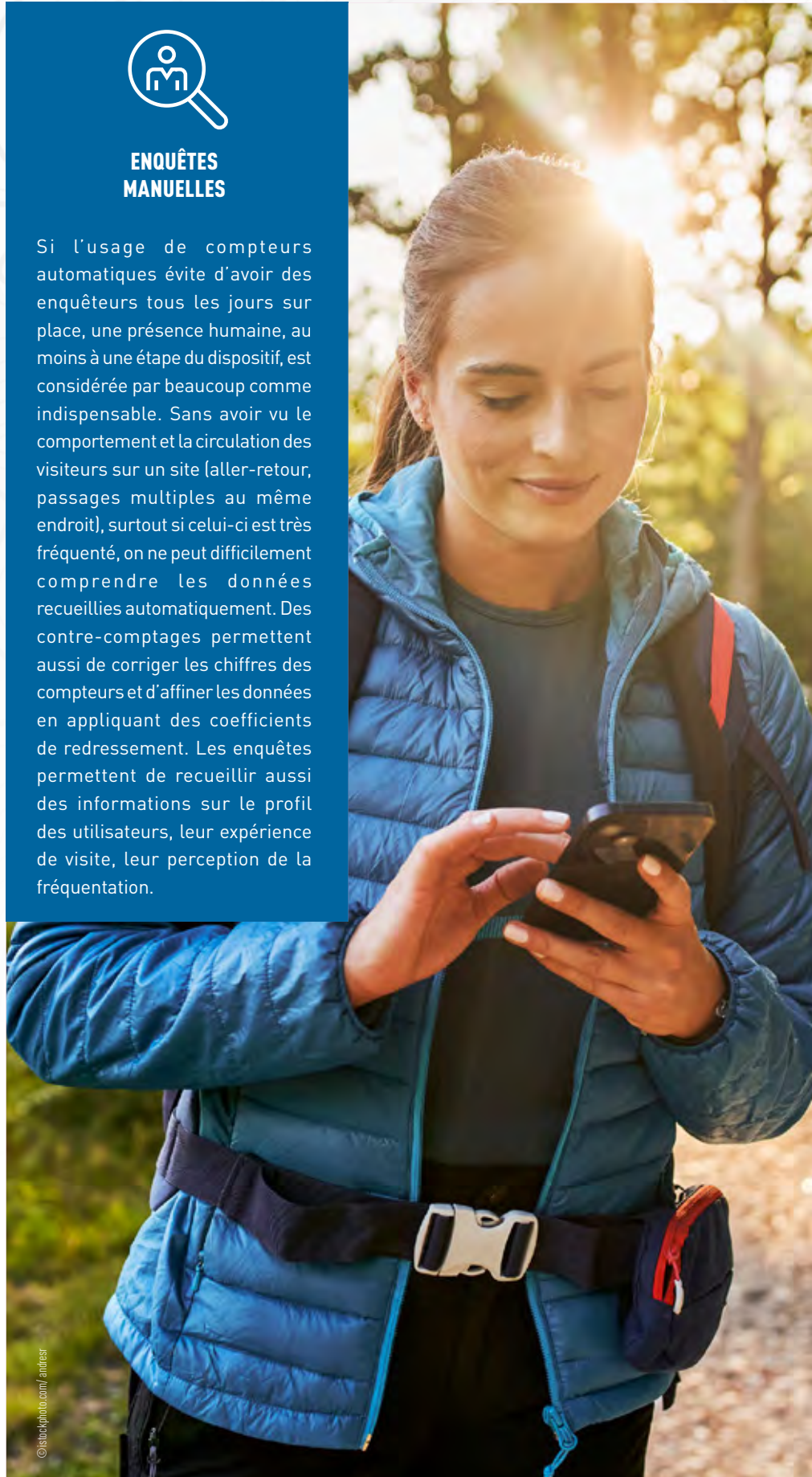
OBJETS CONNECTÉS OU PLATEFORMES

Depuis le début des années 2000, l'utilisation de montres connectées puis de smartphones a constitué une très importante masse de données géolocalisées (traces GPS). Elles peuvent être exploitées afin de révéler les pratiques récréatives et sportives réalisées sur un territoire. Les données proviennent des comptes d'utilisateurs associés à des marques – Garmin Connect, Polar Flow et Suunto APP – ou de sites qui compilent des itinéraires (Openrunner, IGNrando, Visorando, VisuGPX, Trailconnect). C'est ce « *big data* » que l'outil Outdoorvision collecte, valorise et diffuse auprès de professionnels qualifiés (lire encadré ci-contre). ■



ENQUÊTES MANUELLES

Si l'usage de compteurs automatiques évite d'avoir des enquêteurs tous les jours sur place, une présence humaine, au moins à une étape du dispositif, est considérée par beaucoup comme indispensable. Sans avoir vu le comportement et la circulation des visiteurs sur un site (aller-retour, passages multiples au même endroit), surtout si celui-ci est très fréquenté, on ne peut difficilement comprendre les données recueillies automatiquement. Des contre-comptages permettent aussi de corriger les chiffres des compteurs et d'affiner les données en appliquant des coefficients de redressement. Les enquêtes permettent de recueillir aussi des informations sur le profil des utilisateurs, leur expérience de visite, leur perception de la fréquentation.



© istockphoto.com/ andreas

Outdoorvision, données au service des territoires



© Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

L'outil Outdoorvision, développé à partir de 2019 par le Pôle national ressources des sports de nature (PRNSN), mission d'appui du ministère chargé des Sports, disposait début 2023 des données de 600 000 pratiquants (au minimum une trace GPS), dans quatre disciplines (randonnée pédestre, running et trail, vélo, ski de rando et nordique), ce qui représente un total de 6 millions de passages. Les données sont obtenues, avec le consentement des usagers contributeurs qui lient leur objet connecté à Outdoorvision, via les fournisseurs d'applications mobiles partenaires du projet qui transmettent chaque trimestre à Outdoorvision les traces anonymisées. À compter d'au moins 5 traces similaires

(ou 3 pratiquants), celles-ci sont agrégées et transmises à la plateforme, les actions individuelles isolées ne sont pas visibles.

« Ce n'est pas un outil de comptage de tous les pratiquants, puisqu'il ne concerne que l'échantillon des personnes connectées, précise Christophe Martinez, coordinateur du projet Outdoorvision. On visualise les déplacements des pratiquants à 10 ou 20 mètres près, donc à l'échelle d'une intersection. Et il est possible de faire des comparaisons : à l'heure, au mois, à la saison. On peut reconstituer ainsi le film de l'usage du territoire par les pratiquants. » Parmi

OBJETS CONNECTÉS, DES USAGES EN HAUSSE

Le taux d'équipement numérique actuel des pratiquants de sports de pleine nature est estimé à 40 % minimum, variable selon les activités (41 % en randonnée, 45 % en vélo, 59 % en trail). L'utilisation régulière des instruments de mesure des activités physiques (chrono, montre connectée ou application sur smartphone) progresse de façon significative (+ 9 points entre 2021 et 2022) qui ouvre à l'acquisition ultérieure de données de fréquentation.

les fonctionnalités disponibles : observation des flux sur un territoire, identification des points de départ et d'arrivée, nombre de passages sur un linéaire ou dans une zone donnée, tronçons les plus fréquentés, etc. En superposant la réalité des déplacements et les diverses offres présentes sur un territoire - itinéraires nationaux

qualifiés par les fédérations, itinéraires non balisés disponibles sur les applications digitales, itinéraires locaux –, il est possible d'identifier ce qui inspire le plus les pratiquants. Il est envisagé de disposer à terme du profil des pratiquants (genre, âge, catégorie socio-professionnelle). Des nouvelles fonctionnalités sont à l'étude pour répondre aux besoins des professionnels.

Ce projet à but non lucratif est destiné à accompagner les acteurs professionnels en lien avec le développement des sports de nature : collectivités locales (en particulier les communautés de communes et les départements) les fédérations sportives, les services de l'État, les gestionnaires d'espaces naturels, les bureaux d'études spécialisés les marques d'objets connectés. « *C'est un outil d'aide à la décision publique. Il peut servir à des aménagements ou des actions correctives dans les domaines de la préservation de l'environnement, de la sécurité ou de la mobilité locale* », précise Christophe Martinez.

Après une phase d'expérimentation sur onze territoires en 2020 et 2021, Une première version de la plateforme est en cours de déploiement. D'ici 2024, il est prévu d'augmenter les volumes de données via l'arrivée de nouvelles plateformes partenaires et l'augmentation du nombre de contributeurs individuels. Pour inviter les pratiquants sportifs à partager leurs traces, Outdoorvision a choisi le slogan suivant : « *Préservez notre terrain de jeu ! Je partage mes traces GPS pour la préservation et l'aménagement de mes sites*

de pratique. » L'incitation porte sur leur contribution au maintien d'itinéraires libres d'accès, à la mise en place de nouveaux parcours balisés, de voies de circulation mieux sécurisées, à faire connaître des pratiques

et à ce qu'elles soient mieux conciliées. Le Département de la Drôme a un plan de promotion d'Outdoorvision en lien avec les organisateurs d'événements sportifs. ■

L'APPLICATION AU SERVICE DES RANDONNEURS ET DES TERRITOIRES



La FFRandonnée participe activement au projet d'Outdoorvision à travers ses outils numériques et notamment avec son application mobile MaRando®. Ainsi la fourniture anonymisée des premières données issues de la pratique des milliers d'utilisateurs de MaRando®, depuis le début de l'année 2024, permet d'enrichir l'analyse d'Outdoorvision sur les différentes pratiques et habitudes des randonneurs.

Avec une offre riche de milliers de parcours et points d'intérêts, MaRando® est un vecteur de valorisation des territoires. Outre la visibilité accordée aux partenaires, la FFRandonnée par l'intermédiaire de ses comités départementaux et régionaux a souhaité co-construire l'offre de territoire avec les collectivités et les gestionnaires d'itinéraires. MaRando® propose ainsi une mise en avant d'itinéraires moins connus pour orienter les randonneurs vers des sentiers qui ne demandent qu'à être découverts. Une façon aussi pour les acteurs locaux, de mieux répartir le flux des marcheurs sur nos chemins. Deux autres fonctionnalités de MaRando® jouent aussi un rôle dans la régulation de la fréquentation : les événements et les recommandations. Au travers des événements répertoriés dans l'application, les randonneurs viennent participer aux animations locales alors que les recommandations permettent une mise en avant de certains parcours, gage de qualité et de sécurité.

MaRando® propose de restituer à ses partenaires locaux des statistiques détaillées sur la fréquentation des parcours, consultation des fiches randos, téléchargements des randofiches PDF ou des GPX, ou bien encore parcours effectués en mode suivi... autant d'éléments permettant un bilan concret de la pratique de la randonnée sur le territoire concerné.



Mesurer les fréquentations pour réduire les risques d'accident en haute montagne

Près de 20 000 alpinistes tentent l'ascension du Mont Blanc chaque année. De 1990 à 2017, 102 personnes ont perdu la vie et 230 ont été blessées dans le couloir du Goûter sur la voie normale d'accès au Mont Blanc. D'après Hugues Chardonnet, guide de haute montagne, «cet endroit constitue sans doute le point le plus dangereux des Alpes». Présentant un danger objectif fort, des études sont menées pour mieux identifier les risques.

Pour ce faire, des chercheurs étudient différentes données comme la température du sol, l'enneigement, la pluviométrie, mais également la fréquentation du site grâce à un système Eco-Compteur®.

Installé à 3340 mètres d'altitude, ce compteur piétons PYRO (l'un des plus hauts du monde, le record - 3469m d'altitude- étant détenu par un compteur installé dans la Sierra Nevada en Espagne) collecte les données sur

le nombre d'alpinistes qui empruntent le sentier (plus de 300 par jour en période estivale). La fréquentation et la répartition horaire, quotidienne et saisonnière, couplées aux autres données permettent de mesurer le niveau d'exposition au risque pour mieux communiquer avec les alpinistes sur les dangers de cet itinéraire.

Les études menées ont permis de montrer qu'une chute de pierres avait lieu en moyenne toutes les 24 minutes aux périodes critiques (entre 18h et 20h), et de déterminer que le moment idéal pour franchir le passage était le matin entre 8h et 10h.

Les données collectées permettent d'appuyer les rapports de recherche et les actions de communication. A terme, l'objectif est d'aboutir à la mise en place d'un bulletin officiel annonçant les chutes de pierre, comme ce qui se pratique déjà pour les avalanches.



Une solution simple & complète
pour **mesurer** la fréquentation
dans les **espaces naturels**



Un logiciel
ergonomique,
Eco-Visio
pour des analyses
en quelques clics



PYRO NANO



PYRO Evo

Des compteurs
robustes, étanches
& autonomes
conçus pour
l'outdoor



DALLES

Plus globalement, connaître la fréquentation d'un itinéraire de randonnée, la répartition horaire, hebdomadaire, saisonnière les variations semaine/week-end, les jours de pointe, l'impact de la météo, sont des données essentielles pour mesurer l'attractivité d'un territoire, la pression des visiteurs sur un site sensible, prévoir l'érosion des sentiers et pouvoir mener des actions de préservation de la faune et la flore.

Pour aller encore plus loin dans la compréhension de la fréquentation en optimisant les ressources, les experts en analyse de données Eco-Compteur proposent des rapports sur-mesure, et des services tels que validation et reconstruction de données, étude du nombre total de visiteurs, fusion cartographique de traces GPS, et profil des visiteurs avec les données de téléphonie mobile.

Une équipe de
proximité pour
vous accompagner
à toutes les étapes
de vos projets



Eco-Compteur est l'expert français de la collecte et de l'analyse des flux piétons et cyclistes, engagé depuis 20 ans auprès des collectivités locales. Nos nouveaux services de fusion de données vous permettent des analyses inédites (répartitions géographiques, itinéraires, temps passé, profil des visiteurs...) en combinant et étalonnant des données qualitatives (traces GPS, données des opérateurs mobiles) avec la vérité terrain des compteurs automatiques. A ce jour, 22 000 compteurs sont installés à travers le monde, dont 1 337 compteurs sur 717 itinéraires labellisés FFRP.

Expertise et retours d'expérience

Échanges d'expertise entre collectivités locales et retours d'expérience sont des actions utiles à la maîtrise de la fréquentation, problématique commune à de nombreuses collectivités. D'où le travail entrepris par le Réseau des Grands Sites de France, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et certains départements.



© istockphoto.com/ medchenomdmy

- observatoire.sportsdenature.gouv.fr
- sportsdenature.gouv.fr
- grandsitedefrance.com
- parcs-naturels-regionaux.fr

Depuis l'épidémie de Covid-19, plusieurs organismes ont engagé ou poursuivi des travaux sur la gestion de la fréquentation des sites et itinéraires, en zone rurale, littorale ou de montagne. L'Office français de la biodiversité et les Réserves naturelles de France en font partie (Lire chapitre Protection et gestion des milieux naturels). C'est le cas aussi de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et du Réseau des Grands Sites de France. Ce dernier dispose d'une expertise reconnue en matière de gestion durable de la fréquentation. Cet enjeu est au cœur même

de sa démarche depuis les débuts de la politique nationale des Grands Sites de France portée par l'État en partenariat avec les collectivités locales, et la création du réseau en 2000. La problématique du « *sur-tourisme* » ou de la « *sur-fréquentation* » n'est donc pas nouvelle pour les cinquante collectivités membres de ce réseau qui accueillent plus de 38 millions de visiteurs par an. A partir de cette expérience ancienne, issue du terrain, le Réseau des Grands Sites de France a travaillé à la capitalisation et la diffusion d'une méthode et des bonnes pratiques. La méthodologie se présente sous la forme de 10 leviers d'action, dont la réglementation, l'aménagement des

sites, la gestion de la circulation et des stationnements, la mise en place de navettes, l'écomobilité, ou encore la transformation de l'offre touristique. Le RGSF a contribué aux travaux en 2023 pour accompagner l'émergence d'un plan national de gestion des flux, annoncé par la ministre Olivia Grégoire sur le Grand Site de France Cap d'Erquy-Cap Fréhel le 19 juin 2023. Soutenu par l'ANCT, le Ministère de l'Économie et la Banque des Territoires, un séminaire a été organisé le 7 juin 2023 à Paris pour partager l'expérience des Grands Sites de

France. La publication d'un guide pratique et méthodologique recensant l'expérience capitalisée de ses membres en matière de gestion durable de la fréquentation est prévue avant la fin de l'année 2023.

Les Parcs naturels régionaux se sont également saisis du sujet en mettant en place un groupe de travail dédié au « *développement maîtrisé des activités de pleine nature* ». « *Cet enjeu est à la croisée de plusieurs des missions et objectifs des Parcs naturels régionaux : accueil du public, maintien de la biodiversité, libre accès des sites de pratique, développement économique* », rappelle Laura Léotoing, chargée de la coordination de ce groupe de travail. « *Notre approche s'organise autour de trois axes principaux : connaissance et analyse des pratiques, montée en compétences des Parcs, actions de communication et de sensibilisation. Nous allons par exemple continuer de participer au déploiement d'Outdoorvision, organiser des formations sur le sujet de la réglementation ou suivre l'outil Biodiv'Sports.* ».

Suite à un premier recensement d'expériences mené en 2021, une étude confiée à un cabinet extérieur est en cours sur le thème d'une fréquentation touristique respectueuse de la biodiversité. Organisées autour de huit problématiques principale (utiliser des méthodologies de mesures d'impact et d'observation performantes, communiquer vers les visiteurs pour changer les habitudes, faire évoluer les mobilités entre les stationnements et les sites, organiser les sites pour les rendre plus résilients, dimi-

nuer les impacts, mieux protéger les milieux les plus exposés par l'action réglementaire, mettre en place un processus de surveillance et de médiation humaines, travailler avec les acteurs prescripteurs, imaginer une opération globale) une vingtaine de fiches méthodologiques détaillées permettront de transférer ces bonnes pratiques à l'ensemble du réseau. Il est également prévu un recensement d'actions innovantes en matière de communication (nudges, éco-gestes).

Des actions départementales

Les départements sont chefs de file en matière de développement maîtrisé de sports de nature (lire encadré Compétences). Leur politique s'appuie en particulier sur les plans départementaux des espaces sites et itinéraires (PDESI) et une commission ad hoc (CDESI). Le tandem PDESI/CDESI est un outil d'aide à la décision pour les élus en vue d'une gestion concertée et d'une amélioration des conditions de pratique tant en termes de sécurité que de qualité. Le Pôle Ressources national Sports de nature a publié un panorama synthétique des politiques départementales dans ce domaine*1. En 2021, 85 départements déclaraient mener des actions en faveur d'un développement maîtrisé (72 % disposent d'un PDIPR, 63 % ont installés une CDESI, 42 % ont mis en place un PDESI).

« *Nous sommes en train de finaliser le PDIPR qui n'avait jamais été mis en place* », explique Marc Fegli, chargé des activités de pleine nature pour le Département des Vosges. *Nous avons identifié et cartographié*

les itinéraires (10 000 km balisés, 1 500 itinéraires) et allons également étudier les politiques d'autres départements pour formuler des préconisations en vue de la mise en place de notre PDESI. Il doit être un outil de développement du territoire et intégrer les problématiques de cohabitation et de fréquentation. C'est l'occasion d'apporter de l'ingénierie aux collectivités qui le demandent : échanges d'expertises, connaissances juridiques, mise en réseau. » De nombreux départements ont engagé cette politique volontariste depuis plusieurs années, à l'image de la Drôme, dont le PDESI a été initié dès 2003. Parmi les actions mises en place, ce dernier finance des études stratégiques ou de fréquentation pour soutenir les gestionnaires locaux dans la structuration de leur offre ou la connaissance des pratiques et pratiquants. En partenariat avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de la Drôme, il est aussi l'auteur d'un guide méthodologique*2 en vue d'une meilleure intégration des sports de nature dans les documents d'urbanisme.

Face à la diversité des espaces, sites et itinéraires (ESI), des contextes locaux et des enjeux, certains départements ont classé les ESI inscrits en catégories, afin d'adapter au mieux leur politique. C'est le cas de celui des Pyrénées-Atlantiques qui distingue les incontournables, les sites de proximité, les sites sportifs, les plans locaux (à l'échelle d'une intercommunalité).

*1 Politiques départementales en faveur d'un développement maîtrisé des sports de nature. PRNSN, 2021. Coll. Synthèse, n° 2

*2 Sports de nature et planification, CAUE, Département de la Drôme, Avril 2018



Suricate : tous sentinelles des sports de nature

Suricate est un dispositif national porté par le ministère chargé des Sports, avec l'appui du Pôle ressources national sports de nature qui met en relation les pratiquants de sports de nature et les gestionnaires des lieux de pratique, pour préserver la qualité des espaces, sites et itinéraires. Grâce à cet outil, les pratiquants peuvent signaler (via le site Internet ou l'application pour smartphone) et géolocaliser les incidents rencontrés lors de leur activité : équipement défectueux, signalétique erronée, source de pollution ou conflit d'usage. Plus de 1 000 administrateurs* issus de collectivités territoriales, de fédérations sportives, des services de l'État et des gestionnaires d'espaces naturels composent ce réseau et prennent en charge les signalements en vue de les résoudre. 3 700 signalements ont été pris en charge ou résolus en 2022).



DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

La loi de décentralisation du 22 juillet 1983 a confié aux départements la compétence de la randonnée au travers du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Les lois du 6 juillet 2000 et du 9 décembre 2004 sont venues ensuite étendre à cette compétence à l'ensemble des sports de nature, qui, du fait de leur caractère évolutif, ne sont pas définies par une liste arrêtée d'activités, mais à travers leurs lieux de pratique. Le Code du Sport dispose que « le département favorise le développement maîtrisé des sports de nature ». À cette fin, il peut élaborer un plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) et mettre en place une Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), sorte d'assemblée des sports de nature.

* mars 2023

Jérôme Krier, responsable des équipements sportifs et des sites de pratique à la Fédération française de cyclisme : «*La cohabitation sur les sentiers nous regarde en tant que fédération délégataire pour le développement du VTT de loisirs et comme gestionnaire de 220 sites labellisés VTT-FFC®.*

Nous ne sommes pas favorables à la séparation des cyclistes et des randonneurs telle qu'elle a tendance à s'organiser dans les pays anglo-saxons. Cela ne correspond pas à l'histoire du réseau de sentiers en France. Mais cela n'empêche pas de travailler les tracés des nouveaux itinéraires VTT pour éviter les portions déjà très fréquentées ou exclure des chemins trop étroits. Nous avons déjà débalisé ou détourné des itinéraires qui posaient problème, par exemple sur le Grand Site de la Fontaine de Vaucluse ou dans la chaîne des Puys. Il faut rappeler ici l'absence d'accidents entre VTTistes et randonneurs, même si l'inconfort ou le sentiment de peur de certains marcheurs sont réels. Sur les itinéraires partagés, la fédération s'oriente vers une segmentation et des balisages spécifiques : cross-country plus compatible avec la randonnée pédestre, enduro plus en communion avec le trail.

Nous constatons aussi l'arrivée de cyclistes moins acculturés à une pratique sportive de nature, aussi du fait du VTT à assistance électrique qui donne accès à des terrains en altitude. Et parfois les collectivités locales gestionnaires n'ont pas les moyens de faire face à l'explosion du nombre de pratiquants. »



“ NOUS NE SOMMES PAS FAVORABLES À LA SÉPARATION DES CYCLISTES ET DES RANDONNEURS ”

Des sentiers faits pour durer



En situation de forte fréquentation, les sentiers et leurs abords sont soumis à rude épreuve. Dans le massif du Sancy (Auvergne), la politique de suivi et d'entretien menée tout au long de l'année assure la pérennité des sentiers des crêtes, qui fut l'objet d'importants aménagements réalisés entre 2005 et 2016.

Erosion, ravinement, creusement, élargissement, verrues paysagères, dérangements de la faune sauvage et menaces sur des espèces floristiques patrimoniales... Dans les années 2000, la situation dans le massif du Sancy est alarmante. Il faut dire que ce « petit massif » est soumis à rude épreuve, puisque 150 000 personnes parcourent chaque été le sentier des crêtes du Sancy menant du sommet de la station de Superbesse au sommet du Puy de Sancy (1886 m), soit moins de trois

kilomètres en linéaire. « Nous sommes en milieu montagnard, un milieu très sensible. Or, celui-ci est rendu très accessible par les téléphériques de la station de Superbesse et du Mont-Dore, qui fonctionnent également l'été », explique Thierry Leroy, conservateur de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy. « Dans les années 2020 et 2021, dans le sillage de la crise sanitaire, nous avons constaté un surcroît de fréquentation. Mais nous retrouvons actuellement le niveau d'affluence de la fin des années 2010, qui était le résultat d'une augmentation lente mais régu-

lière. Ces dernières années, on note surtout un étalement sur le printemps et l'automne, en particulier les week-ends mais également en semaine. » Cependant, au-delà du nombre, ce sont les comportements qui posent problème : « Avant la création de la réserve naturelle, en 2007, les gens circulaient en tous sens, y compris hors sentiers. Le milieu se dégradait très fortement. »

Depuis quinze ans, pour faire face à ces fortes concentrations, la réserve s'est appuyée sur trois piliers : restaurer, aménager et entretenir.

« L'objectif est de canaliser les randonneurs sur le sentier. Nous avons établi un plan de circulation, fondé sur une étude de la fréquentation, et aménagé le sentier de façon à ce qu'il soit bien dessiné et confortable, afin que l'on ne soit pas tenté d'en sortir. » Cinq tranches de travaux ont été réalisées sur cinq secteurs différents entre 2005 et 2016, pour un peu plus de 500 000 euros, soit 21 semaines de travail et 520 tonnes de matériaux, essentiellement héliportés.

Sur ce sol soumis à une forte érosion, les travaux sont à peu près partout les mêmes. Il s'agit de créer des renvois d'eau, de soutenir le sentier par l'installation de seuils et de renforts de talus (au moyen de murets en pierres sèches ou de boudins) et d'un toilage en fibre de coco, de poser des marches en pierre et des fils guides pour faciliter la progression des randonneurs. Les zones érodées sont mises en défens, c'est-à-dire interdites d'accès aux randonneurs comme au bétail. Le secteur du Puy Ferrand nécessite des travaux plus importants de terrassement et la création d'un itinéraire de contournement.

Au total, ces travaux ont permis de viabiliser 2 700 mètres de sentier et de changer la physionomie du site. Aux abords du sentier, peu à peu, la végétation reprend ses droits, *« même si, pour qu'un espace piétiné retrouve son aspect initial, il faut compter entre dix ans (dans le cas d'un sol riche en matières organiques) et vingt ans (pour un sol minéral) »*,

CHACUN CHEZ SOI

Concentrer les randonneurs sur le sentier, c'est préserver la faune qui vit sur les crêtes, qui abritent notamment une population de monticoles de roche et de merles à plastron. *« Il est délicat de mettre en évidence un lien direct entre la gestion de la fréquentation et l'évolution des espèces. Mais nous observons que la population de monticoles est stable depuis la création de la réserve en 2007. En 2020-2021, années des confinements, nous avons même noté une hausse des effectifs et l'apparition de nouveaux sites de reproduction. »* Pour ce qui est de la grande faune, le massif du Sancy compte essentiellement des chamois et des mouflons. *« Quand on reste sur le sentier, les bêtes se tiennent à distance mais sont tranquilles, car elles se sont habituées à la fréquentation du site. En revanche, dès que l'on s'aventure hors-sentier, elles s'enfuient. L'été, les conséquences sont surtout notables sur les individus les plus jeunes, qui risquent de se mettre en danger en se précipitant dans zones accidentées. L'impact est encore plus net l'hiver, car ces dérangements occasionnent des dépenses importantes d'énergie, alors que la nourriture est plus rare et plus difficile à assimiler ».*

prévient Thierry Leroy. Si ces travaux de grande ampleur étaient nécessaires, ils ne suffisent pas. Pour en conserver le bénéfice, la réserve mise sur le suivi et l'entretien tout au long de l'année : installation des fils guides au début de la saison, condamnation des sentes spontanées par des murets ou de simples amas de pierres... *« Nous surveillons particulièrement les écoulements d'eau du printemps et de l'automne (fonte et aux intempéries), qui accentuent l'érosion. Cela nécessite la réfection régulière des renvois d'eau. »* En saison, en plus des communications réalisées via les stations et les offices du tourisme (six personnes, dont un garde à plein temps et deux saisonniers)

assure une forte présence sur le terrain pour sensibiliser et informer. Présence efficace si l'on en croit Thierry Leroy, qui constate *« un bon respect de la réglementation »*, qu'il s'agisse du suivi du sentier balisé, de l'interdiction du VTT ou de la gestion des déchets.

Une problématique reste toutefois sans réponse : *« La baisse de l'enneigement due au changement climatique permet de pratiquer la randonnée sur les crêtes même en hiver, constate Thierry Leroy. Or, à cette saison, le sol est saturé en eau, ce qui le rend beaucoup plus sensible à l'érosion. Et pour éviter la boue qui s'accumule, les randonneurs s'écartent du sentier, creusant ainsi de nouvelles sentes... »* ■

Des espaces naturels montagnards sous tension

La hausse de la fréquentation touristique, à l'été 2020, a été particulièrement ressentie par les gestionnaires d'espaces naturels protégés. Parmi les divers impacts à l'environnement, celui sur la faune sauvage est le mieux évalué, en particulier grâce aux études consacrées au chamois dans le massif des Bauges. Et des avis divers s'expriment sur la question de la fréquentation, vue comme une opportunité et une menace.

Le 17 juin 2021, un ensemble d'organismes nationaux en charge de la gestion et de la protection d'espaces naturels* en France publiait un communiqué de presse commun pour attirer l'attention sur la hausse de fréquentation survenue après la période des confinements. « [...] nous sommes toujours ravis d'accueillir un public trop longtemps privé d'espaces de respiration. Pourtant, si nous nous félicitons de ces

retrouvailles entre les Français et leur nature, nous nous devons aujourd'hui de les appeler à la plus grande vigilance. Nos espaces naturels sont fragiles. [...] Parmi nos sites emblématiques, certains souffrent même déjà de « surfréquentation ». Privilégiez plutôt la découverte de sites moins sensibles et vous pouvez vous faire accompagner par des professionnels pour découvrir les lieux. » Sans être alarmiste, le message se voulait mobilisateur. « Nous avons évalué la hausse de fréquentation durant l'été

2020, entre 25 % et 30 %, explique Laurence Chabanis, chargée de mission Tourisme et accès à la nature, à l'Office français de la biodiversité (OFB), l'établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité. Pas dans tous nos territoires, ni dans toutes les zones, mais le fait est étayé par des dispositifs de comptage. C'est loin d'être anecdotique et personne n'avait anticipé ce phénomène. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu participer à une prise de conscience, en réalisant dès mars 2021 un recueil d'expériences sur la gestion de la fréquentation post-covid dans les espaces naturels français. »



ÉTUDES SCIENTIFIQUES SUR LE TERRAIN

Quid des impacts ? Le cas du chamois est l'un des modèles d'interactions entre les activités humaines et la faune les plus étudiés, suite aux recherches menées dans la Réserve

* Fédération des Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux de France, Conservatoires d'espaces naturels, Réserves naturelles de France, Office français de la biodiversité, Réseau des Grands Sites de France.

nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges (Savoie). L'homme est toujours perçu par l'animal comme un prédateur, qu'il en soit réellement un – le chasseur – ou pas – le randonneur, explique Mathieu Garel, spécialiste des ongulés sauvages à l'OFB. Toutes les infrastructures linéaires sont associées

“ L'HOMME EST TOUJOURS PERÇU PAR L'ANIMAL COMME UN PRÉDATEUR, QU'IL EN SOIT RÉELLEMENT UN – LE CHASSEUR – OU PAS – LE RANDONNEUR ”

à la présence de l'homme. Il va donc s'en tenir en permanence à distance et même s'en éloigner un peu plus pendant la journée. On parle de « couloir de la peur ». *Le sentier a donc un impact sur le territoire d'alimentation. On a pu estimer dans les Bauges que le réseau de sentier enlevait 20 % des pelouses à séslerie, une communauté végétale essentielle au chamois, son domaine vital* ». Dans le massif de Belledonne, c'est jusqu'à 50 % du territoire d'alimentation qui peut être impacté par la fréquentation, donnée établie sur la base des traces numériques. La conséquence sur la survie et la démographie de l'espèce est évidente, même si elle ne peut pas être chiffrée avec précision. Les écologues tiennent à faire remarquer que les activités de

pleine nature sont de plus en plus diversifiées, occupent de plus en plus d'espace, toute la journée (traileurs nocturnes ou très matinaux), toute l'année. Pour survivre, les animaux doivent développer des comportements coûteux en énergie: fuite devant le prédateur, aug-

mentation du temps de vigilance, réduction du temps d'alimentation, déplacement vers des habitats moins favorables. Une enquête menée dans quatre massifs alpins montre pourtant que 68 % des pratiquants estiment ne pas avoir dérangé la faune sauvage lors de leur sortie (raquette, ski

de randonnée). C'est seulement si la modification du comportement de l'animal est jugée significative – il s'est enfui, a émis un son ou a changé d'attitude – que les pratiquants le pensent. « Le bivouac est aussi une activité qui génère des nuisances pour la faune, du fait des dérangements nocturnes, même à distance, par les odeurs et les bruits des visiteurs, précise Suzanne Forêt, conservatrice de la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse, en Isère, où, durant l'été 2020, plus de 120 tentes ont été dénombrées dans deux alpages, provoquant aussi des conflits avec les éleveurs et bergers. Du côté de la flore, le nombre élevé de passages a des effets amplificateurs : piétinement, cueillette (pourtant interdite). Idem pour des incivilités telles que faire un

©istockphoto.com/italiansight



feu, fortement préjudiciable en altitude. À 1 700 m, un sol fertile de 30 cm d'épaisseur met entre 15 000 et 40 000 ans pour se former. Sans parler du risque d'incendie dans des milieux de plus en plus sec. « *On ignore souvent les problématiques liées au sol, à l'érosion et à la destruction de certains écosystèmes qui s'en suit. Il faut redire que les sols sont vivants, rappeler de ne pas sortir des sentiers, prévient Joël André, membre de la commission nationale écologie, biodiversité et développement durable à la Fédération française de la randonnée pédestre. On a tendance à s'intéresser surtout aux grands mammifères et aux oiseaux. Pourtant, on ne devrait pas oublier l'ensemble de la biodiversité* », complète-t-il en mettant en évidence une étude scientifique polonaise consacrée à l'écrasement d'insectes sur des chemins dans les Carpates. Tout en reconnaissant que ce phénomène reste faible au regard d'autres perturbations, l'écologue veut appeler les randonneurs à une attention à l'ensemble du monde vivant. Et d'ajouter qu'on ne devrait pas non plus passer sous silence ►



les pollutions visuelles ou biologiques des excréments humains.

DIFFICULTÉS POUR LES GESTIONNAIRES... CHANCE POUR LA SOCIÉTÉ ?

« Certains gestionnaires de réserves naturelles vivent actuellement des situations où il leur est difficile de faire face à des flux importants et de remplir correctement leur mission de protection. Cela ramène à la question fondamentale des droits de la nature et peut contraindre à prendre des mesures réglementaires supplémentaires », estime Marie Thomas, directrice de Réserves naturelles de France (RNF). En 2022, la loi Climat et résilience a d'ailleurs donné aux maires le pouvoir de restreindre la circulation sur des sentiers pour des considérations environnementales, et pas seulement pour des motifs de sécurité publique comme auparavant. Katia Daudigeos, chargée de programme Territoires et Éducation à la nature à RNF, pointe une autre difficulté récente qui affecte les gestionnaires : « Le développement du numérique et des traces GPS multiplie les itinéraires, les diffuse, et induit parfois des passages en zones sensibles. Mais les traces étant une propriété intellectuelle, il n'est pas si simple d'agir. » Un travail est en cours auprès du Ministère de la Transition écologique pour faciliter les démarches correctives. En tant que tête de réseau, Réserves naturelles de France accompagne ses membres et les aide à activer tous les leviers d'actions possibles : juridique, aménagement, communication, suivis de fréquentation, etc.



« Sans sous-estimer les difficultés rencontrées par les gestionnaires, il est nécessaire aussi de rappeler les aspects positifs d'un rapprochement avec la nature », indique Laurence Chabanis, à l'OFB. Dans une société où le manque d'activité physique et l'obésité sont manifestes, le sujet a son importance. Mountain Wilderness – association de protection de la montagne –, par la voix de son vice-président, Frédi Meignan, va dans le même sens. « Je ne minimise pas le fait qu'il y ait des problèmes de fréquentation temporaire, un certain nombre de jours dans l'année, en certains lieux. Mais des mesures de restriction locales ne sont que des pansements, et des pansements ne font pas une politique de fréquentation de la montagne. Il faut un changement culturel, une

BIODIV'SPORTS

Biodiv'Sports est un dispositif national visant à concilier les pratiques de sports de nature et la préservation de la biodiversité, conçu et co-animé par la Ligue de Protection des Oiseaux. Né en région Auvergne-Rhône-Alpes en 2016, ce dispositif participatif définit collectivement les zones de présence de la faune et de la flore sensible au dérangement et les porte à connaissance des pratiquants, accompagnés de message de sensibilisation, via les plateformes partenaires : Camptocamp, Visorando, Geotrek, Skitour, Whympr. Biodiv'Sports a reçu le Trophée Horizon 2022 pour un tourisme durable, dans la catégorie « *Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité* ».

biodiv-sports.fr

En phase avec son plan de développement 2021/2028 et les enjeux sociétaux afférents, la FFRandonnée travaille actuellement sur une grande étude d'impact des pratiques de la randonnée sur les espaces naturels qui doit notamment « *permettre d'engager les mesures correctives nécessaires dans les prochaines années.* » selon sa présidente Brigitte Soulyary. Les travaux préparatifs sont en cours avec le recrutement en 2023 d'une personne dédiée à la première phase du projet qui vise à établir le cahier des charges de la future étude. Durant cette phase seront réalisées une revue de littérature sur l'état de l'art sur le sujet, un audit des démarches similaires déployées par d'autres structures en France et à l'étranger, une cartographie des différents types d'impacts et une classification des différents milieux concernés.

nouvelle vision, donner du souffle à une fréquentation respectueuse de la montagne. » Et l'ex-gardien de refuge de citer des sujets qui lui sont chers : rappeler que l'attractivité de la montagne ira grandissante, qu'elle est liée à un besoin de nature, dire combien les montagnes sont des territoires rares où il est possible de vivre des expériences exceptionnelles, investir pour cela dans l'humain, dans la formation et l'accompagnement,

proposer un rapport sensible à la montagne, ne jamais banaliser cette relation... « *J'observe dans les territoires du plan Avenir Montagnes que ces sujets montent en puissance et que nous sommes désormais en capacité de réussir à faire cohabiter la montagne à vivre et la montagne sauvage, un objectif au cœur du projet de Mountain Wilderness.* » ■

La randonnée, au cœur du secours en montagne

Le nombre d'interventions sur les sentiers de randonnée est en augmentation constante : il est passé de 2 150 en 2014 à 3 794 en 2021, soit une hausse moyenne de 8,45 % par an. Les secouristes mettent en cause le manque de préparation et d'équipement.



Evoquer le secours en montagne fait naître immédiatement des images de haute montagne : un hélicoptère hélitreuillant une personne extraite d'une crevasse sur un glacier ou d'une paroi verticale... Pourtant, cette image est à moitié trompeuse. Car si en effet la très grande majorité des interventions sont réalisées à l'aide d'un hélicoptère (6 102 sur

Peul Bellon, chef du détachement de la Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS) d'Albertville. « *Les vacances scolaires estivales entraînent chaque année un pic : en 2022, le nombre d'interventions était relativement faible en mai (21) et en juin (24) ; il a été multiplié par trois en juillet (76) et en août (64). Sachant que ces chiffres sont légèrement en retrait par rapport à 2021, où la canicule semble avoir découragé un certain nombre de randonneurs.* »

est de loin l'activité qui a le plus mobilisé les secours, avec 3 794 opérations, soit 53 % des interventions. Un chiffre en hausse de 15 % par rapport à la moyenne des trois années précédentes. 72 % des interventions se déroulent sur les sentiers, 25 % en dehors des sentiers et 2 % concernent le trail. Le nombre d'interventions sur les sentiers de randonnée est en augmentation constante : il est passé de 2 150 en 2014 à 3 794 en 2021, soit une hausse moyenne de 8,45 % par an. Ces chiffres doivent être mis en perspective puisque la randonnée est l'activité sportive la plus pratiquée par les Français*1.

LA MAJORITÉ DE NOS INTERVENTIONS ONT LIEU L'ÉTÉ, SUR LES CHEMINS DE RANDONNÉE

7 157 en 2021, soit une augmentation de 11 % par rapport à la moyenne des trois années précédentes, selon les chiffres du Système national d'observation de la sécurité en montagne (SNOSM)), en réalité, explique le capitaine

À Albertville comme partout dans les massifs montagneux français, les chiffres des interventions sont consignés scrupuleusement dans un logiciel pour alimenter la base de données du Système national d'observation de la sécurité en montagne (SNOSM), lequel établit chaque année un bilan de l'accidentologie des sports de montagne. Le bilan 2021, dans la lignée des années précédentes, montre que la randonnée pédestre

Pour une part, cette croissance suit mécaniquement celle du nombre de randonneurs. Mais le SNOSM estime que cette hausse récente s'explique aussi par le niveau de formation insuffisant de ces nouveaux publics : « *des personnes parfois peu averties, mal équipées et souvent mal préparées* ». Un constat partagé par le capitaine Paul Bellon, qui pointe les

*1 Sondage FFRandonnée et Union Sport&Cycle, La Randonnée et moi, décembre 2021

manques « *d'équipement et de prise d'information* » chez un certain nombre de « *randonneurs néophytes* » : « *Cela va des chaussures inadaptées à l'absence de carte topographique, en passant par l'oubli de la gourde d'eau et la non-vérification de la météo.* » Un constat qui pousse les secours, policiers et gendarmes, à mettre l'accent sur leur mission de prévention, notamment via les réseaux sociaux Facebook et Instagram. Après la randonnée, c'est le VTT, lui aussi pratiqué sur les sentiers, qui génère le plus d'interventions (759, soit 11 %). Le bilan du SNOSM constate une hausse du nombre d'interventions sur cette activité en 2021 (+15 %), tout en notant que l'essor du vélo à assistance électrique « *ne semble pas encore avoir d'incidences* ».

Si l'on s'intéresse aux circonstances des interventions sur les sentiers de randonnée, la glissade et la chute sont la cause majoritaire (1 494 personnes secourues sur un échantillon de 3 607, soit 41 %), suivie des situations de blocage technique (personnes égarées, fatiguées, face à un passage infranchissable, etc.), qui représentent 558 interventions (15%), chiffre en augmentation, selon le SNOSM. À noter, le nombre non négligeable d'interventions liée aux erreurs d'itinéraires (398) ou à la condition physique (388), soit 22 % si l'on rassemble ces deux catégories. « *Classiquement, nous secourons beaucoup de personnes souffrant de blessures aux genoux et aux chevilles* », explique Paul Bellon. Certaines blessures sont plus graves, mais le nombre de décès est heureusement faible (1 %) sur cette activité, qui n'est pas dangereuse par nature. Mais

les blessures ne représentent que la moitié des interventions. Le SNOSM recense ainsi 11 % de personnes malades. « *Il faut compter les malaises et les états de fatigue extrême, qui se doublent quelquefois d'aspects psychologiques, note le capitaine Bellon : s'il est tard et que la personne se trouve encore loin ou en altitude, il vaut mieux intervenir, quel que soit le motif, afin d'éviter que la situation ne dégénère. Et il arrive que notre intervention consiste simplement à redescendre la personne rapidement dans la vallée.* » Une incitation à ne pas négliger d'appeler les secours... même pour une situation apparemment sans gravité.

LE DÉTACHEMENT DE CRS ALPES, ACTEUR ESSENTIEL

Acteur historique du secours en montagne, la Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS) Alpes intervient sur tous les hauts massifs du département de la Savoie – elle peut aussi être appelée en soutien dans les départements voisins : Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Isère –, en alternance avec le peloton de gendarmerie de haute montagne de la Savoie (PGHM) (semaines impaires pour les CRS, paires pour le PGHM). Le reste du temps est dédié à l'entraînement et aux enquêtes judiciaires en milieu montagnard. Le détachement compte trente-deux sauveteurs (dont dix chefs d'opération), quatorze guides de haute montagne, huit officiers de Police Judiciaire et deux maîtres-chiens de recherche en avalanche. Il compte trois bases : Modane (un hélicoptère EC 145 de la gendarmerie, six

sauveteurs de permanence et un chien d'avalanche), Courchevel (un à deux hélicoptères EC 135 du SAF en hiver, un hélicoptère EC 145 de la sécurité civile en été, quatre sauveteurs et un chien d'avalanche), et Albertville (quatre à six sauveteurs en fonction des périodes de l'année). Onze véhicules d'intervention, dont quatre Land Rover ainsi qu'un scooter des neiges permettent aux équipes de se porter au plus près des victimes lorsque les hélicoptères sont bloqués au sol.

CHIFFRER L'ACCIDENTOLOGIE

Les données des secours en montagne sont établies grâce au Système national d'observation de la sécurité en montagne (SNOSM). Créé en 1997 par le ministère de l'Intérieur et le ministère chargé des sports, il fonctionne sur la base d'un protocole signé entre les deux ministères et l'Ecole Nationale des Sports de Montagne, qui l'héberge à Chamonix. Il a pour mission d'élaborer des statistiques dans le domaine de l'accidentologie des sports de montagne et de favoriser la circulation des données et des études dans ce domaine, permettant la mise en œuvre des campagnes nationales de prévention. Le recueil des données est effectué via le réseau des services interministériels de défense et de protection civile des départements de montagne et grâce à l'export automatisé des chiffres des acteurs du secours vers une base de données dédiée. Le SNOSM dispose ainsi de données quantitatives et de données qualitatives concernant 60 % des personnes secourues. ■

A la Parrachée, un refuge apaisé malgré tout

Le nombre de nuitées et des randonneurs à la journée est en hausse au refuge de la Dent Parrachée, situé à l'entrée du parc national de la Vanoise. Sans que cela bouscule l'équilibre du refuge. Les fruits d'une bonne adaptation des infrastructures.



Est-ce qu'il y a encore de la place pour demain soir ? Ne vous inquiétez pas, j'ai 52 000 hectares !* » Au

refuge de la dent Parrachée, Franck Buisson, le gardien depuis quarante ans, a coutume de manier l'humour pour désarmer les inquiétudes des clients qui appellent depuis la vallée : « Du monde, ici, il y en a. Mais c'est normal : le refuge se trouve à l'une des entrées du parc de la Vanoise. Les situations de forte concentration, on les retrouve dans des endroits clés : des passages obligés et des sites emblématiques. Est-ce qu'on s'étonne de rencontrer du monde devant la tour Eiffel ou sur le pont du Gard ? C'est aussi une question de calendrier : les vacances scolaires et la haute saison du 14 juillet au 15 août occasionnent des pics de fréquentation ; mais sinon, je connais quantité d'endroits où il n'y a personne à part des marmottes ! » Au refuge de la dent Parrachée, qui compte 42 couchages, la hausse de la fréquentation est réelle. « Avant

LA HAUSSE DE LA FRÉQUENTATION EN JOURNÉE MET LES REFUGES SOUS PRESSION

Pour Niels Martin, directeur adjoint à la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM), la hausse de la fréquentation en journée met les refuges sous pression.

« Ce qui ressort de l'expérience de nos clubs, c'est qu'il y a « du monde partout ». Les endroits qui étaient tranquilles deviennent fréquentés, même en basse saison ou en semaine. Dans les refuges, le dimensionnement des approvisionnements et de l'équipe repose normalement sur le nombre de couchages. Les gardiens sont obligés de s'adapter, notamment en recrutant du personnel dédié, comme au refuge des Bans, à Vallouise, qui sert entre 40 et 70 couverts à midi. L'affluence peut engendrer des problèmes d'assainissement sur les itinéraires fréquentés, si les toilettes ne sont pas dimensionnées. En solution de dernière minute, nous avons dû quelquefois effectuer des héliportages de toilettes sèches, ce sont des cas spécifiques, très rares, plutôt liés au manque d'eau qu'à une problématique de fréquentation. Enfin, en aval, nous avons rencontré des situations délicates dans des hameaux qui se sont retrouvés envahis de voitures du 15 juin au 20 septembre, gênant la circulation des engins agricoles. »

COVID, j'avais réalisé mon record d'affluences en 2019, avec 4 200 nuitées. En 2022, j'ai accueilli 5 200 personnes ! », explique Franck Buisson. Une augmentation que le Mauriennais met sur le compte d'un effet post crise sanitaire et de la canicule qui a sévi sur la Savoie comme partout en France en 2022. « La saison a aussi tendance à s'étaler : j'ouvre le refuge huit mois de l'année, en hiver, je ne monte que s'il y a des réservations. Mais en janvier, j'ai enregistré un

mois à 750 personnes, ce qui est énorme ; mi-mars, j'ai dû refuser du monde : j'avais 87 personnes sur liste d'attente. » Des chiffres qu'il a l'habitude de constater en pleine saison estivale. A la belle saison, l'augmentation la plus sensible est celle des visiteurs en journée. Le refuge, installé à 2 515 m d'altitude, est très accessible : il est à deux heures de marche du parking de Plan d'Amont, et une heure et demie depuis le sommet du télésiège du Grand Jeu, ouvert en été. « Je reçois

* Référence à la superficie du parc national de la Vanoise.

beaucoup plus de randonneurs à la journée, voire à la demi-journée. Pour eux, le refuge est un objectif de balade. Après s'être arrêtés, ils redescendent dans la vallée. Mais ils sont peu nombreux à s'aventurer ne serait-ce qu'au lac du Génepy», à moins de trois kilomètres.

Cette nouvelle affluence est loin d'inquiéter Franck Buisson. D'abord parce que les infrastructures locales ont été bien dimensionnées, estime le gardien, qui était membre du conseil municipal d'Aussois lorsque la commune a aménagé le parking de Plan d'Amont sur une ancienne carrière, en contrebas du barrage EDF. « Il y a 250 places, un sens unique de circulation, des poubelles gérées par la municipalité, on ne voit plus de voitures garées sur le talus, le long de la route. Le lieu est apaisé. » Le refuge lui aussi a beaucoup grandi : les derniers travaux de 2017 ont permis de tripler sa surface ; il compte désormais 42 couchages répartis dans quatre dortoirs et un vaste séjour. Le refuge est lumineux, les couettes douillettes. Il est raccordé au réseau d'assainissement et doté de panneaux solaires, et le captage d'eau suffit à la consommation du refuge, même plein – pour utiliser la douche, il est demandé une participation de 2 euros. Rien à voir avec le confort rudimentaire du refuge des débuts, il y a quarante ans, où l'on dormait tête-bêche sur des bat-flancs. Le climat apaisé qui règne à la « Parrach » repose aussi sur un système de réservation mis au point il y a quinze ans, à l'initiative du parc de la Vanoise : « Autrefois, on devait gérer des pics de réservations compliqués. Désormais, les neuf refuges placés sur l'itinéraire du tour de la Vanoise fonctionnent en réseau, avec un site de réservation (refuge-vanoise.com) où les randonneurs peuvent connaître le

niveau d'occupation dans chaque refuge et adapter leur séjour en fonction. Cela permet d'optimiser le remplissage et de répartir les flux. » Quant à la clientèle en journée, son poids se mesure surtout en termes humains, estime le gardien de la Dent Parrachée. « J'ai embauché une saisonnière en plus l'été dernier pour nous soulager, mon cuisinier et moi », explique Franck, qui travaille tout de même seize heures par jour, sept jours sur sept, et organise avec sa femme un ravitaillement tous les trois jours depuis la vallée. « Mais nos besoins énergétiques et alimentaires n'ont pas augmenté : nous ne sommes pas un restaurant d'altitude, les gens qui passent en journée consomment peu ; ils montent plutôt avec leur casse-croûte qu'ils mangent sur la terrasse et commandent une crêpe et un café. »

« La montagne appartient à tous, et chacun l'aborde selon ses possibilités », « tout le monde accomplit un effort pour monter ici », a coutume de dire Franck Buisson, qui voit se côtoyer au

refuge promeneurs, randonneurs et alpinistes, et donne de sa personne pour entretenir une ambiance conviviale entre ces publics différents. Le dîner au refuge est toujours animé : sur le ton de la blague et des petites histoires, Franck fait passer des messages. Sur la montagne, sur la vie ensemble... « Parmi la nouvelle clientèle, il y a beaucoup de 25-35 ans, qui, autrefois, partaient plus facilement à l'étranger. Moi, je m'éclate avec eux : ils sont ouverts, preneurs de conseils et je les trouve bien plus respectueux de l'environnement que les anciens. » ■



LES REFUGES DE MOYENNE MONTAGNE ATTIRENT D'AVANTAGE

En 2022, sur les 120 hébergements dont elle a la gestion (24 chalets et 90 refuges, dont 19 non gardés) la FFCAM a enregistré 280 033 nuitées, soit une légère baisse (-5 %) par rapport à 2019, année de référence. 89 % des nuitées interviennent en été (et 70 % sur juillet-août) : la forte affluence est donc ponctuelle et localisée. Sur les ailes de saison, ou certains jours de la semaine les refuges peuvent être vides. Les refuges typés « découverte », c'est-à-dire situés en moyenne montagne, facilement accessible et propices à l'itinérance, ont connu une augmentation de 2 % par rapport à 2019. 33 de ces refuges ont même enregistré leur nombre le plus élevé de nuitées depuis sept ans.

Les limites d'une offre alternative

Sur les deux itinéraires phares et très prisés que sont le tour du Mont-Blanc et le GR®20 Corse, Terres d'Aventure cherche adapter son offre... dans les limites de ce que la clientèle est prête à accepter.

Sur 250 circuits proposés en France, dont un grand nombre en montagne, Terres d'Aventure ne rencontre de réelles difficultés liées à la forte fréquentation que sur le GR®20 et le tour du Mont-Blanc (TMB), deux itinéraires sur chacun desquels l'organisme accompagne mille randonneurs par an. Deux problématiques majeures se posent : la circulation sur les sentiers et la saturation des refuges et des aires de bivouac. « En Corse, depuis 2020, il existe un système de réservation en ligne pour le bivouac et les refuges. Mais comme il est toujours possible de réserver sur place [moyennant un coût légèrement supérieur, nldr], les refuges atteignent régulièrement les limites de leurs capacités », explique Bruno Poinson, responsable production France et Europe pour l'organisme de voyage. Les conditions d'accueil s'en ressentent : manque de place, files d'attente aux douches. « Certains refuges sont identifiés comme de vrais points noirs », regrette Bruno Poinson. A cela, s'ajoute le manque d'eau qui, ces dernières années, s'est fait ressentir « dès le mois de juillet, alors qu'autrefois, on ne connaissait cela qu'en septembre ». Pour faire face, Terres d'Aventure tente de proposer des alternatives. En Corse, l'orga-



nisme propose sur son itinéraire classique des hébergements en gîte, en bordure de village. Cela implique toutefois de prolonger les étapes de quelques kilomètres à pied. Pour un tarif plus élevé, il est également possible d'être hébergé en hôtel, avec transfert en minibus inclus. Deux offres accessibles aux voyageurs accompagnés comme aux randonneurs en liberté. « Le point positif, c'est qu'en redescendant ainsi dans la vallée, nous participons à l'économie locale », souligne Bruno Poinson. Sur le TMB, l'organisme propose des circuits comprenant des variantes lors des étapes les plus fréquentées, des circuits dans le sens anti-horaire (à rebours du circuit classique) et un circuit en hôtel, avec transfert véhiculé.

Mais pour adapter l'offre, les marges de manœuvre sont limitées. D'abord en raison de la nature même de ces deux itinéraires de randonnée en altitude, praticables uniquement entre fin mai et fin septembre. Mais même sur ces quatre

mois, la demande se concentre essentiellement sur les mois de juillet et août... « Lorsque nos séjours sont complets, les clients préfèrent souvent reporter à l'année suivante plutôt que partir à une autre date », souligne Bruno Poinson, qui regrette de ne pouvoir réellement jouer sur les prix et proposer par exemple des tarifs plus avantageux sur les périodes plus creuses : « Nous avons peu de marge de manœuvre : les tarifs imposés par les hébergements sont constants. En Corse, certains gîtes fonctionnent tellement bien en haute-saison qu'ils ferment quelquefois mi-septembre sans préavis. » L'organisme essaye de mettre en valeur d'autres itinéraires moins courus et accessibles également sur les ailes de saison. « En Corse, le Mare a Mare et le Mare e Monti, qui sont très beaux ; dans les Alpes du Nord, le Grand Paradis, bien moins fréquenté que le Mont-Blanc... Mais les clients veulent faire le GR®20 et le TMB, qui restent mythiques ! »

©Johannes Braun

ACCOMPAGNER DE MANIÈRE RESPONSABLE

Terres d'Aventure cherche à maîtriser son empreinte sur l'environnement. L'organisme a établi une liste de 20 critères pour évaluer chacun de ses itinéraires, depuis l'usage de couverts sans plastique jusqu'au nombre de kilomètres parcourus pour transporter les clients et leurs bagages – sujet de loin le plus épineux. « *Nous essayons de proposer des solutions de portage partiel, mais la demande de portage émane de 90 % des clients, on ne peut pas l'ignorer !* » L'organisme a donc acquis des véhicules plus hauts de 20 cm pour optimiser ses chargements et teste actuellement huit minibus électriques dans les Alpes du sud. Pour sensibiliser les clients au respect du milieu et aux questions de sécurité, Terres d'Aventure mise sur ses 40 accompagnateurs, qui reçoivent une formation annuelle spécifique. Les randonneurs en liberté reçoivent quant à eux des messages de vigilance via Stella, son application compagnon de voyage, qui permet de consulter l'ensemble des étapes du circuit et de recevoir des informations au jour le jour.



Un sujet au-delà des frontières

En Europe et en Amérique du Nord, les espaces naturels et montagnards sont de plus en plus fréquentés par des citoyens en quête de détente et de ressourcement. Chaque territoire concerné cherche à établir un constat précis et à mettre en place des solutions efficaces de gestion des flux touristiques.



La France n'est pas une exception. La question de la gestion des flux de visiteurs est au cœur des préoccupations de nombreux gestionnaires de sites et de collectivités en Europe, explique Benjamin Billet, responsable du Centre Européen des Sports de Nature et qui a été en charge des politiques de l'outdoor pour*



le gouvernement régional de Stockholm. *La réserve naturelle de Nacka, aux portes de la capitale suédoise, accueille 1,5 millions de visiteurs par an.* » Parmi les différences culturelles, il cite le terme suédois d'Allemansrätt, dont la traduction littérale serait « droit d'accès commun ». « Cette notion donne un éclairage sur

l'importance que revêt l'accès non entravé, mais néanmoins très responsabilisé à la nature dans nombre de pays du nord de l'Europe. Ce concept ne doit pas être idéalisé et pris pour acquis, mais il faut savoir que le gouvernement suédois dédie une partie conséquente de budget éducatif à l'Allemansrätt et travaille avec des acteurs publics et des acteurs de la société civile pour que ce droit soit compris et utilisé de manière responsable. » Benjamin Billet constate cependant, dans tous les pays, une tendance à mettre en œuvre d'abord des mesures « dures », restrictives, avant même d'envisager des mesures plus « douces », incitatives. « Les réponses aux problèmes ne sont pas toujours ancrées dans une lecture objective de la situation et les options de remédiation sont souvent limitées » précise-t-il. Parmi les outils les plus fréquents : quotas et accès payant. Les pays de l'arc alpin font face à ces mêmes problématiques de gestion de la fréquentation. Pour la CIPRA (Commission Internationale pour la Protection des Alpes) – organisation indépendante à but non lucratif œuvrant pour la protection et le développement soutenable des Alpes, l'arc al-

pin est sous pression touristique sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs : chaleur estivale dans les villes, influence des réseaux sociaux, commercialisation du patrimoine naturel et culturel par les opérateurs touristiques, équipements toujours plus performants pour les activités de plein air... Il y a urgence à agir. C'est la raison pour laquelle la commission a mis en place le programme speciAlps2 (lire encadré) dans le but de favoriser des échanges d'expériences en matière de gestion des flux touristiques. « *La pression sur les espaces naturels va probablement continuer d'augmenter, en particulier sous l'effet de la crise climatique, constate la responsable du projet, Magdalena Holzer. Il n'y aura jamais assez d'initiatives telles que speciAlps2 pour maintenir une expérience touristique de qualité et renforcer l'apprentissage mutuel à l'échelle alpine.* » Outre-atlantique, Rando Québec donne un aperçu de la situation dans cette province du Canada. « *Nous avons observé une très claire hausse de la fréquentation durant et après la Covid (+68% entre 2019 et 2021)* », précise Grégory Flayol, directeur général adjoint, qui en profite pour se réjouir

* structure du ministère des sports rattachée au CREPS Auvergne Rhône-Alpes



de l'importance des activités de plein air pour la population. Pour faire face aux situations de fortes fréquentations, les thématiques d'intervention sont équivalentes à celles évoquées en Europe : aménagement adapté des sentiers pour répondre aux contraintes de l'augmentation du nombre de pratiquants, proposition de nouveaux espaces dédiés à la randonnée, sensibilisation des utilisateurs aux bonnes pratiques et à la réalité de leur impact sur les écosystèmes, actions de démarketing. « Il nous paraît nécessaire de promouvoir une culture du plein air qui prenne en compte l'impact sur l'environnement plutôt que d'attirer toujours l'attention du visiteur sur les mêmes lieux, année après année au fil des tops 10 à ne pas manquer ! » Grégory Fayol évoque, parmi les mesures mises en place, l'obligation de réserver ou la tarification de l'accès. « Des

gestionnaires de territoires ont décidé de faire payer l'accès qui était auparavant libre, explique Grégory Fayol, qui précise cependant que la fédération ne soutient pas ce type de mesure. Certains emploient maintenant du personnel installé dans des guérites en tête de sentiers, d'autres ont

rendu le stationnement payant via des horodateurs. La réaction de la population est mitigée. Ceux qui ont les moyens de payer continuent de randonner, les autres fréquentent moins la nature. Cet enjeu de justice sociale est essentiel à prendre en compte. » ■

SPECIALPS2: ÉCHANGES SUR LA MAÎTRISE DES FLUX TOURISTIQUES

Financé par le Ministère fédéral allemand de l'environnement et piloté par CIPRA International en coopération avec le Réseau de communes Alliance dans les Alpes, le programme speciAlps2 (novembre 2020, février 2022) a soutenu quatre territoires pilotes : le parc naturel Tiroler Lech, en Autriche (plan de gestion de la fréquentation touristique le long du fleuve Lech), les Alpes de Kamnik-Savinja en Slovénie (actions de communication et d'information), le village d'alpinistes Barmes en Italie (comptage du trafic routier et gestion des flux sur un site Natura 2000) et la ville de Bad Reichenhall en Allemagne (mobilité durable grâce à l'usage de données numériques). Une carte interactive rassemble d'autres exemples de bonnes pratiques qui ont été présentés lors de deux webinaires et deux rencontres internationales sur place. En 2023, une série de podcasts multilingues est en cours de réalisation sur les thématiques suivantes : « nudging » (ou comment une discipline de la psychologie peut subtilement orienter les visiteurs), l'intelligence artificielle pour guider les visiteurs, les limites de capacité de charge des paysages naturels et leur application, la gestion des parkings.

■ <https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/cesn>

■ <https://www.outdoor-sports-network.eu>

■ <https://www.cipra.org/fr> (rubrique speciAlps2)

■ <https://www.randoquebec.ca>



FICHES ACTIONS

Des actions de gestion des flux menées par les territoires

23 FICHES ACTIONS POUR S'INSPIRER

TEXTES:

PHILLIPE VOUILLON ET ADRIEN BAIL

FICHES
ACTIONS



AMÉNAGEMENT

DES SITES DE PRATIQUE

Restrictions, aménagements et formation autour du Puy Pariou

PROBLÈME IDENTIFIÉ

Des sols volcaniques particulièrement fragiles

Les sols volcaniques sont très sensibles à l'action des intempéries (assèchement, vent, pluie, gel-dégel), surtout quand la couverture végétale disparaît. Compte tenu de la forte fréquentation de la chaîne des Puys (facilité d'accès, proximité de Clermont-Ferrand), ces phénomènes d'érosion sont ici amplifiés par la fréquentation. C'était particulièrement le cas sur le Puy Pariou, le plus profond, où la stabilité des flancs du cratère était menacée.

En bref

- Aménagement
- Massif central

- Depuis 2021
- Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
- parcdesvolcans.fr
- mcbard@parcdesvolcans.fr

MOBILISATION ET DÉCISION

L'inscription de la Chaîne des Puys - Faille de Limagne au patrimoine mondial de l'Unesco en 2018 s'est accompagnée de l'adoption d'un plan de gestion. Pour sa mise en œuvre, le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne ont renforcé leur partenariat en créant en 2020 une équipe mutualisée de gestion et de préservation.

ACTEURS ET FINANCEMENT

Inscrits dans le plan de gestion du site Unesco, les travaux d'effacement du sentier du cratère du Puy Pariou et autres opérations connexes menés en 2022 ont engagé des dépenses pour un montant de 530 509 euros, financées par le Département du Puy-de-Dôme (20 %), la Région Auvergne Rhône-Alpes (20 %), Fonds européens FEDER (60 %). Clermont Auvergne Métropole a participé au financement d'opérations antérieures.

RÉALISATION

Depuis 2006, diverses campagnes de travaux ont été menées sur le Puy Pariou pour retravailler les profils et les tracés des chemins, effacer des sentes non officielles, canaliser les visiteurs. Le parti a été pris d'installer un escalier en bois sur le sentier sud d'accès au sommet, mais de fermer celui menant au fond du cratère, dont l'aménagement pour assurer la sécurité du public aurait été trop invasif. « C'était une décision difficile à prendre, mais elle a été portée par les élus locaux. Les gardes-nature présents sur le site ont permis que cette fermeture soit bien comprise par le public », explique Marie-Cécile Bard, responsable de l'équipe mutualisée. Un arrêté municipal pris par la commune d'Orcines à la demande des propriétaires des terrains avait interdit depuis 2016 la présence de groupes accompagnés. Une formation mise en place par le Parc naturel à destination des accompagnateurs, éducateurs à l'environnement ou géologues amenant des visiteurs a permis, après concertation et phase de test, de leur ré-autoriser l'accès. « Les propriétaires ont compris que ces prestataires touristiques, désormais accrédités, partageaient les mêmes objectifs de préservation qu'eux. » Pour compléter le dispositif, l'arrêté préfectoral portant sur la création d'une zone de protection d'habitats naturels sur le volcan du Puy Pariou (APPHN) n° 20231176 a été signé le 07 juillet 2023.

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

Les gardes-nature font déjà état d'un retour d'espèces non observées depuis plusieurs années sur le site, comme le faucon crécerelle ou le lièvre variable. Depuis la fermeture de l'accès au cratère, des inventaires faune-flore sont en cours, ainsi que des mesures de l'érosion et un suivi photographique du paysage pour évaluer la cicatrisation et la reprise de la végétation dans les zones érodées.

Restauration d'un sentier et de prairies alpines

PROBLÈME IDENTIFIÉ

Une forte érosion, observée depuis plusieurs années au col du Bonhomme, situé en Haute-Savoie, sur le GR®5 (GR® Tour du Mont-Blanc et GR® de Pays Tour du Beaufortain) menaçait la sécurité des randonneurs et portait atteinte aux écosystèmes environnants. La vulnérabilité à l'érosion de ce type de terrain est accrue par la forte fréquentation (58 000 passages de mai à octobre 2022), responsable de la formation de nombreuses sentes parallèles.

MOBILISATION ET DÉCISION

Gestionnaire de la réserve naturelle nationale des Contamines-Montjoie sur laquelle se trouve le col, le Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie (CEN74) s'est emparé du projet dès 2019 pour mobiliser ses partenaires techniques et financiers (Communauté de communes Pays du Mont-Blanc, Conservatoire botanique national alpin) en vue d'engager un chantier de restauration.

En bref

- Aménagement
- Alpes
- 2019-2022
- Asters - CEN74
Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie
- cen-haute-savoie.org
- christelle.bakhache@cen-haute-savoie.org

ACTEURS ET FINANCEMENT

Ces travaux (105 220 euros) ont été réalisés grâce au soutien financier du projet européen PITEM Biodiv'ALP, du Département de la Haute-Savoie (via les contrats de territoire Espaces Naturels Sensibles) et du Ministère de la Transition écologique.

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

Le suivi botanique des placettes réensemencées doit permettre d'en tirer des enseignements en vue de réaliser d'autres chantiers équivalents. Ce projet a permis de mobiliser de nombreux partenaires : communauté de communes Pays du Mont-Blanc, centre de formation des métiers de la montagne CFMM, entreprise d'insertion Champ des cimes, FFRandonnée Auvergne Rhône-Alpes, CAF Saint-Gervais, gardiens de refuges, alpagistes.

RÉALISATION

L'installation de compteurs automatiques en 2019 à proximité du col avait pour objectif de mieux connaître la fréquentation avant d'intervenir, et pour réaliser le suivi ultérieur au chantier. « *Un bon sentier, à la fois pour les randonneurs et pour le maintien des écosystèmes, doit être dimensionné en fonction du flux de passage. Il doit être suffisamment large pour que les marcheurs n'en sortent pas et éviter ainsi la création des passages hors du sentier* », précise Christelle Bakhache, chargée de mission "Sports de nature" au CEN74. Le tracé principal n'étant plus du tout visible, l'emprise du chemin a du être reprofilée, creusée ici, remblayée là. Une analyse fine du comportement des usagers et des échanges avec des accompagnateurs en montagne du secteur ont été utiles pour décider du futur itinéraire. L'expérimentation consistait en particulier à réensemencer les parties les plus dégradées, là où le sol était à nu, avec des espèces de plantes locales, puis de stabiliser les sols et protéger les semences par la pose de géotextile en coco. Environ 4 000 m² de prairies alpines ont été clôturées pour éviter tout pâturage par les moutons et permettre la récolte des graines à semer. Un linéaire d'environ 600 mètres (poteaux et cordes) a été matérialisé pour canaliser les marcheurs et empêcher tout piétinement des zones traitées.



Restructuration du réseau GR®

PROBLÈME IDENTIFIÉ

À la fin des années 2000, un certain nombre d'incohérences apparues avec le temps ont été identifiées sur le réseau des GR®, liées au tracé (multiplication des tracés parallèles sur un même secteur, chevauchement, absence de solutions de transport, d'hébergement ou de restauration), à la terminologie (notions de variante, d'itinéraire principal) et à la pratique (phénomènes de concentration ou au contraire de faible fréquentation), témoignant d'un besoin de restructuration, afin de mieux répondre aux besoins des usagers.

MOBILISATION ET DÉCISION

Une mission de restructuration et de mise en cohérence du réseau des GR® a été lancée en 2012 par la Fédération de la Randonnée Pédestre. Elle s'appuie sur une première analyse fine des données géographiques réalisée en 2013, la FFRandonnée a décidé de renforcer l'équipe en charge des itinéraires par la création d'un poste avec pour mission entre autres d'animer ce travail en collaboration avec les comités et les collectivités territoriales, en lien avec le suivi de l'évolution des pratiques.

RÉALISATION

Lancé en 2012, le chantier de restructuration concerne une trentaine d'itinéraires GR® emblématiques. « *l'objectif est d'améliorer la lisibilité et la visibilité de ces itinéraires au profit des pratiquants et des territoires*, explique Valérie Lecurieux, responsable du service Aménagement et Protection des sites et itinéraires à la Fédération française de la randonnée pédestre : par exemple, une variante ne peut pas exister « *parce que le tracé est intéressant* », elle doit être justifiée par l'accès à un site, à des hébergements, une problématique saisonnière (risque d'inondation, chasse...). « *Nous analysons les services et les hébergements des usagers (pauses, étapes) et nous interrogeons au cas par cas : que faire d'un itinéraire dépourvu d'infrastructures ou très peu fréquenté ?* » Ce travail inclut des critères de sécurité, d'intérêt et d'usage – aujourd'hui, les usagers demandent des étapes plus courtes. 50 % des « GR® lettrés » (GR®34 E par exemple) ont également disparu. L'objectif est également de valoriser les itinéraires en souffrance en les rendant plus lisibles pour les usagers : « *Nous cherchons à redonner du sens.* ». C'est ainsi que sont nés le GR® 15 « Vallée de la Marne » et GR®2 « Au fil de la Seine ». Enfin, le travail porte sur les GR® de Pays : à cette échelle, il s'agit de concevoir des boucles pour des itinéraires très courtes, en lien avec les acteurs locaux, en adéquation avec une offre de services suffisante (hébergements, transports en commun).



En bref

- Aménagement
- Tous massifs
- Depuis 2012
- RH et financements divers
- vlcurieux@ffrandonnee.fr

ACTEURS ET FINANCEMENT

Le coût de cette mission comprend essentiellement l'emploi de 1,5 équivalents temps plein. Le financement des opérations de restructuration est assuré par les programmes pluriannuels de financement des comités par les Conseils départementaux, financements du Fonds européen pour le développement des régions (FEDER)...

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

Si au départ la question de la fréquentation n'était pas au cœur du projet de restructuration, celle-ci permet de mettre en valeur des itinéraires peu fréquentés (voire un temps tombés en désuétude), de proposer de nouveaux itinéraires et une offre de randonnées qui s'appuie sur des infrastructures locales suffisantes.

FICHES
ACTIONS

MÉDIATION

© Julien Couly



Formation d'une équipe saisonnière d'agents d'accueil de terrain

En bref

■ Services / Ressources humaines
 ■ Massif central
 ■ depuis 2020

■ Parc national des Cévennes
 ■ cevennes-parcnational.fr
 ■ brigitte.chapelle@cevennes-parcnational.fr

PROBLÈME IDENTIFIÉ

Des randonneurs novices aux comportements inadaptés

La période post-confinement en 2020 a mis en évidence une fréquentation du Parc national des Cévennes par un public de randonneurs novices, peu respectueux du cadre de vie, du fait d'une méconnaissance du monde rural et du partage de l'espace en moyenne montagne : clôtures laissées ouvertes, passage sur des terrains privés, camping sauvage, feux, concentration de camping-car sur des sites en cœur de Parc etc.

RÉALISATION

Sept agents saisonniers (3 brigades de deux agents, plus un remplaçant) interviennent désormais 6 jours sur 7, du début des vacances scolaires d'été à la fin août dans trois secteurs : Plaine du Tarn - Mont Lozère ; Mont Aigoual - Lac des Pises ; Causse Méjean. Ces zones sont, soit très fréquentées, soit concernées par des enjeux naturalistes majeurs.

- « Sur le mont Lozère, par exemple, 7 groupements pastoraux en estive (600 à 2500 bêtes) doivent cohabiter avec les randonneurs sur de nombreux sentiers (GR®7, GR®70 - Stevenson, GR®72).
- Le Causse Méjean est concerné par la présence de chiens gardant seuls les troupeaux et le sentier des corniches du Méjean (jusqu'à 500 personnes par jour en 2020), par le dérangement des vautours,

MOBILISATION ET DÉCISION

Au regard de la situation, le Parc national a renforcé dès l'été 2020 la présence de ses gardes-monteurs sur les secteurs les plus concernés, avant d'envisager en 2021 de créer une nouvelle équipe dédiée à cette problématique. Le sujet allant de pair avec des conflits liés à l'augmentation du nombre de chiens de protection des troupeaux, il a été décidé que les futurs agents saisonniers seraient avant tout des médiateurs pastoraux.



ACTEURS ET FINANCEMENT

Les postes d'agents saisonniers sont financés par l'Etat (DREAL Occitanie) dans le cadre des mesures du Plan Loup

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

Le bilan de cette présence accrue d'un personnel spécialement dédié à une mission d'information sur le terrain est très positif. Cela a permis aussi de faire de certains jeunes habitants des Cévennes, embauchés comme agents saisonniers, des ambassadeurs du Parc national et de renforcer les contacts entre le Parc et les visiteurs.

des dégradations et des risques incendies », explique Brigitte Chapelle, technicienne accueil au Parc national.

En début de saison, la formation théorique des agents dure quatre à cinq jours (réglementation, signalétique, missions du Parc, enjeux de protection) et se poursuit sur le terrain : compagnonnage avec des collègues, sensibilisation par l'Institut de l'élevage sur la conduite à tenir face à des chiens de protection, journée en immersion avec un berger. Les agents vont ensuite au-devant des randonneurs pour échanger avec eux, notamment en se positionnant à des croisements de sentiers ou sur des parkings pour croiser un maximum de personnes.



MÉDIATION

Des écovolontaires pour susciter la curiosité

PROBLÈME IDENTIFIÉ

La hausse de la fréquentation ressentie après la crise sanitaire s'est accompagnée de l'arrivée en montagne de publics insuffisamment formés, aux comportements quelquefois inadaptés et faisant fi de réglementation, engendrant des conflits d'usage notamment avec les agriculteurs.

MOBILISATION ET DÉCISION

Si les missions d'écovolontariat estivales ont été mises en place par le parc naturel régional (PNR) du Massif des Bauges dès 2014, afin de répondre à la sollicitation de jeunes désireux de s'investir, leur action a évolué depuis trois ans, afin de répondre aux problématiques apparues après le premier confinement. Les promotions de volontaires sont recrutées par le PNR chaque été, et formées pendant une semaine en partenariat avec avec l'Office national des Forêts et l'Office Français de la Biodiversité.

En bref

- Médiation
- Massif des Bauges
- Depuis 2014
- 6 981 euros
- parcdesbauges.com
- j.higel@parcdesbauges.com

ACTEURS ET FINANCEMENT

À l'été 2022, le coût des deux mois de mission (comprenant deux formation d'une semaine, l'hébergement en gîte pendant deux mois, les tenues, le matériel, la nourriture et les transports) s'est élevé à 6 981 euros. Une somme financée par la région Auvergne-Rhône-Alpes, les Conseils départementaux de Savoie et Haute-Savoie, la fondation Snowleader et un partenariat avec la Boulangerie Savoyarde.

RÉALISATION

En 2023, le parc du Massif des Bauges accueille sa neuvième promotion d'écovolontaires bénévoles : douze jeunes étudiants et professionnels de 19 à 28 ans formés pendant une semaine pour mener une mission de maraude de trois semaines (six en juillet, six autre en août). Depuis 2014, ce sont ainsi 95 jeunes qui ont animé les chemins des Bauges, à la rencontre des randonneurs. Postés sur des sites très fréquentés du massif (le Colombier, les gorges du Chéran, le vallon de Bellevaux, le Trélod, le col d'Orgeval et Bornette), et équipés de matériels optique (jumelles, longue vue) et pédagogique (cartes, photos), les écovolontaires privilégient le dialogue et la découverte : « *Il ne s'agit pas d'intervenir pour rappeler la réglementation ni interdire, explique Julie Higel, chargée de mission éducation aux patrimoines montagnards, mais de susciter la curiosité et l'émerveillement. Cela peut partir de la simple observation d'un chamois ou d'un rapace, d'une explication sur la présence de bétail dans un pâturage ou sur une coupe en forêt...* » et la discussion s'engage. Avec au fond l'idée que l'on respecte d'autant mieux ce que l'on connaît et que l'on admire. « *C'est une très bonne porte d'entrée pour favoriser les bons comportements* », se réjouit Julie Higel. Les conditions pour une meilleure cohabitation entre tous : agriculteurs, vacanciers... et faune sauvage !

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

Depuis 2014, ces missions ont formé des jeunes devenus pour certains de véritables ambassadeurs. Leur présence, très appréciée des randonneurs, est pour les alpagistes une source de plus grande sérénité. 3 851 personnes ont été sensibilisées* à leur contact en 2022 (soit une moyenne de 100 par jour), contre 2 460 en 2017.

*Sont comptabilisées toutes les personnes restées plus de 5 minutes lors d'une intervention.

Des zones de quiétude pour la faune sauvage à mieux faire connaître

PROBLÈME IDENTIFIÉ

Un massif sous pression

Le massif, de moyenne montagne et très accessible depuis les centres urbains, est soumis à une forte pression. Il attire notamment de nombreux frontaliers. Cette pression s'est accrue depuis quelques années avec l'essor des activités de marche et de randonnée, du trail, des activités nocturnes, des drones et du VTT électrique, qui sont des sources de dérangement pour les espèces sensibles. Des zones de quiétude existent depuis une décennie, mais elles ne sont pas bien identifiées par le grand public.

En bref

- Communication
- Parc naturel régional des Ballons des Vosges
- Depuis 2014
- 200 000 euros
- a.andref@parc-ballons-vosges.fr

MOBILISATION

Accompagné par l'agence de communication spécialisée Patte Blanche, le PNR sonde, entre 2015 et 2016, 600 acteurs du tourisme et des loisirs (accompagnateurs, stations, fédérations sportives...). L'enquête pointe le manque de ressources à leur disposition pour répondre au grand public, qui souhaite davantage d'informations sur la présence de la faune sauvage, sur la réglementation et les bonnes pratiques liées aux activités de pleine nature.

ACTEURS ET FINANCEMENT

Depuis 2014, le programme a coûté 200 000 euros, financés avec le soutien principal du commissariat d'aménagement du massif des Vosges, auquel s'ajoute ceux du fonds européen de développement régional (FEDER), des régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté et de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Grand-Est.

RÉALISATION

Fin 2016 naît le programme « Quiétude attitude », qui vise à mieux faire connaître les zones de quiétude du Parc mises en place dans le cadre de Natura 2000, principalement pour la protection du Grand Tétrás mais également pour d'autres espèces sensibles telles que le Faucon pèlerin ou le Grand-duc d'Europe. « Avant l'avènement du programme Quiétude attitude, les zones sensibles étaient uniquement prises en compte dans la gestion des forêts publiques et diffusées au cas par cas aux organisateurs de manifestations sportives. Il manquait une action de valorisation auprès du grand public. » Concrètement, un site internet équipé d'un module cartographique a été créé en 2018, permettant de localiser les zones de quiétude sur fond de carte topographique affichant les itinéraires balisés ainsi que les aires protégées avec une présentation synthétique de la réglementation. Le parc noue des partenariats avec une trentaine de structures et huit sportifs ambassadeurs pour diffuser l'information, notamment « les bons réflexes » : prendre connaissance de la réglementation, rester sur les sentiers balisés, respecter le silence de la nature, tenir son chien en laisse et privilégier les activités en journée. Cette communication s'accompagne d'une campagne d'affichage et d'une opération de signalétique sur le terrain.

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

Pour évaluer l'évolution des pratiques, le Parc va réfléchir en 2024 à un dispositif de suivi de la fréquentation. D'autres territoires ont récemment décliné le programme Quiétude attitude sur leur territoire. Le PNR des Ballons des Vosges accompagne par ailleurs la création de 50 zones de quiétude dans la région Grand-Est, dans le cadre du programme LIFE Biodiv'Est, programme de préservation de l'environnement et du climat soutenu par la Commission européenne.

Communication engageante pour faire changer des comportements

PROBLÈME IDENTIFIÉ

Des conséquences négatives du tourisme sur le territoire.

Le tourisme dans le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur est marqué par une hausse de la fréquentation et une forte proportion de randonneurs et d'excursionnistes à la journée, qui induisent des désagréments (déchets, stationnement sauvage, randonnée sur terrains privés, etc.) tout en générant peu de retombées économiques locales (consommation sur place, hébergements). Cette situation est source de conflits avec les riverains des sites fréquentés.

MOBILISATION ET DÉCISION

Le Parc mène une politique de sensibilisation et d'éducation à l'environnement depuis plusieurs années, mais a fait le constat que, pour passer de la prise de conscience à l'action, il manquait souvent une étape. C'est la raison pour laquelle il a lancé une campagne de communication dite "engageante", en associant tous les acteurs locaux impliqués.



RÉALISATION

« Le défi de la communication engageante est d'élaborer des actions et des messages positifs dans un contexte de conflits variés, de faire comprendre les enjeux et d'inciter les personnes à adopter les bons gestes. Elle doit parler de tous, à tous et impliquer chaque participant comme un partenaire », analyse Cynthia Faure, chargée de mission Tourisme au Parc naturel régional des Préalpes d'Azur. Accompagné en 2020 et 2021 par le CPIE des Iles de Lérins, le Parc a mobilisé une quarantaine de personnes pour travailler sur un ensemble de messages qui constituent le cœur du dispositif. Le Parc a ensuite lancé une campagne de communication – « Préalpes d'azur, J'aime, j'en prends soin » – afin de promouvoir des gestes simples, adaptés à des réalités vécues. Ces messages sont aussi déployés par les ambassadeurs du Parc, agents saisonniers présents sur le terrain auprès des visiteurs. Ces ambassadeurs ont proposé aux personnes rencontrées de faire un bilan personnel afin de constater les actions que chacun réalise déjà, celles où il est possible de s'améliorer avant de signer éventuellement un bulletin d'engagement (sur place ou en ligne). Exemple : j'évite les stationnements dangereux pour les autres ou gênant l'accès aux secours, j'emprunte un sentier balisé, je ramène tous mes déchets même organiques (et papier toilette) à la maison. Les messages ont été déclinés sur un jeu de 15 cartes à piocher, outil efficace utilisé par les ambassadeurs pour entrer en relation.

En bref

- Communication
- Alpes
- depuis 2019
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
- www.parc-prealpesdazur.fr
- cfaure@pnr-prealpesdazur.fr

ACTEURS ET FINANCEMENT

L'ensemble du projet est soutenu financièrement dans le cadre du programme Espace Valléen à travers le fonds européen POIA-FEDER (40 000€) et les subventions de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (43 610 €).

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

L'action n'a pas fait encore l'objet d'une évaluation spécifique. Notons que le jeu de cartes permet d'engager facilement la conversation et de s'adapter au temps dont dispose chaque visiteur.

En 2021, les ambassadeurs ont sensibilisé plus de 9 000 personnes. Les rapports annuels des ambassadeurs sont un moyen de voir l'évolution des comportements et, si besoin, de se réajuster dans les messages. Un des objectifs est de faire en sorte que ce type de messages soit repris par l'ensemble des professionnels du tourisme.

Des animations pour faire des refuges des lieux d'apprentissage

En bref

- Communication
- Ecrins, Aravis
- Depuis 2022
- 24 600 euros
- t.bert@ffcam.fr

PROBLÈME IDENTIFIÉ

L'engouement pour la randonnée a eu comme conséquence l'arrivée en montagne de publics néophytes disposant de faibles connaissances sur les milieux montagnards. Des publics par ailleurs curieux et demandeurs d'information. Un sujet dont la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) s'est emparé, dans un contexte où l'impact du changement climatique est de plus en plus visible (manque d'eau, etc.).

MOBILISATION ET DÉCISION

Ce sont en réalité deux initiatives qui sont nées en parallèle autour de la même idée : les refuges sont des lieux privilégiés pour proposer des actions éducatives. En 2021, Le Club alpin français (CAF) de Briançon crée un groupe de travail, lequel se met en lien avec le parc national des Ecrins, aboutissant au projet « *Refuge Phare pour l'environnement* ». A la même période, la FFCAM lance un projet similaire intitulé « En passant par les chemins ». En 2023, les deux initiatives sont réunies sous le label « *Refuge Phare pour l'environnement* ».

ACTEURS ET FINANCEMENT

Le projet du CAF de Briançon (12 600 euros) a été financé par la FFCAM, le parc national des Ecrins, le Conseil départemental des Hautes-Alpes, l'Agence nationale du sport et Décathlon. Le projet de la FFCAM (12 000 euros) a été financé par le fonds Avenir Montagnes ainsi que par des fonds propres.

RÉALISATION

A Briançon, le CAF a proposé en 2022 des animations dans sept refuges (sur les onze que gère le CAF), tous situés en moyenne montagne et accessibles à un large public de randonneurs. « *Le groupe de travail avait identifié le contact humain comme essentiel pour mener un programme éducatif* », explique Thais Bert, chargée de mission pour la FFCAM. En plus des bénévoles, trois personnes ont ainsi été recrutées en service civique afin d'encadrer des animations pendant l'été. En leur absence, les visiteurs pouvaient utiliser du matériel laissé à disposition : un jeu de cartes et un lot de fiches pédagogique (tous deux conçus pour l'occasion), des loupes d'observation, des jumelles... Avant cela, dès mai et juin, le programme avait bénéficié à six classes de primaires (130 élèves), dont cinq ont passé une nuit en refuge après une rencontre de préparation réalisée à l'école. De son côté, la FFCAM a créé et animé deux jeux de piste autour de deux refuges tests (Pointe Percée et les Aiguilles d'Arves). Des jeux réalisables en autonomie et disponibles en office du tourisme et au refuge. Depuis l'été 2023, le jeu de piste est également disponible dans trois autres refuges (Alpe Villar d'Arene, Vénasque, Nice). Objectif : permettre au visiteur de découvrir en s'amusant le milieu dans lequel est situé le refuge (faune, flore, activités pratiquées, zones protégées) et le fonctionnement d'un refuge (construction, accès à l'eau, consommation d'énergie).

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

Après un bon accueil par les visiteurs comme par les gardiens de refuge, les deux projets sont renouvelés en 2023. Le CAF de Briançon, qui a recruté deux personnes en service civique, a décidé d'approfondir ses interventions auprès des scolaires et de concentrer ses animations dans quatre refuges. Deux conférences scientifiques ont été proposées : « *Le refuge, lieu de partage de valeur* », par Erika Allais, et « *Les Alpes sans glaciers* », par Bernard Francou. La FFCAM continue d'étendre son programme et met à disposition de l'ensemble des gestionnaires de refuge la boîte à outils permettant le déploiement du jeu de piste et la réutilisation de l'ensemble des supports labellisés Refuges Phares.

FICHES
ACTIONS

COMMUNICATION



En Isère, la bonne idée des itinéraires bis

PROBLÈME IDENTIFIÉ

Au cœur de l'été, surtout en période de canicule, les lacs et zones humides proches des agglomérations des massifs de Belledonne, de Chartreuse et du Vercors sont très prisés des familles et des randonneurs à la journée. Des concentrations sur certains sites qui entraînent diverses problématiques : stationnement, dérangement de la faune et de la flore, piétinement, expérience très peu qualitative...

MOBILISATION ET DÉCISION

Alerté par des retours des acteurs de terrain (écogardes, bénévoles FFRandonnée, offices du tourisme, etc.), le comité de l'Isère de la Fédération française de la Randonnée a travaillé en concertation avec les gestionnaires d'espaces naturels de ces trois massifs afin d'identifier des sites moins fréquentés à mettre en valeur, avec pour objectif de soulager les sites les plus fréquentés.

En bref

- Communication
- Vercors/Chartreuse/Belledonne
- Comité FFRandonnée de l'Isère
- Été 2022
- 4 000 euros
- gvandeneeckhoutte@ffrandonnee.fr

ACTEURS ET FINANCEMENT

Le coût de l'opération est évalué à environ 4 000 euros, financés par l'enveloppe annuelle de 6 000 euros allouée au comité par le Conseil départemental.

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

Après une première saison d'émissions qui a séduit les auditeurs, l'opération a été renouvelée en 2023.

RÉALISATION

Douze sentiers de promenade et randonnée (PR) accessibles depuis la vallée et ne présentant pas de difficulté technique ont été sélectionnés. Ils ont fait l'objet d'une documentation dans des topo-guides numériques réalisés par le comité et diffusés par les offices du tourisme et sur les plateformes « *Isère Outdoor* » et MaRando®, l'application officielle de la Fédération française de la randonnée pédestre. Huit d'entre eux ont été présentés sur les ondes de France Bleu au cours de directs de 6 minutes, chaque samedi matin de juillet et août 2022. Pour autant, la communication sur les sites les plus fréquentés a été maintenue – seuls la réserve des Hauts-de-Chartreuse et le cirque de Saint-Même ont été retirés des supports de communication et des bases de données des outils numériques. « *Décider de ne plus parler des sites les plus connus risquait d'être contreproductif et de conduire les usagers à se renseigner autrement, risquant ainsi de passer à côté des messages de vigilance et des recommandations de bonne pratique* », estime Germain Vandeneeckhoutte, l'un des trois salariés du comité FFRandonnée de l'Isère. Des conseils que le comité a diffusé notamment à travers une BD humoristique réalisée par une dessinatrice dans les pages du magazine du département.



Des ressources pour randonner sans prendre la voiture

PROBLÈME IDENTIFIÉ

Des itinéraires de randonnée accessibles à pied, à vélo ou en transport en commun existent. Encore faut-il les faire connaître.

En 2005, l'association Mountain Wilderness (MW) constate que les pratiquants de la randonnée et des activités de montagne peinent à se passer de la voiture, qu'il s'agisse de se rendre sur leur lieu de vacances en vallée ou au point de départ des sentiers.

MOBILISATION ET DÉCISION

MW constate que dans bien des cas, l'offre de transports publics et les solutions de mobilité douce existent, mais qu'elles ne sont pas suffisamment mises en valeur ni connues du grand public. En concertation avec les gestionnaires d'espaces naturels, les offices du tourisme et le site collaboratif Camptocamp.fr, l'association lance la campagne « *Changer d'approche* » en 2007.

En bref

- Communication
- Mountain Wilderness
- Depuis 2007
- changerdapproche.org

RÉALISATION

Laisser la voiture en ville n'est pas uniquement une mesure écologique. Certes, l'impact sur la pollution, sur l'encombrement des routes et des parkings d'accès aux espaces naturels est réel. « *Mais c'est aussi un changement de philosophie : cela affecte notre rapport au temps et à l'espace* », plaide Juliette Dané, chargée de mission changer d'approche pour Mountain Wilderness. Se déplacer sans voiture oblige à organiser son voyage différemment. « *Cette contrainte pousse à sortir des sentiers battus, à renoncer à tel projet qui nécessiterait un temps de transport dont on ne dispose pas, ou au contraire à y consacrer plus de temps. La voiture crée des tunnels : on se rend directement au parking ; être piéton oblige à s'arrêter au village, provoque des occasions de rencontres avec les locaux et de prises d'informations utiles (sécurité, conseils)... Le voyage devient alors plus qualitatif et immersif.* » Pour identifier les itinéraires accessibles sans voiture, MW s'appuie dès 2007 sur la communauté de Camptocamp et lance un concours pour attirer les contributions. En 2010, le site changerdapproche.org voit le jour. Il recense aujourd'hui plus de 600 itinéraires partout en France. En partenariat avec les collectivités et gestionnaires d'espaces naturels, MW a édité une collection de 18 brochures documentant chacun « *10 idées de sorties montagne sans voiture* » : au départ de Paris et de Lyon, en Chartreuse, dans le Verdon, dans les Vosges, etc. »



© istockphoto.com / lajulis

ACTEURS ET FINANCEMENT

La campagne, qui comprend l'emploi d'une personne à mi-temps et l'édition des brochures, est financée par le biais de partenariats avec les collectivités territoriales et le mécénat.

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

Changer de culture demande du temps... MW veut accentuer son activité de plaidoyer et de sensibilisation auprès des collectivités, afin de les guider dans l'aménagement de leur territoire. Juliette Dané plaide notamment pour une meilleure intégration des itinéraires sans voiture sur les sites internet des offices de tourisme ou des parcs naturels régionaux. *Il faut aussi sécuriser les abords des arrêts de bus sur les routes de montagne, jusqu'au point de départ du sentier, ou baliser les départs de rando depuis les gares... On peut aussi imaginer des consignes sécurisées pour les vélos électriques sur les parkings, intégrés au paysage.*

Édition d'un nouveau topo-guide du Béarn à pied pour mettre en avant des itinéraires alternatifs

PROBLÈME IDENTIFIÉ

Des itinéraires de randonnée très médiatisés. En Béarn, des randonnées renommées sont très fréquentées depuis plusieurs années. Suite au confinement, la situation est devenue critique certains jours de l'année, en particulier à destination des lacs d'Ayous (vallée d'Ossau). Face à la saturation des parkings, la gendarmerie a dû parfois procéder à la fermeture de la route d'accès, au niveau du village de Gabas, pour éviter les stationnements sauvages et une circulation difficile.

MOBILISATION ET DÉCISION

Le topo-guide « Béarn... à pied » (2018) allant arriver à épuisement des stocks, il a été décidé que la future édition prendrait en compte la problématique des flux de visiteurs en diversifiant l'offre d'itinéraires. Cette nécessité était partagée par tous les interlocuteurs : Agence touristique départementale des Pyrénées-Atlantiques (ADT 64), offices de tourisme des intercommunalités, Comité départemental de la randonnée pédestre des Pyrénées-Atlantiques (CDRP 64) et la Fédération française de la randonnée pédestre.

RÉALISATION

Le FFRandonnée 64 s'est rapproché de l'agence touristique départementale et des sept offices de tourisme concernés pour procéder au choix d'une vingtaine d'itinéraires déjà existants, présents dans les plans locaux de randonnée. « *Notre volonté commune était d'abord d'offrir un meilleur équilibre géographique avec des sentiers en boucle également dans le nord du Béarn, secteur non représenté dans la précédente édition* », précise Marc Girard, responsable des éditions au Comité FFRandonnée 64. Parmi les critères de sélection : nombre de places de stationnement au départ des balades, qualité du balisage et de l'entretien, originalité des voies d'accès à des refuges, écomobilité. Des sorties accessibles en train au départ de Pau (destination Ogeu, Orthez, Bedous) sont au sommaire. Au contraire, des itinéraires très fréquentés ou déjà largement diffusés par d'autres canaux (internet, offices de tourisme) ont été retirés du topoguide. C'est le cas par exemple des lacs d'Ayous, du lac d'Anglas (aller-retour sur le GR®10 au départ de Gourette) et des cabanes d'Ansabère (cirque de Lescun). Le travail de concertation a permis également aux acteurs de mieux connaître leurs missions et compétences respectives.

En bref

- Communication
- Pyrénées
- 2020-2024
- Comité départemental
- FFRandonnée des Pyrénées-Atlantiques (CDRP 64)
- www.ffrando64.com
- pyrenees-atlantiques@ffrandonnee.fr

ACTEURS ET FINANCEMENT

La refonte complète du topo-guide « Béarn... à pied » a été réalisée grâce à la contribution financière de 2 500 euros euros de l'Agence touristique départementale, sur un budget total de 18 000 euros. Il a fallu compter aussi sur la mobilisation des bénévoles et des techniciens du comité FFRandonnée 64 pour les reconnaissances de terrain, les numérisations d'itinéraires, les réunions et rédactions de textes.

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

Une évaluation de l'action prévue à l'issue de la parution du futur topo-guide, prévue au printemps 2024 (tirage 3 000 exemplaires), notamment via l'analyse des ventes qui pourraient donner des indications quant à l'intérêt des lecteurs pour cette sélection, plus représentative de l'identité du Béarn.



FICHES
ACTIONS



CONNAISSANCE

DES FLUX

Stratégie de suivi de la fréquentation dans le Parc national du Mercantour

En bref

- Connaissance
- Alpes
- Depuis 2017
- Parc national du Mercantour
- mercantour-parcnational.fr
- emmanuel.gastaud@mercantour-parcnational.fr

PROBLÈME IDENTIFIÉ

Le Parc national du Mercantour, engagé depuis le début des années 2000 dans le suivi et la gestion de la fréquentation, a fait le constat suivant : les vastes enquêtes (qualitatives et quantitatives) sont coûteuses, les résultats sont parfois biaisés et il n'y a qu'un intérêt relatif à disposer d'un chiffre global de fréquentation sur l'ensemble du territoire.

MOBILISATION ET DÉCISION

En 2017, le Parc national du Mercantour a donc revu complètement sa stratégie de suivi des visiteurs. L'établissement public a fait le choix de suivre la fréquentation et d'installer des compteurs automatiques uniquement sur des sites posant des problèmes de gestion ou présentant des projets d'aménagement.

ACTEURS ET FINANCEMENT

Le budget dédié au comptage représente environ 5 000 euros par an. Exception faite des acquisitions de nouveaux matériels telles qu'un compteur routier (10 000 euros) installé au col de la Bonnette, les dépenses se limitent à des achats de petits équipements ou à des appels ponctuels à des prestataires extérieurs.

RÉALISATION

« En 2017, nous nous sommes reposé la question clé : pourquoi on compte ? Et nous avons fait le choix de ne compter que si nous avons un objectif précis. Cela permet d'impliquer les partenaires locaux, de comprendre ce qui se passe sur un site, d'objectiver nos représentations respectives de la fréquentation et parfois de casser des idées reçues », explique Emmanuel Gastaud, chargé de communication et des activités de pleine nature au Parc national du Mercantour. En 2023, les compteurs automatiques en activité sont : 10 compteurs routiers, 13 compteurs piétons. Ces dispositifs permettent de prendre des décisions de régulation en cas de forte fréquentation, de décider des options d'aménagement (parking, sentier), de juger de l'efficacité des mesures mises en place, de suivre un plan de gestion (à proximité d'une réserve intégrale), de mener une étude scientifique (zone de défense en faveur du lagopède alpin). L'expertise technique acquise par les agents du Parc leur permet de mettre en service des compteurs existants sur de nouveaux sites. « Cinq compteurs seront installés dans la vallée de la Gordolasque en 2023 pour mieux caractériser le public en vue d'un projet global de gestion de la fréquentation. Est-ce que ce sont des itinérants, des randonneurs à la journée, des promeneurs ? Marchent-ils 10 minutes jusqu'à la cabane du film Belle et Sébastien, jusqu'au lac Autier ou au refuge de Nice ? »

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

Il est prévu prochainement de confronter les données de certains compteurs piétons à des contre comptages manuels pour mieux apprécier la marge d'erreur. Les enquêtes qualitatives menées auprès des clients des refuges complètent les connaissances acquises.



Expérimentation de la plateforme Outdoorvision

PROBLÈME IDENTIFIÉ

Une fréquentation à mieux cerner Les Baronnies provençales sont marquées par de fortes fréquentations en divers points de leur territoire : accès pédestre aux rares lieux de baignades estivales en rivière et aux sites d'escalade en falaise. Une problématique identifiée de gestion des flux porte sur le risque de dispersion des randonneurs en dehors des sentiers balisés dans les zones pastorales.

MOBILISATION ET DÉCISION

Le Parc s'est associé à l'expérimentation de la plateforme Outdoorvision proposée par le Pôle ressources national sports de nature (PRNSN). L'objectif est de mieux connaître les dynamiques réelles de fréquentation. Afin de fournir des données nouvelles aux collectivités locales gestionnaires des itinéraires, de prévenir des conflits d'usage ou d'aider au choix d'aménagement, au regard des pratiques sur le terrain et de la sensibilité environnementale des secteurs concernés.

En bref

- Connaissances
- Alpes
- depuis 2022
- Parc naturel régional des Baronnies Provençales
- www.baronnies-provencales.fr
- kchapuis@baronnies-provencales.fr

RÉALISATION

Sur la base des données disponibles (de 2018 à mi-2022), une analyse fine des données, à diverses échelles cartographiques, a été réalisée par le cabinet Eric Maurence Consultants. L'étude, présentée et restituée aux membres de la commission « Sports de nature » du Parc (clubs sportifs et socio-professionnels), a permis notamment d'informer les pratiquants de l'utilité de partager ses traces GPS et de lever certaines réticences liées au respect de l'anonymat.

ACTEURS ET FINANCEMENT

L'étude a été financée par la région Auvergne-Rhône-Alpes (50 %), le Département de la Drôme (30 %), plus un autofinancement du PNR des Baronnies Provençales (20 %).

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

« *Outdoorvision nous semble complémentaire de nos 34 écompteurs actifs sur le territoire. La plateforme apporte des données de circulation, en plus des données ponctuelles des compteurs qui ne couvrent pas tout le territoire. L'expérimentation nous a permis*

de disposer d'une méthodologie et de pouvoir répondre aux demandes de nos collectivités locales», remarque Kim Chapuis, chargée de projet « Sports et activités de pleine nature » au Parc naturel régional des Baronnies Provençales. Le Parc et certaines communautés de communes utilisent désormais cet outil. Les données issues d'Outdoorvision sont utiles pour décider de la création d'un itinéraire, renforcer un balisage, juger des circulations hors-sentier, cibler ou conforter des sites où mener des actions de médiation et de sensibilisation. « Cela a été utile aussi pour choisir les randonnées à promouvoir sur le site Internet » « Chemin des Parcs » selon la fréquentation ou la capacité des parkings. En cas de conflits, Outdoorvision me permet de compléter les avis de terrain et d'opérer une veille plus active. » Une dernière analyse est en cours pour s'assurer que les pics de fréquentation, entre écompteurs et Outdoorvision, suivent les mêmes tendances. Le Parc espère une augmentation du nombre de traces GPS disponibles, en particulier pour le trail, afin de disposer d'une vision plus juste de la réalité du terrain.



Suivi de la fréquentation par pièges photographiques dans le massif des Vosges

PROBLÈME IDENTIFIÉ

Dans un contexte de fréquentation croissante et d'évolution des pratiques de sports et nature sur le massif des Vosges, le suivi de la fréquentation - quantitatif et qualitatif - est nécessaire pour mesurer et évaluer l'impact sur la faune, en particulier sur des secteurs de présence régulière du Grand Tétrás. En effet, le dérangement de cet oiseau est inscrit comme un des facteurs majeurs de déclin de l'espèce.

MOBILISATION ET DÉCISION

Depuis une première étude de fréquentation réalisée en 2000, puis l'installation de compteurs automatiques en 2017 et une enquête approfondie en 2020, les gestionnaires de la réserve naturelle nationale du massif du Grand Ventron disposent de données chiffrées. Mais la nécessité de mieux caractériser la fréquentation les a conduit à expérimenter l'usage de pièges photographiques.

En bref

- **Connaissance**
- **Vosges**
- **2020-2023**
- **Réserve naturelle nationale du massif du Grand Ventron**
- **ballonsdesvosges-reservesnaturelles.fr**
- **L.domergue@parc-ballons-vosges.fr**

RÉALISATION

L'installation d'appareils photo à déclenchement automatique est soumise à autorisation de la CNIL auprès de laquelle il est nécessaire de soumettre le projet d'étude scientifique et un protocole garantissant le respect de l'anonymat des données. L'autorisation des propriétaires des terrains est également nécessaire. Des panneaux informant du dispositif ont été posés à proximité des 11 pièges photo localisés dans divers sites de la réserve : sentiers balisés, sentiers non officiels, sites hors-sentiers, site de présence du grand tétras, tronçons de chemins fermés temporairement. « *Nous souhaitons notamment évaluer les effets de nos mesures de protection, savoir si elles étaient respectées et efficaces* », précise Laurent Domergue, conservateur de la réserve. Chaque cliché - plus de 39 000 analysés la première année - doit être traité par un opérateur. « On ne s'attendait pas à ce volume de travail. Par contre cette technique permet d'acquérir de nombreuses données très utiles, à condition de se doter d'un protocole standardisé, d'une grille de saisie des informations. » Par exemple : type de pratiques sportives dans le détail, présence de groupes, accompagnement de chiens, tenus en laisse ou non, etc. « *C'est un investissement important qui ne peut évidemment pas être généralisé, mais qui nous permettra d'adapter notre plan de gestion pour mieux répondre aux enjeux de protection.* »

ACTEURS ET FINANCEMENT

Ce projet a été financé grâce au soutien du Plan national d'actions Grand Tétrás. Compte tenu de l'influence des périodes de confinement lors de la mise en œuvre en 2020, l'expérimentation a été prolongée jusqu'en 2023.

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

Les résultats sont en cours d'analyse. Parmi les premières observations, notons une proportion importante de randonneurs avec des chiens, non tenus en laisse. En revanche, les circulations hors-sentier semblent moins nombreuses que ce que redoutait le gestionnaire.



FICHES
ACTIONS

RÉGLEMENTATION



Limiter l'accès à la calanque de Sugiton en été

PROBLÈME IDENTIFIÉ

Avec ses 65 kilomètres de sentier côtier, qui accueillent chaque année 3 millions de visiteurs, dont 70 % issus de la métropole marseillaise toute proche, les calanques de Marseille (situées à Cassis) sont confrontées à une érosion préoccupante, que le Parc national cherche à juguler.



MOBILISATION ET DÉCISION

En juillet 2012, devant l'importante érosion des sols due au piétinement, le Parc national des Calanques (PNC) a décidé par arrêté de limiter l'accès à la calanque de Sugiton et des Pierres Tombées (soit une zone de 9,5 hectares), qui accueille 2 500 visiteurs par jour en période estivale. L'objectif est de favoriser la régénération de la pinède, protéger la flore littorale, limiter l'érosion des sols mais aussi d'améliorer l'expérience des visiteurs (sentiers en meilleur état, quiétude et davantage d'espace).

En bref

- Réglementation
- Parc national des Calanques (Bouches-du-Rhône)
- 2022-2027
- 90 000 euros (2022)
- calanques-parcnational.fr

ACTEURS ET FINANCEMENT

L'opération a coûté 90 000 euros et mobilisé sur le terrain douze personnes par jour.

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

Selon le PNC, cette mesure a été bien comprise, avec seulement deux procès-verbaux pour contournement délibéré et quelques dégradations de signalétiques. Le site Internet de réservation a été très fréquenté. Mais la fréquentation moyenne n'a pas dépassé les 270 personnes par jour, ce qui s'explique sans doute par les modalités de la réservation : gratuite et sans horaire imposé. Pas de report significatif de population sur d'autres calanques. Cependant, l'expérience est insuffisante en durée pour espérer une renaturation visible, et la zone a été prise d'assaut dès la levée du dispositif. L'expérience, est reconduite jusqu'à l'été 2027.

RÉALISATION

Un dispositif de contingentement de la calanque de Sugiton et des Pierres Tombées a été expérimenté sur 45 jours pendant l'été 2022 : les dimanches 26 juin et 3 juillet, puis du 10 juillet au 21 août. La calanque était accessible uniquement sur réservation (gratuite) effectuée trois jours à l'avance et dans les limites d'une jauge de 400 personnes. « *Nous avons calculé ce chiffre en nous fondant sur un taux d'occupation « acceptable » de l'espace de baignade* », explique Gaëlle Berthaud, directrice du PNC. Des points d'information ont été disposés aux entrées principales du parc ; les écogardes ont mené une opération de sensibilisation, assistés par l'office du tourisme et les Scouts et guides de France, et des contrôles ont été réalisés par la police nationale et municipale. Le dispositif a été accompagné par une communication dite de « *dé-marketing* » visant à marquer les consciences par un discours de vérité : des contenus web mettant en lumière le dénivelé, l'étroitesse des lieux, l'absence d'équipement et la canicule. Un suivi des données de fréquentation en temps réel via l'application « *Mes calanques* », des publications de photos de la calanque au jour le jour. Un suivi environnemental a été mis en place par l'université d'Aix-Marseille sur 15 zones de 100 m², avec un inventaire floristique tous les cinq ans et un suivi photo annuel, ainsi qu'une enquête sociologique en partenariat avec le Centre national de la recherche scientifique CNRS.

Régulation des accès au lac d'Allos

PROBLÈME IDENTIFIÉ

Un dépassement de la capacité d'accueil. Site le plus visité du Parc du Mercantour, le lac d'Allos a connu une hausse continue de fréquentation (doublement en vingt ans) jusqu'à atteindre, à l'été 2020, le dépassement d'un seuil d'alerte (55 000 personnes sur trois mois et plus de 1 500 personnes certains jours). Erosion sur le chemin d'accès et le tour du lac, conflits entre visiteurs, bivouacs en trop grand nombre, perte de quiétude : la surfréquentation menaçait à la fois le patrimoine naturel et la qualité de l'expérience touristique.

MOBILISATION ET DÉCISION

À l'automne 2020, le constat était partagé entre la commune d'Allos et le Parc national de la nécessité de reprendre le contrôle de la situation. Les élus, très motivés et soucieux du devenir de ce joyau naturel, disposaient de quelques mois pour imaginer les mesures à mettre en œuvre à l'été 2021. Des réunions techniques ont fait émerger un panel d'idées. Le Parc national a joué un rôle d'assistant à la maîtrise d'ouvrage, en partageant ses données de fréquentation et des solutions techniques.

En bref

- Régulation, réglementation
- Alpes
- depuis 2021
- Parc national du Mercantour
- mercantour-parcnational.fr
- xavier.fribourg@mercantour-parcnational.fr

RÉALISATION

« La commune d'Allos est entrée dans une logique de gestion de flux et s'est donnée les moyens de gérer le site de façon professionnelle », analyse Xavier Fribourg, chef de service territorial Ubaye Verdon au Parc national du Mercantour. Le premier arbitrage a fixé le potentiel maximum d'accueil du site : environ 800 personnes par jour, avec un objectif d'étalement de la fréquentation journalière. La situation géographique et juridique – un seul accès, une route et un parking communaux –, a permis de limiter le nombre de véhicules en rendant l'accès au

parking du Laus, payant (10 euros) et réglementé de 7h à 17h, durant l'été et certains week-ends de juin et septembre. Une barrière de péage, la présence d'employés communaux, un site de réservation en ligne, une signalétique adaptée et des actions de communication complètent le dispositif. Le système de réservation, jugé comme un bon outil permettant aux visiteurs de s'organiser, a bien fonctionné dès la première année. Les appréciations sont également positives de la part des randonneurs ayant utilisé le parking de la Cluite, plus éloigné que celui du Laus (2h30 de marche au lieu de 45 minutes) mais resté gratuit et offrant un très bel itinéraire d'accès pédestre au lac d'Allos.

FINANCEMENT

La commune n'a pas fait appel à des financements extérieurs, mais a choisi de réaliser ce projet sur ses propres moyens pour être plus réactive. Le compte d'exploitation du parking à l'été 2022 affiche un résultat positif de 33 924 euros (44 606 € de charges, 78 530 € de recettes de stationnement). Le Parc national reste très engagé sur ce site en y mettant d'importantes ressources humaines pour la surveillance et la sensibilisation.

RETOMBÉES

Les pics journaliers s'établissent désormais autour de 750 personnes, avec une fréquentation estivale totale de 35 000 personnes en 2022. De plus, une meilleure répartition des visites au cours de la journée (moins d'affluence entre 10h30 et 14h) donne le sentiment de retrouver une ambiance plus apaisée sur le site.



Bivouac réglementé dans la réserve des Hauts de Chartreuse

PROBLÈME IDENTIFIÉ

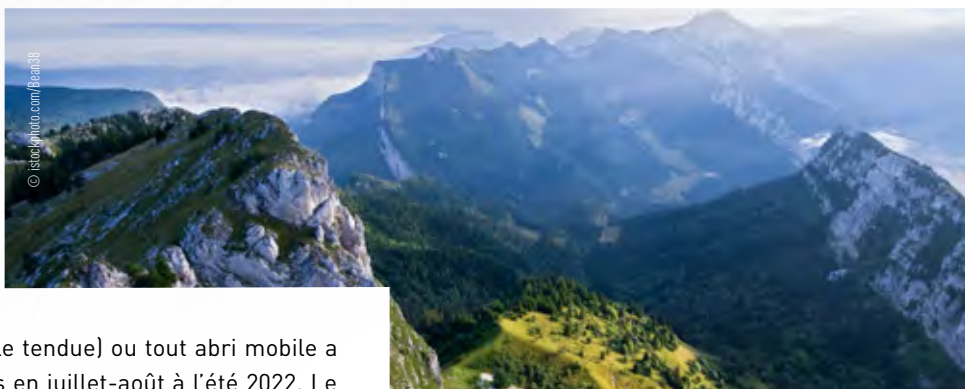
Une explosion du nombre de bivouac en altitude. Au printemps 2020, la fréquentation dans la réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse a fortement augmenté : 3 000 randonneurs en une journée au col de l'Alpette, soit le double de la moyenne des années précédentes pour une journée équivalente, et 56% de passages en plus sur la saison 2021 par rapport à 2014. Des bivouacs – jusqu'à 120 tentes dénombrées un soir sur deux alpages – ont été source de conflits avec les alpagistes, d'impacts sur les ressources (eau, fourrage) et d'atteinte à des écosystèmes fragiles du fait des feux camps allumés vers 1 600 m d'altitude.

RÉALISATION

En 2021, le bivouac sous tente, tarp (toile tendue) ou tout abri mobile a été interdit, d'abord au mois d'août, puis en juillet-août à l'été 2022. Le bivouac à la belle étoile reste autorisé. Avec le soutien juridique de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), les gestionnaires de la réserve ont aidé les sept communes concernées en rédigeant un modèle d'arrêté municipal et en réalisant la cartographie à annexer. Ils ont accompagné sa mise en œuvre : informations (panneaux, site internet du Parc naturel régional, presse, offices de tourisme) et éléments de langage pour faire comprendre et accepter la mesure. Le recrutement d'un garde-animateur, déjà prévu dans le plan de gestion, est arrivé à point nommé pour sensibiliser les visiteurs, complété par des journées de maraudage assurées par des accompagnateurs en montagne (110 jours en 2021). La procédure des arrêtés municipaux, souple dans sa mise en œuvre, a permis d'impliquer les élus dans la gestion de leur territoire et d'engager aussi une réflexion sur le bivouac en dehors de la réserve. Un projet de déplacement du tracé du GR® est en cours pour rapprocher certaines étapes des villages et des lieux d'hébergements.

MOBILISATION ET DÉCISION

Face au constat établi par toutes les parties prenantes, l'idée de réglementer le bivouac est apparue comme indispensable. La tenue d'une visioconférence avec les élus de Chamrousse (massif de Belledonne), commune déjà confrontée à une situation critique et ayant dû prendre des mesures d'interdiction, a permis de sceller rapidement un accord dès la fin de l'année 2020.



En bref

- Réglementation
- Alpes
- Dès 2020
- Parc naturel régional de Chartreuse
- www.parc-chartreuse.net
- suzanne.foret@parc-chartreuse.net

ACTEURS ET FINANCEMENT

La mise en place de la réglementation n'a pas généré de coût direct. L'embauche du garde-animateur et les interventions des accompagnateurs (60 000 euros) a été rendu possible grâce à la contribution du Département de l'Isère au budget de la réserve.

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

Les constatations de terrain montrent que la mesure est bien connue des visiteurs et respectée. Moins de tentes sont visibles, mais des bivouacs sont reportés en juin et septembre. Une étude de fréquentation (2023-2024) est actuellement en cours, avec un questionnaire en ligne sur parc-chartreuse.net

Régulation de la fréquentation des refuges du GR® 20

PROBLÈME IDENTIFIÉ

Refuges et sites de bivouac en surcapacité. Le Parc naturel régional de Corse, propriétaire et gestionnaire de quinze hébergements sur le GR® 20, observe une augmentation continue du nombre de nuitées dans les refuges de l'itinéraire. Les chiffres atteints ces dernières années – plus de 14 000 nuitées dans certains sites – menacent à la fois la qualité de l'accueil et le milieu naturel, du fait notamment des impacts sur les capacités d'assainissement et la disponibilité de la ressource en eau.

MOBILISATION ET DÉCISION

Six refuges font l'objet d'une délégation de service public totale. Pour les neuf autres, la délégation ne porte que sur la restauration, un agent du Parc ayant, de fin mai à début octobre, la charge de l'accueil du public et de l'organisation des couchages (bat-flanc et bivouac). Face à un choix politique – investir de nouveau dans les bâtiments pour accueillir plus de clients ou essayer de maintenir un niveau de fréquentation acceptable –, le Parc a décidé de s'orienter vers une meilleure régulation, en accord avec les gardiens privés.

En bref

- Réglementation
- Corse
- 2023
- Parc naturel régional de Corse
- pnr.corsica
- bvesperini@pnr.corsica

ACTEURS ET FINANCEMENT

L'action n'a pas fait l'objet d'investissements techniques particuliers ou de dépenses spécifiques. Le Parc disposait déjà d'une centrale de réservation opérationnelle et d'un outil informatique suffisant.

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

Un bilan de l'opération est prévu à la fin de la saison estivale 2023 pour s'assurer de l'efficacité du levier « prix » et des actions de communication. Grâce aux encaissements effectués dans les refuges, le Parc dispose d'une photographie fiable de la fréquentation, au soir le soir. L'établissement a également signé une convention de partenariat pour échanger des données avec l'Office de l'environnement de la Corse, qui dispose, lui, de 8 compteurs automatiques sur le GR®20 intégrant aussi des randonneurs à la journée.

RÉALISATION

« Culturellement, c'était un GR® où les randonneurs ne réservaient pas leurs nuitées », analyse Benoit Vesperini, chef du pôle montagne, en charge de la gestion des grands itinéraires de la maîtrise des activités de nature au Parc naturel régional de Corse. Le message invitant à réserver restait d'ordre incitatif, sans contrôle ni obligation réelle. Pour la saison estivale 2023, il a été décidé de rendre réellement la réservation obligatoire. Une jauge maximale (place en dortoirs et au bivouac) a été fixée en concertation avec chaque gardien. Surtout, un nouveau tarif des nuitées vise à dissuader les personnes qui n'auraient pas réservé. Par exemple : adulte en tente (9€ avec réservation, 18€ sur place), adulte en bat-flanc (17€ avec réservation, 30€ sur place). Cette grille tarifaire unique a fait l'objet d'un vote en assemblée générale du Parc et d'un contrôle de légalité. Jusque-là, la différence de prix était faible. Un prix du simple au double vise un seuil psychologique. Cette nouvelle obligation est largement communiquée auprès des tour-opérateurs, sur les réseaux sociaux et via la centrale de réservation. Parallèlement, le Parc poursuit une politique de promotion de six sentiers d'itinérances (Mare a Mare, Mare é Monti, sentier de la transhumance), pour inviter les clients à découvrir d'autres randonnées transversales.



Zones de quiétude et adaptation des plans de circulation dans la réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura

PROBLÈME IDENTIFIÉ

Des pratiques sportives toujours plus diffuses. La Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura connaît depuis plusieurs années une hausse continue de sa fréquentation. À proximité immédiate du bassin genevois en forte croissance démographique (800 000 habitants), cette zone transfrontalière est devenue un espace de loisirs où des activités sportives, plus nombreuses (randonnée, VTT AE, snowkite, fat bike, trail), plus dispersées sur le territoire, tout au long de l'année, affectent la survie d'espèces sensibles au dérangement, notamment le grand tétras.

RÉALISATION

Une révision majeure des plans de circulation a eu lieu en 2017 autour des zones de quiétude de la faune sauvage qui interdisent le passage durant certaines périodes de l'année ou le limitent aux seuls sentiers balisés, mais en interdisant strictement de s'écarter du tracé, même de quelques mètres. « Cela affecte la traversée du massif, en particulier du fait de la coupure du GR® Balcons du Léman du 15 décembre au 15 avril. Nous avons dû expliquer et accompagner cette mesure, précise Johann Rosset, conservateur de la réserve naturelle nationale qui précise que la création des poches de tranquillité est de loin la méthode la plus efficace pour canaliser la fréquentation, au regard des enjeux écologiques. Une concertation permanente est menée avec les associations locales et les fédérations sportives. La mise en place d'un balisage temporaire et d'actions de communication est l'une des activités essentielles des agents. Au fil des années, l'objectif est de toujours mieux adapter la réglementation : tracé des sentiers, cohabitation entre activités sportives (rando-vtt, raquette-ski de fond) et avec les usagers agricoles et forestiers. Le dernier arrêté préfectoral dédié à la randonnée date ainsi de mars 2022. Et il est à noter que toutes les mesures prises pour protéger le grand tétras sont bénéfiques à d'autres espèces : oiseaux forestiers, rapaces, lynx.

MOBILISATION ET DÉCISION

Les mesures de gestion et la réglementation (zones de quiétude, plan de circulation) s'inscrivent dans un travail de longue haleine, depuis la création de la Réserve naturelle en 1993, jusqu'aux révisions récentes. Le gestionnaire de la Réserve naturelle – Pays de Gex Agglo – a notamment la compétence des itinéraires de randonnée (aménagement, signalisation, entretien et valorisation) dans le cadre du schéma de sentiers communautaire.

En bref

- Réglementation
- Jura
- depuis 1993
- Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura
- rnn-hautechainedujura.fr
- contact@rnn-hautechainedujura.fr



ACTEURS ET FINANCEMENT

Ces interventions font partie des actions prioritaires du plan de gestion de la réserve. Le financement provient du ministère de la Transition écologique, de Pays de Gex Agglo et, pour certaines actions ponctuelles (suivi scientifique, signalétique) du Département de l'Ain.

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

Une évaluation des mesures de préservation et de leurs répercussions sur la faune sauvage en général a démarré à partir du printemps 2023. Elle vise en particulier à obtenir des données scientifiques pour bien faire comprendre au grand public tout l'intérêt de la réglementation.

FICHES
ACTIONS



STRATÉGIE

----- GLOBALE / GOUVERNANCE -----



Mobilité douce et répartition des visiteurs sur le territoire du Puy Mary

En bref

- Stratégie
- Massif central
- Syndicat mixte du Puy Mary
- <https://www.puymary.fr>
- communication@puymary.fr

PROBLÈME IDENTIFIÉ

Une fréquentation concentrée sur certains sites

Chaque année, environ 500 000 visiteurs se rendent sur le massif cantalien. Cette fréquentation concentrée en des points emblématiques tels que le Puy Mary, accessible en 30 minutes à pied depuis le Pas de Peyrol, cause des difficultés de circulation, de stationnement, voire de l'érosion sur une portion du GR®400.

MOBILISATION ET DÉCISION

Le Syndicat Mixte du Puy Mary a eu pour mission, dès sa création en 1999, de traiter les questions de flux de fréquentation sur son territoire. En 2012, l'obtention du label Grand Site de France et son plan d'actions associé est venu encore renforcer cet objectif stratégique.



ACTEURS ET FINANCEMENT

Les partenaires et programmes participant au financement : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département du Cantal, 17 communes du Grand Site, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, Natura 2000 Massif Cantalien, les intercommunalités locales. La DREAL et la Direction Départementale des Territoires, des fonds européens FEDER et FEADER.



RÉALISATION

Plusieurs cols routiers, éléments remarquables de la découverte de ce territoire, ont bénéficié de travaux de réhabilitation paysagère et le Pas de Peyrol fait l'objet d'une réglementation adaptée (arrêté de circulation, stationnement payant). Certains sites clés sont désormais accessibles par des navettes collectives. Lancé en 2016, ce service déploie un réseau de 9 lignes grâce au soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Il permet de relier toutes les vallées du massif entre elles et les principales villes alentours. « Les navettes ne sont pas uniquement une alternative au « tout-voiture » afin d'améliorer la circulation sur le site. Elles proposent aussi de nouvelles itinéraires, des liaisons vers d'autres secteurs, les randonneurs n'étant pas obligés de revenir à leur point de départ », précise Guillaume Baudouin, chargé de communication au Syndicat Mixte du Puy Mary. L'application et le portail web « Espace Nature Puy Mary » participent à une meilleure mise en valeur de l'ensemble de l'offre de randonnées. Toujours en vue de mieux répartir les flux des visiteurs, dans l'espace et dans le temps, le gestionnaire propose des animations estivales sur l'ensemble du territoire (randonnées et sorties pédagogiques) et a déployé un réseau de cinq maisons de sites (muséographie, exposition, boutique). De plus, la communication met l'accent sur les visites hors-saison (hors vacances scolaires ou périodes de moindre affluence).

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

30 000 passagers ont bénéficié du dispositif de navettes en 6 ans, dont 7 500 uniquement sur la saison 2022. Grâce à un partenariat accru avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes le réseau est passé de 2 à 7 lignes en 2022, puis à 9 lignes en 2023.

Rédaction d'un schéma fédéral d'encadrement des sports de nature

PROBLÈME IDENTIFIÉ

Davantage de sports de nature et de dérangements de la faune

La fédération des réserves naturelles catalanes (FRNC) a constaté dès 2016 une augmentation des manifestations sportives se déroulant sur les onze réserves dont elle a la gestion. Des remontées d'informations signalaient de plus en plus souvent des problèmes de fréquentation, en particulier dans les zones dites de quiétude, secteurs à fort enjeu de conservation pour la faune ou la flore.

MOBILISATION ET DÉCISION

La stratégie fédérale est le fruit d'une ample concertation et d'un engagement sur le sujet dès 2016 : participation à une cellule de compétences en sous-préfecture de Prades et participation à la rédaction d'un cahier technique pour l'organisation de manifestations sportives en espaces naturels en lien avec le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales. Une volonté commune de maîtriser les incidences des fréquentations s'est concrétisée avec les collectivités locales.

En bref

- Stratégie
- Pyrénées
- 2019-2023
- Fédération des réserves naturelles catalanes (FRNC)
- reserves-naturelles-catalanes.org
- remi.laffitte@espaces-naturels.fr

ACTEURS ET FINANCEMENT

Environ 20 % du temps de travail de Rémi Laffite, garde sur la réserve de Mantet, est consacré à sa mission transversale « *Sports de nature et manifestations sportives* ». Un programme européen « *Leader* » a permis de financer le volet « outils numériques » (25 000 euros).

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

Le gestionnaire estime que, fin 2023, le plan d'action sera atteint à plus de 90 %. Le nombre de manifestations sportives dans les réserves est passé d'une dizaine à zéro, les organisateurs se reportant sur des itinéraires alternatifs tout aussi intéressants d'un point de vue sportif et paysager.

RÉALISATION

En 2019, une première étude a fait un état des lieux des pratiques sportives et a croisé ces informations avec les données naturalistes. Objectif : cibler au mieux les actions. « *Nous souhaitons avoir un plan d'action très opérationnel afin de mobiliser nos partenaires et des financements* », explique Rémi Laffite, chargé de mission Sports de nature. Le schéma se voulait à la fois un document de planification, un outil d'aide à la discussion et un support de communication. Le plan est structuré en trois axes stratégiques : optimiser la gestion des sports de nature, connaître et maîtriser les impacts, amener tous les acteurs à participer à la protection du patrimoine naturel. Parmi les actions notoires, citons la participation de la FRNC, reconnue pour son expertise environnementale, au Cdesi (Commission départementale des espaces, sites et itinéraires). Le développement et l'incitation à l'usage de nouveaux outils numériques (site internet, carte interactive, BiodivSport, Geotrek) a amélioré l'information disponible. Des formations sur les enjeux de biodiversité ont été dispensées auprès des clubs sportifs et offices de tourisme. « *Le dialogue est désormais bien instauré avec tous les organisateurs d'activités encadrées. Il nous reste à travailler sur le volet des pratiques individuelles dans le cadre de notre futur plan 2024-2029.* »

Une navette conviviale pour soulager les hautes vallées pyrénéennes

PROBLÈME IDENTIFIÉ

Après une première alerte dès 2018, la situation autour du lac d'Oô s'est aggravée en 2020 et 2021, avec des pics à 8 000 personnes visiteurs par jour, un sentier dégradé, des conflits avec les activités pastorales, un parking de 350 places aux Granges d'Astau saturé, des voitures sur les bas-côtés gênant les secours... Attiré par la médiatisation du site, le public est mal équipé (parfois en maillot de bain et sans eau) pour rallier le lac interdit à la baignade situé à 5 km, avec un dénivelé positif de 500 m.

MOBILISATION ET DÉCISION

Après avoir installé un parc d'éco-compteurs pour mieux connaître la fréquentation des sites, dès 2019, l'Agence des Pyrénées et la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises (CCPHG) ouvrent une concertation avec le conseil départemental, le conseil d'architecture urbanisme et environnement, l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées, l'ONF...

En bref

- Service
- Luchon (Pyrénées)
- Depuis 2022
- 6 000 euros
- pyrenees31.com

ACTEURS ET FINANCEMENT

La navette test de l'été 2022 a coûté 6 000 euros, financés par 1 800 euros de recettes et 4 200 alloués par l'Office du tourisme Pyrénées31. Pour 2023, le développement des navettes Lipy, dans le cadre d'un conventionnement de transport d'intérêt local entre la Région et la CCPHG, fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en vue d'un financement par la Région Occitanie.

RÉALISATION

En 2022, les partenaires lancent un projet de navettes électriques baptisé Lipy (Liaisons pyrénéennes) au départ de Luchon et à destination des Granges d'Astau et de l'Hospice de France, autre point de départ de sentiers. Testée du 14 juillet au 15 août sur réservation au prix de 2 euros le trajet (gratuit pour les - 12 ans), avec deux allers-retours quotidiens, la navette test a séduit quelque 818 personnes, qui ont ainsi laissé leur voiture. « *Au départ et à bord, les animateurs de l'office du tourisme dispensent consignes et bons conseils, et répondent à une demande de convivialité identifiée par l'enquête qualitative que nous avons réalisée* », explique Gilles Clément, directeur de l'Office du tourisme Pyrénées31. La navette permet aussi à des randonneurs du GR® de redescendre dans la vallée. A l'été 2023, quatre nouvelles destinations seront desservies : les vallées d'Oueil et du Lis, Saint-Bertrand-de-Comminges & Valcabrière et la station du Mourtis. Les partenaires souhaitent multiplier les dessertes et articuler Lipy avec le retour du TER à Luchon en 2024 (il fonctionnera à l'hydrogène en 2025) pour créer un pôle multimodal. Un moyen de répartir la fréquentation et de faire connaître des sites moins courus.



© istockphoto.com / Kaptain000205

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

L'impact de la navette test (7 personnes à bord) est symbolique : avec 264 trajets réalisés, soient 3 236 km parcourus entre 630 mètres et 1 380 mètres d'altitude, pour un taux de remplissage de 46,21 %, elle aurait remplacé l'équivalent de 459 véhicules thermiques.

Le réseau d'acteurs des Grandes Échappées Vosgiennes (GEV), un projet durable sur le Massif des Vosges

PROBLÈME IDENTIFIÉ

En 2019 un diagnostic a été mené et a identifié des problématiques clés liées au tourisme : pics de fréquentation de certains sites sur les sentiers de randonnée renommés et une saisonnalité concentrée sur périodes estivale et hivernale. Différents impacts négatifs en résultent : érosion des sols, dérangement de la faune et des espèces protégées comme le grand tétras, piétinement de la flore, nuisances sonores, déchets et autres incivilités...

RÉALISATION

La démarche a pour objectif de structurer et de développer une offre touristique durable autour des trois GR® de Pays. Plusieurs orientations ont été définies dont celles de qualifier l'offre d'itinérance pédestre et développer des services adaptés pour garantir une expérience

client durable et de qualité, ainsi que de valoriser et dynamiser l'image du territoire et la notoriété des initiatives locales au travers des trois GR® de Pays. Des hébergeurs, accompagnateurs en montagne, prestataires d'activités, associations, lieux de visite, artisans, etc. participent à faire vivre le projet d'itinérance douce des Grandes Échappées Vosgiennes (GEV). L'entretien et le balisage des GR® de Pays sont assurés par les associations Club Vosgien et FFRandonnée, des liaisons locales et des aménagements ont été créés pour permettre de garantir la lisibilité des itinéraires. En matière d'outil de guidage, un topoguide dédié aux itinéraires est en vente depuis 2022. Un service de transport des bagages ou de personnes est proposé depuis l'été 2022, en partenariat avec La Malle Postale et des transporteurs locaux. Des contenus en ligne ont aussi été développés, pour mettre à disposition les informations utiles pour planifier son itinérance sur les GEV. Pour permettre une bonne information et la diffusion de cette nouvelle offre, des formations ont finalement été proposées aux membres du réseau (Offices de tourisme et socioprofessionnels). Une stratégie de communication a enfin été déployée dès l'été 2021 sur différents canaux : reportages / insertions presse, magazines spécialisés, FFRandonnée, blogueurs, évènementiel, etc). La sensibilisation et la diffusion de pratiques durables et responsables se trouvent au cœur des messages diffusés.

MOBILISATION ET DÉCISION

Sur la base de ce diagnostic est né un véritable projet de territoire pour développer une pratique touristique à faible impact, durable et raisonnée : l'itinérance douce. A l'initiative du PETR du Pays de la Déodatie, le projet s'est construit en concertation avec les acteurs des territoires concernés : collectivités, offices de tourisme, professionnels, associations avec l'ambition de contribuer à une répartition plus équilibrée des flux touristiques, d'étaler la saisonnalité sur les ailes de saison et de renforcer la cohésion entre les acteurs des territoires. Dans cette stratégie, la préservation et valorisation des patrimoines, naturels et culturels, figurent comme des enjeux essentiels. Elles s'intègrent finalement aux différentes stratégies touristiques en place, des offices de tourisme notamment, et s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par le Plan Avenir Montagnes.

ACTEURS ET FINANCEMENT

Les travaux ont été co-financés via des fonds européens FEDER-FSE à la Région Grand-Est avec le soutien du comité de massif des Vosges ainsi qu'en autofinancement par le PETR du Pays de la Déodatie (1,5 poste dédié au projet + 1 enveloppe pour dépenses relatives à structuration du réseau + communication).

RÉSULTATS ET RETOMBÉES

Le projet commence à porter ses fruits, avec un intérêt croissant des randonneurs pour les GEV : augmentation des demandes, passages de randonneurs signalés par des partenaires, nombre de topoguides vendus, etc. D'après les estimations de ventes des topoguides réalisées pour le projet, au moins 5 000 randonneurs seraient attendus sur les itinéraires dans les 3 années à venir !



Positionnement, préconisations, actions et projets de la Fédération française de la randonnée pédestre

Les questionnements au sujet de la « *sur-fréquentation* » des itinéraires de randonnée pédestre se sont multipliés dans les médias depuis environ deux ans, notamment en résonance avec le développement des activités de loisirs pédestres et l'engouement croissant des Français pour la marche et la randonnée. Mis sur le devant de la scène, les acteurs locaux et nationaux de l'écosystème « randonnée », pour la plupart déjà mobilisés sur ces sujets, ont renforcés leurs programmes d'actions mettant en lumière des conceptions et des modalités d'intervention parfois très différentes. Dans ce cadre, quelle est la position sur ces sujets de la FFRandonnée, l'institution référente, délégataire de l'État pour les pratiques de la randonnée et partenaire de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dans le cadre du plan Avenir montagnes ? Quelles sont ses recommandations ? Quelles actions déploie-t-elle et sur quels projets travaille-t-elle pour l'avenir ?

Tour d'horizon avec Madeleine Lebranchu, 1ère vice-présidente, et Jean Claude Marie, vice-président, de la Fédération française de la randonnée pédestre.



Une question de vocabulaire pour démarrer avec la notion de « *sur-fréquentation* », souvent utilisée mais aussi régulièrement décriée : quel est l'avis de la Fédération française de la randonnée pédestre sur ce sujet ?

MADELEINE LEBRANCHU : Il est généralement admis que la « *sur-fréquentation* » d'un site correspond au dépassement du seuil de sa capacité d'accueil. Pour un espace intérieur clos – un musée par exemple –, ce seuil est plus facile à établir que pour les espaces naturels au sujet desquels les acteurs n'ont d'ailleurs pas forcément la même approche, notamment au regard de la diversité desdits espaces. L'impact sur l'environnement,

l'écosystème en général, nous semble être un facteur clé pour aborder la capacité d'accueil d'un espace naturel. Par ailleurs, la fréquentation d'un espace doit s'apprécier dans l'espace et dans le temps. En matière de randonnée pédestre, la « *sur-fréquentation* » correspondrait donc à un trop grand nombre de randonneurs sur un sentier donné, au même moment, au point que son écosystème, appréhendé avec une vision large (écologique, économique, sociologique, organisationnel etc.) en soit altéré. Je nuancerai toutefois mon propos en rappelant que ce sont très souvent les comportements qui posent problème, pas uniquement le nombre de randonneurs.

JEAN-CLAUDE MARIE : Pour la FFRandonnée, l'utilisation du terme de « *sur-fréquentation* » doit donc être évitée ou, à tout le moins, parcimonieuse. Il correspond dans beaucoup de cas à une sorte d'abus de langage et présente en outre une connotation négative. Nous privilégions l'utilisation des termes « *forte fréquentation* », « *concentration des flux* », « *gestion des flux* » ou « *gestion durable des flux* » ou encore de « *pics de fréquentation* ». Sur les nombreux sites souvent évoqués, la fréquentation n'est pas la même toute l'année et donc



l'impact non plus. Par ailleurs, le terme de « site » n'est pas anodin car dans la majorité des cas, les problématiques de fréquentation sont très localisées à des tronçons d'itinéraires ou bien à des « spots » (sites) identifiés. Enfin, j'ajouterais que la forte fréquentation ne se décrète pas. Elle est ainsi associée à la notion « d'impact » sur les milieux et les êtres mais bien souvent selon la perception que nous pouvons en avoir. Mesurer le seuil d'acceptation d'une fréquentation d'un site doit s'appuyer, en autres, sur une étude et une cartographie précises des différents types d'impacts constatés après analyse dans le temps et selon la nature de la pratique.

M.L. : La notion de « sur-fréquentation » a été largement utilisée par les médias pour parler de la fréquentation des itinéraires de randonnée, notamment en 2021 et 2022, et est revenue sur le devant de la scène depuis plusieurs mois pour parler de la fréquentation touristique avec les notions de « sur-tourisme » ou d'« hyper-tourisme » notamment. Cela reste un vocabulaire majoritairement utilisé par les journalistes alors que les professionnels du secteur parlent de « pics de fréquentation » ou de « gestion des flux touristiques »

qui est d'ailleurs le titre du plan d'actions gouvernemental dévoilé en juin dernier (ndlr : juin 2023).

La fréquentation importante de certains sentiers est-elle la conséquence directe de l'augmentation du nombre de randonneurs ?

J.C.M. : La croissance régulière des pratiques de la marche et de la randonnée est une tendance de fond depuis de nombreuses décennies qui s'est par ailleurs accélérée depuis quelques années, notamment depuis la crise sanitaire. La dernière enquête nationale de la FFRandonnée, révèle ainsi que 27 millions de Français ont pratiqué la randonnée ou la marche de loisir au cours de l'année 2021^{*1}. Néanmoins, le phénomène de forte fréquentation de certains sentiers n'est pas la conséquence directe d'un trop grand nombre de Français qui randonnent – il n'y en aura jamais assez ! – mais plutôt la conséquence d'un trop grand nombre de randonneurs au même endroit au même moment. Et par ailleurs, ce sont les comportements qui posent souvent problème, pas uniquement le nombre de randonneurs. Autrement dit, et pour volontairement caricaturer, un randonneur n'ayant pas les « codes » (ndlr : du milieu naturel)

peut faire beaucoup plus de dégâts sur l'environnement que cinquante randonneurs aguerris qui les connaissent. La réponse à votre question, d'apparence plutôt évidente et intuitive, n'est donc pas si simple !

Dans ce contexte très complexe, comment la FFRandonnée peut-elle agir ?

J.C.M. : La réponse peut tenir en un seul mot : « collectivement ». En effet, nous n'avons pas prétention à agir seul, bien au contraire. C'est un sujet global, transversal, multifactoriel nécessitant l'intervention et la coordination de multiples acteurs, locaux et nationaux, publics et privés. Par ailleurs, les réponses à apporter dépendent des problématiques locales, des caractéristiques du territoire et/ou du site concerné et de la typologie des acteurs en présence notamment. Il est donc nécessaire d'adapter les solutions localement même si des dispositifs nationaux doivent être envisagés. La gestion de flux sur les itinéraires de randonnée doit s'inscrire dans une stratégie globale de territoire, construite en concertation avec les différentes parties prenantes : les collectivités, les comités fédéraux, socio-professionnels, offices de tourisme, gestionnaires des lieux, agriculteurs, associations de protection des milieux, etc. ▶

*1 <https://www.ffrandonnee.fr/Media/Default/Documents/federation/espace-presse/cp-ffrandonnee-la-randonn%C3%A9e-p%C3%A9destre-et-moi-resultats-sondage-national-2021-17032022.pdf>

Les moyens d'action doivent être choisis en fonction des spécificités du territoire. La fédération peut apporter son expertise notamment en ce qui concerne l'organisation et la structuration du maillage d'itinéraires en lien avec l'observation des pratiques réelles, la gouvernance des itinéraires, la sensibilisation des publics, les opérations d'information et de communication en amont (pour proposer des alternatives aux itinéraires très fréquentés par exemple).

M.L. : En qualité de fédération délégataire, héritière du Comité national des sentiers de grande randonnée (CNSGR), avec près de 80 ans d'existence^{*2}, à l'origine de la création et du développement d'un maillage de 226 500 kilomètres d'itinéraires officiels sur le sol français et avec ses 20 000 bénévoles et son important réseau territorial, la FFRandonnée a évidemment quelques prérogatives, expériences et compétences sur le sujet de la fréquentation et de la gestion des flux. Elle a en outre des missions et un rôle de « tête de réseau » et contribue ainsi à des actions d'accompagnement et d'animation, d'appuis opérationnels et d'apport d'expertise aux acteurs, de pilotage de projets à vocation nationale (voire internationale), de coordination de dispositifs de communication, de sensibilisation, de représentation et d'influence en particulier auprès des pouvoirs publics, des randonneurs et du grand public en général. Mais nous nous ne résoudrons jamais rien seul. La coopération et la co-construction sont très importantes et je dirais

même capitales pour imaginer et déployer des stratégies et des solutions pouvant améliorer la gestion des flux, mieux protéger les espaces naturels et permettre une pratique de la randonnée dans de bonnes conditions. Notre partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires sur la fréquentation des itinéraires de randonnée en montagne et la dynamique de réseau qu'il comprend illustrent assez bien cet état d'esprit.

J.C.M. : Dans le cadre de ce partenariat, notre première action a d'ailleurs été de mettre de nombreux acteurs concernés par le sujet autour de la table. Nous souhaitons également mieux travailler avec le Réseau des grands itinéraires pédestres (RGIP) qui rassemble les plus grands GR® de France et donc aussi les plus fréquentés.

Et plus concrètement, la FFRandonnée a-t-elle un programme d'actions sur la gestion des flux de randonneurs sur les itinéraires ? Quelles sont ses préconisations sur ce sujet ?

M.L. : Nous travaillons autour d'un dispositif global comprenant cinq principaux axes : évaluer, aménager, informer, former et réguler (voir encadré). Son objectif prioritaire est d'optimiser durablement la gestion des flux sur les itinéraires – d'agir contre les phénomènes de trop fortes concentrations donc, mais également, par symétrie, d'agir contre les phénomènes de trop faibles fréquentations –, de protéger les sites de pratique et l'environnement afférent, d'améliorer l'expérience du randonneur (et sa sécurité) et,

finalement, de contribuer aussi à l'organisation, à la promotion et au développement des pratiques de la marche et de la randonnée en France qui, je le rappelle, constituent nos principales missions en qualité de fédération délégataire du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.



^{*2} Pour découvrir l'histoire de la FFRandonnée : <https://www.ffrandonnee.fr/la-federation/qui-sommes-nous/notre-histoire>

Pouvez-vous nous en dire plus sur ce dispositif, son contenu et vos actions ?

JEAN-CLAUDE MARIE : Concernant la mesure de la fréquentation tout d'abord, l'enjeu est de mieux connaître pour mieux comprendre et donc, évidemment, anticiper et mieux agir. De nombreux acteurs locaux ont bien compris cette nécessité et se sont équipés d'appareils de mesure sur leurs territoires. Au niveau de la fédération, nous contribuons activement depuis plusieurs années au dispositif Outdoorvision développé par le Pôle ressources national des sports de nature (PRNSN) du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (voir article Outdoorvision, données au service des territoires) et bénéficiant du soutien de l'Agence nationale du sport (ANS) dans le cadre de son programme de transformation numérique des fédérations sportives. La FFRandonnée est un partenaire-fondateur de ce dispositif, et est à la fois membre du comité de pilotage stratégique, fournisseur de données avec sa nouvelle application MaRando® et utilisateur de l'outil dans le cadre de ses activités. Nous avons lancé son déploiement opérationnel au siège et dans certains comités régionaux en recrutant notamment un salarié en alternance, étudiant à l'Isthia (Université de Toulouse-Jean Jaurès), école avec laquelle nous sommes en partenariat. Toujours sur ce volet « évaluer », nous avons également l'ambition de mettre en place un observatoire pour compter les marcheurs et les randonneurs à l'instar de la plateforme nationale de

LES 5 PRINCIPALES ORIENTATIONS DE LA FFRANDONNÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES FLUX SUR LES SENTIERS DE RANDONNÉE

- 1. ÉVALUER** : connaître pour mieux comprendre, anticiper et agir efficacement
- 2. AMÉNAGER** : structurer une offre nationale moderne, cohérente, équilibrée et durable d'itinéraires en intégrant dès le départ les questions de fréquentation
- 3. SENSIBILISER** : mieux informer les randonneurs, faire davantage prendre conscience et développer les partenariats avec les médias (dont les réseaux sociaux)
- 4. FORMER** : intégrer les sujets de fréquentation et de gestion des flux dans l'offre de formation
- 5. RÉGULER** : mieux répartir les randonneurs sur les itinéraires français, désengorger les plus fréquentés

fréquentation qui existe dans l'univers du vélo, animée par Vélo et territoires. Ce projet est en cours de construction (ndlr : fin 2023) dans le cadre de la mise en place d'un Centre national de développement de la marche par la FFRandonnée, notamment en lien étroit avec le plan de sobriété énergétique du sport.

Sur ce sujet, la FFRandonnée travaille-t-elle avec l'entreprise Eco-Compteur ?

MADELEINE LEBRANCHU : Oui, une relation directe est installée depuis plusieurs mois et nous souhaitons la renforcer davantage et la matérialiser dans le cadre d'un partenariat pluriannuel au service du développement de la marche et de la randonnée en France. L'entreprise compte actuellement environ 1 500 compteurs installés sur des sentiers de randonnée ce qui représente une source précieuse

de données pour comptabiliser, analyser et comprendre la fréquentation et les usages des randonneurs. Cette mesure de la fréquentation « physique » est importante et très complémentaire de la mesure « numérique » que permet le dispositif Outdoorvision. À titre d'exemple, le département du Lot est équipé d'un réseau de six éco-compteurs sur certains sentiers de grande randonnée qui lui permet d'obtenir des données fiables, de disposer d'indicateurs et d'agir au mieux sur le terrain par l'intermédiaire de son agence de développement touristique et des acteurs locaux. L'objectif est de pouvoir déployer plus largement l'implantation de compteurs piétons afin de publier un baromètre précis de la fréquentation physique des randonneurs. Notre stratégie, sur ce sujet de la mesure de la fréquentation, est bien de croiser les différentes sources ►

de données : les compteurs installés physiquement, les dispositifs numériques et les études menées sur le terrain notamment et peut-être d'autres outils et méthodes qui alimenteront les réflexions demain.

Vous avez évoqué l'aménagement du territoire comme deuxième axe de votre programme d'actions sur la fréquentation et la gestion des flux : de quoi s'agit-il ?

M.L. : Il s'agit de déployer une offre nationale sur tout le territoire français, en lien étroit avec tous les acteurs touristiques locaux. C'est d'ailleurs l'un des axes forts du plan de développement^{*3} 2021/2028 de la FFRandonnée. Il s'agit là d'un travail de structuration en amont de la création ou de la rénovation des sentiers et itinéraires pour anticiper les questions de fréquentation. C'est l'un des enjeux des schémas de cohérence territoriale du réseau actuel d'itinéraires qui bénéficie de nombreuses années d'expériences en la matière puisque leur existence remonte au « plan directeur du réseau national » du Comité national des sentiers de grande randonnée (CNSGR), ancêtre de la FFRandonnée.

J.C.M. : La structuration en amont est primordiale pour la bonne gestion des flux. À titre d'exemple, et autant que faire se peut, l'organisation du maillage d'itinéraires et leur configuration doivent être pensés en fonction des flux de passage. Pour encore progresser sur ces questions d'aménagement, la FFRandonnée poursuit ses investissements dans les

systèmes d'information géographique (SIG). Ainsi, et en complément de nos outils actuels, nous participons à l'expérimentation de « Janus »^{*4}, développée par les équipes de l'Isthia^{*5}, qui permet de mesurer le degré d'attractivité touristique d'un itinéraire de randonnée sur un territoire, au plan économique et patrimonial. Avec ce type d'outil, nous serons à terme mieux armés pour évaluer, ajuster et aménager de façon plus pertinente et plus durable le territoire, en associant tous les acteurs.



L'un des sujets régulièrement mentionnés, concernant les pics de fréquentation, attire aux conséquences en matière de dégradation de l'environnement. La FFRandonnée est historiquement très sensible à ce sujet mais comment agit-elle ?

J.C.M. : Les questions environnementales sont effectivement au cœur de nos préoccupations, depuis la création de notre mouvement dans les années 1940/1950. La randonnée est trop liée à la nature, elle est dépendante de cette dernière, pour que cela ne soit pas un enjeu prioritaire. Elle constitue le « terrain de jeu », de l'importance du sujet pour l'avenir de l'Humanité, nous devons prendre notre part et agir davantage, les femmes et les hommes qui composent la fédération sont sensibles aux aspects écologiques. Pour toutes ses raisons, cette thématique est bien inscrite dans le plan de développement 2021/2028 de la FFRandonnée. Pour répondre plus concrètement à votre question, nous avons mis en place depuis deux ans une commission nationale qui travaille sur ces sujets, en particulier avec des actions de formation, l'animation de partenariats et la mise en valeur des centaines d'opérations portées sur le terrain par nos clubs et comités comme les nombreuses journées de sensibilisation et d'information des randonneurs organisées partout en France. Nous avons également plusieurs projets en cours comme la réalisation d'un guide méthodologique pour aider nos structures à monter des opérations sur le terrain, une meilleure mise en valeur

^{*3} <https://www.ffrandonnee.fr/la-federation/qui-sommes-nous/le-plan-federal-2021-2028>

^{*4} ta2d.univ-tlse2.fr/corse/presentation/index.html

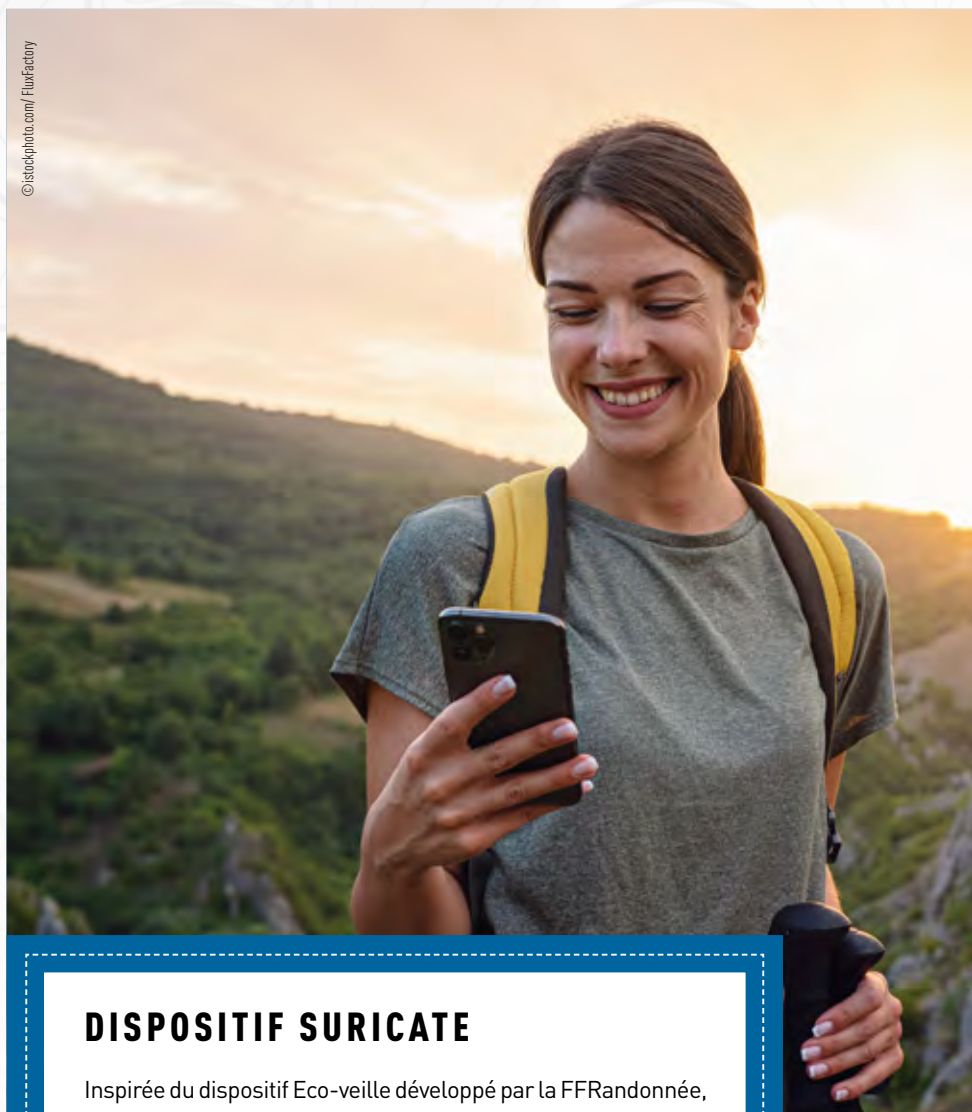
^{*5} L'ISTHIA est un institut interne de l'Université publique Toulouse – Jean Jaurès, spécialisé dans les domaines du tourisme, de l'hôtellerie et de l'alimentation - www.isthia.fr

de nos actions en matière de biodiversité et le développement d'événements à visée écologique. En complément du dispositif Outdoorvision déjà évoqué précédemment, nous participons également au dispositif Suricate du Pôle ressources national des sports de nature du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Et vous allez encore faire plus dans les prochaines années ?

M.L. : Effectivement, nous allons aller encore plus loin et prendre des engagements forts dans les prochains mois. Ainsi, à partir de janvier 2024, la FFRandonnée reversera 0,50 euros au fonds de dotation EspritRando® pour chaque exemplaire de topoguides vendus. Cette nouvelle structure lancée en 2023 par la FFRandonnée a pour mission de notamment « *préserver la nature et la biodiversité sur et autour des sentiers, sensibiliser aux règles de bonne conduite dans les espaces naturels et protéger l'environnement* »*. Au-delà de l'aspect financier, cela sera aussi un prétexte complémentaire pour attirer l'attention des randonneurs sur la fragilité et les besoins des sentiers qu'ils utilisent. Nous allons également lancer prochainement une grande étude d'impact sur l'environnement des activités de randonnée. Celle-ci doit notamment permettre de répertorier tous les points d'amélioration et d'engager les mesures correctives nécessaires dans les prochaines années. Dans ce cadre, les questions de fréquentation sont évidemment essentielles. ▶

© istockphoto.com / FluxFactory



DISPOSITIF SURICATE

Inspirée du dispositif Eco-veille développé par la FFRandonnée, la plateforme **“Suricate, tous sentinelles des sports de nature”** est un outil mis à la disposition du grand public dans les différentes disciplines de Sports de Nature pour faire remonter les difficultés rencontrées sur leur parcours. En 2022, l'activité de randonnée pédestre représente près de 80 % des signalements déposés par les sentinelles pris en main et traités par une équipe d'environ 1 000 administrateurs et administratrices (fédérations de sports de nature, conseils départementaux, collectivités locales, gestionnaires d'espaces naturels tels que les parcs, services territoriaux de l'Etat). 70 % des signalements concernent des problématiques de balisage, de signalétique et d'environnement.




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Liberté
 Égalité
 Fraternité


SURICATE
 TOUS SENTINELLE DES SPORTS DE NATURE

*ffrandonnee.fr/univers/la-federation/esprit-rando-fonds-de-dotation

L'information des randonneurs, troisième axe de votre dispositif, est-elle selon vous un élément clé dans les dispositifs à mettre en place ?

J.C.M. : Effectivement, la construction et la diffusion d'une information de qualité est primordiale sur ce sujet de la gestion des flux. Elle doit être prévue et organisée en amont, c'est-à-dire avant la venue du randonneur sur le sentier, mais aussi directement sur les sites de pratique avec des dispositifs de signalétique et de pannautique, même si nous devons faire preuve de sobriété en la matière. Pour l'amont, la FFRandonnée a de nombreux outils et supports qu'elle diffuse du mieux possible mais il reste compliqué pour elle d'informer régulièrement des millions de pratiquants, cela demande en effet des budgets dont elle ne dispose pas actuellement. Concernant l'information sur les sites, nous pensons que les sentiers ne sont pas suffisamment équipés en France, à l'exception de certains GR®. C'est un sujet sur lequel nous souhaitons travailler dans les prochaines années pour permettre de mieux informer et sensibiliser les pratiquants en développant notamment des messages pédagogiques (sécurité, fréquentation, sensibilisation aux enjeux environnementaux, partage des espaces de pratique etc.). Localement, les acteurs agissent également beaucoup en matière d'information. Dans les fiches action du présent document il y a plusieurs exemples d'opérations d'information et de sensibilisation directement auprès des randonneurs, des habitants, des touristes. En Ardèche, l'agence de développement touristique a mis en place une

lule de veille contre les « fausses informations », notamment sur les réseaux sociaux, avec l'objectif de communiquer les « bonnes informations » aux acteurs du tourisme et aux habitants sur la fréquentation touristique dans le département.



C'est aussi pour mieux informer le public, et affirmer ainsi notre rôle de fédération délégataire, que nous avons développé une application fédérale MaRando®, qui permet de rassembler des informations pertinentes qui viennent compléter des offres d'itinéraires de qualité construites avec les collectivités. Nous travaillons aujourd'hui aux affichages pertinents et coordonnés en provenance de bases de données qualifiées, ce qui permettra à terme d'avoir des affichages pertinents, mis à jour, directement dans MaRando.

Justement, à propos des réseaux sociaux, et toujours sur cette thématique de l'information et de la communication, quel est votre avis sur les pics de fréquentation qu'ils peuvent parfois occasionner en surmédiatisant un site ?

M.L. : Il peut en effet arriver que certains itinéraires subissent des pics de fréquentation suite à une forte médiatisation sur les réseaux sociaux et une forte

réactivité de leurs utilisateurs. Le sujet est d'ailleurs aussi globalement vrai pour les autres médias à l'image de l'impact de la série Arsène Lupin diffusée sur Netflix sur la fréquentation du village d'Étretat ou de celui du film Antoinette dans les Cévennes sur la fréquentation du GR®70 Chemin de Stevenson. Pour améliorer cette situation bien connue dans le tourisme, il faut que nous arrêtions de travailler en « vase clos ». Il nous faut davantage collaborer avec les influenceurs qui sont spécialisés dans les voyages pédestres, le tourisme, la randonnée et, plus largement, les sports de nature. Il faut les sensibiliser aux risques que leur activité entraîne pour l'environnement et les pratiquants, faire de la pédagogie, voire les former pour certains sujets, et trouver des partenariats globaux avec eux. Sans vouloir tomber dans le biais cognitif, j'ai l'expérience personnelle d'une plage, au bord du GR®34 dans le Finistère, qui a été fortement impactée suite à une soudaine médiatisation il y a quelques années. La fréquentation n'a cessé de croître depuis obligeant les acteurs locaux à en interdire l'accès en 2020. Pour autant, le nombre de touristes qui viennent la voir, la prendre en photo (qu'ils diffusent évidemment sur les réseaux sociaux), ne diminue pas et entraîne une fréquentation élevée sur le GR®34 avec, à la clé, une très forte dégradation du tronçon concerné et celle de l'environnement tout autour.

Que fait la FFRandonnée en la matière pour bien informer les randonneurs ?

J.C.M. : La FFRandonnée a une mission évidente d'information

des randonneurs que nous essayons de remplir au mieux, en fonction de nos moyens. Nous déployons notamment deux sites Internet (ffrandonnee.fr et mongr.fr) qui touchent mensuellement 132 000 personnes (1,6 millions par an) et nous sommes évidemment présents sur les principaux réseaux sociaux avec une audience d'environ 180 000 personnes. Notre magazine Passion Rando – premier magazine français de randonnée – attire quant à lui 34 000 abonnés et environ 400 000 lecteurs chaque année. Depuis la fin de l'année 2022, nous avons également notre propre application mobile « MaRando® » – déjà téléchargée par 237 500 personnes (ndlr : à fin octobre 2023) – qui va aussi nous permettre de mieux informer les randonneurs. Notre premier outil de communication reste toutefois nos topoguides puisque je rappelle que la FFRandonnée est également l'éditeur leader en France sur le marché du guide de randonnée avec une collection de 220 titres et plus de 200 000 exemplaires vendus chaque année, actualisables instantanément. Des millions de randonneurs les utilisent pour leurs activités pédestres et ils constituent donc un formidable levier d'information à l'échelle nationale. Le développement croissant de l'usage des outils connectés met en lumière la nécessaire complémentarité entre nos topoguides et notre application MaRando®.

Et en matière de formation, le quatrième axe ?

M.L. : Nous travaillons en effet sur un élargissement des contenus avec l'intégration de nouvelles thématiques dans le cadre des

formations fédérales telles que la préservation de l'environnement, les impacts du changement climatique, le tourisme durable et, bien évidemment, la gestion des flux et les questions de fréquentation. Nous avons encore beaucoup de travail sur ce sujet pour définir et structurer les contenus pédagogiques – le présent ouvrage y contribuera également – mais l'objectif est bien d'agir aussi par le prisme de la formation. Sur ce sujet, la plateforme numérique de partage des ressources envisagée par le ministère du Tourisme dans le cadre de son plan gestion des flux touristiques – à laquelle nous participerons – est particulièrement intéressante.

Le dernier axe de votre plan d'actions concerne la régulation, pouvez-vous nous en détailler les grandes lignes ?

J.C.M. : En matière de régulation, l'enjeu principal est d'éviter que tous les randonneurs se retrouvent au même endroit au même moment. Nos préconisations, actions et projets sont tournés vers des dispositifs à la fois en amont (c'est-à-dire bien avant le départ du randonneur) et directement sur les sites de pratique. Ils doivent contribuer à désengorger les itinéraires les plus empruntés par les randonneurs.

Qu'entendez-vous par « désengorger » les sites de pratique trop fréquentés ?

M.L. : Par « désengorger », nous entendons le développement des alternatives à ces sentiers les plus fréquentés. L'enjeu concerne une meilleure répartition, une meilleure dispersion

géographique des randonneurs sur les 226 500 kilomètres d'itinéraires officiels (ndlr : chiffres 2022) que compte la FFRandonnée, sur tout le territoire. Nous devons permettre aux randonneurs de découvrir d'autres itinéraires, de soulager les sites trop fréquentés et donc de mieux les protéger – voire leur permettre de se régénérer – et faire davantage de pédagogie auprès des pratiquants pour leur faire prendre conscience du caractère exceptionnel de certains sites et de la nécessité de les protéger. Sur ce sujet, nous agissons depuis déjà plusieurs années mais devons renforcer nos actions et accélérer pour aller plus loin. La Fédération entend travailler à anticiper les évolutions puisque le dérèglement climatique entraînera vraisemblablement des nouvelles destinations « cibles » ou renforcera les lieux déjà identifiés des pics de fréquentation (Bretagne, Normandie, etc.) ►



© istockphoto.com/Anatoly Danilovich

Comment faire, comment y parvenir ?

J.C.M. : D'abord, il faut rappeler que l'autorégulation spatiale et temporelle des randonneurs, de façon strictement naturelle, sans intervention des acteurs professionnels, serait évidemment l'idéal mais reste tout de même très utopique ! Il nous faut donc imaginer et déployer des dispositifs incitatifs, en amont mais aussi directement sur les sites, pour créer cette régulation et désengorger les itinéraires. Pour cela, nous misons beaucoup sur la promotion des autres itinéraires, et notamment ceux qui sont – et malheureusement d'ailleurs – moins ou pas connus. Nous nous appuyons pour cela sur une communication digitale avec nos sites Internet et notre application MaRando®, nos éditions « papier » (les topoguides), notre magazine (Passion Rando) et notre large réseau territorial (clubs et comités). Dans l'application MaRando®, nous avons donné la possibilité à chaque utilisateur de créer et d'animer sa communauté avec l'offre "MaTribu" qui permet notamment de partager des expériences. Mais cette fonctionnalité ne se fait qu'en "mode privé" de façon à éviter l'effet incontrôlable des réseaux sociaux. Pour autant, nous sommes très lucides sur nos possibilités et nous ne touchons que quelques centaines de milliers de randonneurs de façon régulière. Même si nos audiences sont en hausse, cela est largement insuffisant au regard des millions de personnes qui randonnent chaque année.

M.L. : Nous organisons également chaque année le concours « Mon

GR® préféré » qui permet de mettre en avant, auprès du grand public, des itinéraires GR® moins connus. Pour 2022, ce sont les GR® de Pays Tour de la Suisse normande (Calvados), le GR®71 Tour du Larzac (Aveyron) et GR®120 Littoral des Hauts-de-France (Pas-de-Calais) qui composent le podium, trois itinéraires moins connus par les randonneurs qui sont donc mis en avant de façon originale et avec d'importants relais médiatiques, en particulier avec le réseau de radio France Bleu et la chaîne de télévision Sport en France qui sont partenaires de l'événement. A partir de 2023 le concours est résolument orienté vers la découverte des GR® qu'on peut qualifier de secrets.

La régulation n'est-elle pas aussi un sujet très local, du ressort des collectivités et gestionnaires de sites de randonnée ?

M.L. : Vous avez parfaitement raison. Les réponses concrètes, opérationnelles sur le terrain, à ces questions de « forte fréquentation » et de gestion des flux ne peuvent pas être uniformes sur le plan national. Elles doivent être adaptées aux différents contextes locaux. À la FFRandonnée, nous préconisons donc des adaptations par territoire en phase avec les caractéristiques du territoire et/ou du site concerné, des publics et de la typologie des acteurs en présence.

Concernant l'amont, des dispositifs de quotas et de réservations ne pourraient-ils pas être envisagés comme cela se met peu en peu en place sur certains sites touristiques ?

M.L. : Oui, en effet, en rappelant d'ailleurs que les Français sont déjà habitués à ces dispositifs pour leurs activités culturelles,

MON GR® PRÉFÉRÉ

À l'occasion de la 7^{ème} saison de Mon GR® préféré « Nos GR® secrets », la FFRandonnée a fait le choix de valoriser principalement des GR® méconnus. L'objectif était de mettre en lumière la richesse et la diversité des terrains de pratique de la randonnée itinérante disponibles en France, tout en démontrant que ces sentiers plus confidentiels, dans le sens « trésors cachés », offrent une expérience tout aussi exceptionnelle que leurs homologues plus célèbres. www.MonGR.fr

touristiques ou sportives : réservation pour le cinéma, la salle de sport, les musées, le théâtre etc. L'exemple du dispositif de réservation obligatoire mis en place par le Parc national des calanques de Marseille est ainsi intéressant à regarder, même s'il ne concerne évidemment pas que les randonneurs. Il a permis de diminuer la dégradation quotidienne du site, de réduire la pollution, de limiter les comportements irrespectueux et d'améliorer les conditions de visite. Dans le Var, cela fait trois ans qu'un quota quotidien de visiteurs est également instauré pour les

îles de Porquerolles, Port-Cros et du Levant durant la période estivale. L'objectif est de préserver l'environnement, de diminuer les rotations des bateaux et permettre une meilleure qualité de visite pour les touristes. D'autres projets ou expérimentations similaires existent comme l'instauration d'un système de quotas pour faire face à la hausse de fréquentation du GR®20 par le Parc naturel régional de Corse^{*7} ou à Étretat, en Normandie, où des associations locales militent pour l'instauration d'une jauge afin de mieux préserver le site et ses célèbres falaises dont l'érosion naturelle est accélérée par un flux de visiteurs jugé trop élevé.

J.C.M. : Sans être décideur en la matière, la FFRandonnée n'est pas opposée à ces mesures visant à limiter la fréquentation dès lors qu'elles sont réellement nécessaires, bien expliquées aux différents publics et qu'elles se construisent en partenariat avec l'ensemble des acteurs, dont les comités départementaux et régionaux de la FFRandonnée. Ces dispositifs peuvent en effet permettre, à nos yeux, de conjuguer préservation de l'environnement, conditions qualitatives et sécurisée de visite et de pratique et expérience randonneurs satisfaisantes.

Très concrètement, l'année 2023 a permis de préparer, pour 2024, grâce à MaRando® et une action coordonnée entre la Fédération et les collectivités locales corse, de mettre en avant des circuits alternatifs et de faire passer des informations pratiques concrètes de restriction aux randonneurs qui veulent néanmoins s'aventurer sur le GR®20.

Ne pensez-vous pas que ces solutions pourraient devenir de réels freins à la pratique de la randonnée ?

J.C.M. : Nous travaillons activement pour une meilleure répartition des flux de randonneurs sur les différents itinéraires du territoire sans pour autant vouloir désinciter à la pratique de la randonnée dont le développement est notre mission. Cela paraît pour le moins ambivalent mais l'enjeu de protection de la nature et des sentiers, doit rester la priorité. Sans équipement, il n'y a pas de pratique !

M.L. : Ces mesures de régulation, qui paraissent contraignantes, peuvent également avoir des effets

positifs sur les comportements des randonneurs. Cela a été le cas en 2022 dans le parc national des Calanques de Marseille où les éco-gardes ont constaté une diminution de la pollution et des comportements irrespectueux suite à la mise en place du système de réservation. Si elles sont bien pensées et bien déployées, avec l'ensemble des acteurs concernés, ces mesures peuvent accompagner la prise de conscience, individuelle et collective, que les milieux traversés par les sentiers de randonnée sont fragiles et doivent être protégés. Toute mesure restrictive doit être accompagnée par une campagne de sensibilisation. ►



^{*7} <https://france3-regions.francetvinfo.fr/corse/on-pourrait-aller-vers-d-avantage-de-regulation-face-a-la-hausse-de-la-frequentation-du-gr-20-des-quotas-pourraient-etre-instaures-2596676.html>



En parallèle des dispositifs de régulation en amont que nous venons d'évoquer, des actions peuvent également être déployées directement sur les sites ?

J.C.M. : La régulation doit également se faire directement sur le territoire. Les acteurs locaux doivent communiquer sur toute l'offre locale de randonnée en incitant les randonneurs, lorsque cela se justifie, à aller sur des sentiers alternatifs moins connus, moins fréquentés et/ou prévoir leur randonnée sur des périodes plus creuses dans l'année. Ainsi, et par exemple, à Marseille, le

Parc des calanques a déployé une dizaine d'employés pendant l'été 2022, à des endroits clés, pour orienter les visiteurs vers d'autres lieux attractifs. Le Parc régional naturel incite les randonneurs à emprunter des itinéraires moins fréquentés comme le Mare Monti et le Mare Mare, des chemins transversaux, pour soulager le GR®20. D'autres dispositifs peuvent et doivent être imaginés, toujours avec l'objectif de mieux gérer les flux de randonneurs.

Quel est l'avis de la FFRandonnée sur la fermeture de certains sites en raison d'une dégradation trop importante due à une trop forte fréquentation ?

M.L. : D'une façon générale, la fermeture d'un espace de pratique en raison d'une trop forte fréquentation n'est évidemment pas notre orientation naturelle, encore moins notre volonté politique. Nous nous conseillons davantage des dispositifs de régulation pour réduire la pression sur l'environnement. Ceci étant, dans certains cas extrêmes, pour des raisons de préservation de la biodiversité ou de sécurité des randonneurs, il n'y a pas vraiment d'autre choix. Ces cas restent pour le moment relativement exceptionnels.

J.C.M. : Dans le massif des Vosges, des sentiers de randonnée ont été débaisés cette année (ndlr : en 2023) de façon à permettre à la nature de se régénérer et ainsi renouveler l'offre, mais sans toutefois gêner les randonneurs puisque des itinéraires similaires, « en doublon », sont toujours disponibles. Cette opération menée par notre partenaire le Club vosgien, en partenariat avec les collectivités locales, permet

aussi de davantage sensibiliser les pratiquants à la protection de l'environnement.

Que pensez-vous des démarches dites de « démarketing » qui consistent à mettre en œuvre des actions du type « les lieux touristiques à éviter » comme la diffusion d'images de lieux très fréquentés pour dissuader les publics de s'y rendre ?

M.L. : Nous ne sommes pas particulièrement favorables à ce type de démarche dans notre secteur. D'abord, elles sont plus souvent à l'origine de médias ou pseudo-médias certainement plus soucieux de leurs audiences que du bien-être des sites concernés. Ensuite, ces démarches peuvent produire des effets contraires à ceux initialement recherchés en suscitant l'intérêt des Français. Enfin, elles ne prennent généralement pas en compte le caractère très souvent « ponctuel » des fortes fréquentations et peuvent pénaliser durablement un site pour quelques journées trop chargées dans l'année alors que d'autres solutions peuvent être déployées. ■





esprit rando

LE FONDS DE DOTATION
DE LA FFRANDONNÉE



Et vous ?

Seriez-vous prêts à soutenir Esprit Rando ?

Pour faire un don à Esprit Rando et bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 60% du don, rendez-vous sur :

www.ffrandonnee.fr
rubrique La Fédération - Esprit Rando



Scannez le QR Code

Au-delà de sa mission officielle d'organisation, de promotion, de développement des pratiques et **d'aménagement du réseau d'itinéraires**, la FFRandonnée souhaite contribuer encore plus activement à la **préservation de l'environnement** et de la biodiversité, à **l'amélioration de la santé**, à la **valorisation des mobilités actives** ainsi qu'à **l'inclusion des publics fragiles**.

C'est la raison pour laquelle Esprit Rando a pour vocation de soutenir et financer des projets, locaux ou nationaux, en lien direct avec ces thématiques.

NOTES

A series of 20 horizontal dashed lines for writing notes.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



agence nationale
de la cohésion
des territoires

L'AGENCE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DE LEURS PROJETS DE TERRITOIRE

Patrimoine, numérique, commerce,
industrie, services publics...

**Élus, vous avez des projets ?
Nous avons des solutions.**

Contactez le préfet de votre département,
délégué territorial de l'Agence.



agence-cohesion-territoires.gouv.fr



SENTIERS DE MONTAGNE EN TENSION

IDENTIFIER, ÉVALUER, AGIR

FRÉQUENTATION ET GESTION DES FLUX

UN LIEN DIRECT ENTRE LE LECTEUR ET LES ACTIONS TERRAIN

Agir sur la fréquentation des itinéraires de randonnée en montagne... un enjeu pour les territoires, pour les acteurs du tourisme, pour les représentants des sports de nature, pour les millions de randonneurs français et étrangers.

Comment trouver le fragile équilibre entre valorisation et préservation des territoires ? C'est la question à laquelle tente de répondre ce guide. Grâce à l'engagement de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, dans le cadre du Plan avenir montagnes, et de la Fédération française de la randonnée pédestre, un réseau de contributeurs s'est mobilisé.

Ce guide propose à la fois une réflexion sur le tourisme, la fréquentation, les impacts environnementaux, économiques et sociaux mais aussi des initiatives de terrain, demain duplicables sur d'autres zones de montagne. Exposée en première ligne au changement, ou plus exactement au dérèglement, climatique, la montagne est un laboratoire pour les autres territoires. Les travaux, les expérimentations en montagne seront sources d'inspiration pour le littoral ou encore les écosystèmes vulnérables en métropole et en outre-mer. Compter, analyser, essayer sont les maîtres mots de ce guide.

Avec l'ANCT, nous vous invitons à la lecture mais, surtout, à le faire vivre, à l'enrichir. Nous remercions ici tous ceux qui se sont impliqués dans sa rédaction et tous ceux qui agiront !

© comcast Crédits photos : © Johannes Braun - Natacha de Mahieu - Nicolas Vincent - Muriel Frier-Duris - Anamaria Coranu - FF Randonnée - AdobeStock - iStockphoto.com

FF Randonnée 
www.ffrandonnee.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE
64, rue du Dessous-des-Berges 75 013 Paris • Tél. 01 44 89 93 93

